Citizenship and Immigration Canada
Citoyenneté et Immigration Canada

ANNUAL REPORT
TO PARLIAMENT ON IMMIGRATION

2007

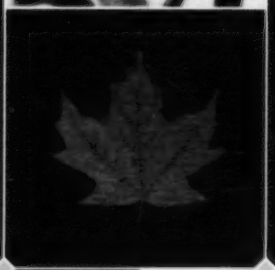

Canada

C&I-831-10-07

2008-01635/

Citizenship and Immigration Canada
Citoyenneté et Immigration Canada

ANNUAL REPORT
TO PARLIAMENT ON IMMIGRATION

2007

Canada

For additional copies, contact

Distribution Services
Citizenship and Immigration Canada
Ottawa, Ontario K1A 1L1
Fax: 613-954-2221

Internet: **www.cic.gc.ca**

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 2007
Cat. no. Ci1-2007
ISBN 978-0-662-05127-5

Available in alternative formats upon request.

Table of Contents

MESSAGE FROM THE MINISTER OF CITIZENSHIP AND IMMIGRATION 3

INTRODUCTION TO THE REPORT 5

SECTION 1. MAKING IMMIGRATION WORK FOR CANADA 6

Supporting Canada's Economy and Competitiveness 6

2006 Levels 7

Critical Partnerships 8

Canada's Immigration Plan for 2008 9

Table 1: Immigration Levels Plan 2008 9

SECTION 2. FEDERAL-PROVINCIAL/TERRITORIAL PARTNERSHIPS 10

Table 2: Federal-Provincial/Territorial Agreements Currently in Force 12

SECTION 3. SELECTING FOREIGN NATIONALS AS PERMANENT AND TEMPORARY RESIDENTS 13

Selecting Permanent Residents 13

Table 3: New Permanent Residents in 2006, by Immigration Category (Compared to the Immigration Plan) 18

Table 4: Permanent Residents in the Economic Class in 2006, by Principal Applicant and Dependants 19

Table 5-A: Permanent Residents Admitted in 2006, by Top 10 Source Countries 19

Table 5-B: Permanent Residents Admitted in 2006, by Source Area 20

Table 6: Permanent Residents Admitted in 2006, by Destination and Immigration Category 21

Table 7: Knowledge of Official Languages Among Permanent Residents, 2006 22

Table 8: New Permanent Residents Admitted in 2007 (January to June) 23

Selecting Temporary Residents 24

Table 9: Temporary Resident Permits Issued from January 1 to December 31, 2006 27

SECTION 4. MAINTAINING CANADA'S HUMANITARIAN TRADITION 28
Canada's Role in International Protection 28
Resettlement of Refugees from Abroad 29
The Resettlement Assistance Program 30
The Private Sponsorship of Refugees Program 30
The Immigration Loans Program 31
Protection for Individuals Who Make Refugee Protection Claims in Canada 31
Statistical Overview of Protected Persons Admitted in 2006 32
Table 10: Protected Persons Admitted in 2006 (Compared to the Immigration Plan) 32

SECTION 5. INTEGRATING NEWCOMERS 33
Settlement Services for Newcomers 33
Immigrant Settlement and Adaptation Program 33
Language Instruction for Newcomers to Canada 34
Host Program 34
Special Initiatives to Facilitate Integration into the Labour Market 34
Immigrants for Francophone Minority Communities 35
Canadian Citizenship 37
Promotional Activities 37
Canada's Action Plan Against Racism 38

SECTION 6. GENDER-BASED ANALYSIS OF THE IMPACT OF THE *IMMIGRATION AND REFUGEE PROTECTION ACT* 40
Gender Impacts of IRPA: Highlights of Branch Activities 40
Table 11: Proportion of Applicants by Women and Minors, 2002–2006 42
Table 12: Exceptions by Gender, 2006 42
In the Coming Year 43
Table 13: New Permanent Residents in 2006, by Immigration Class and Gender 44
Table 14: 2006 Permanent Residents in the Economic Class, by Principal Applicants versus Spouses/Dependants and by Gender 45

SECTION 7. CONCLUSION AND KEY CHALLENGES FOR THE FUTURE 46

ANNEXES 48
Annex A: Section 94 of the *Immigration and Refugee Protection Act* 48
Annex B: Glossary 49

Message from the Minister of Citizenship and Immigration

I am proud to present the Citizenship and Immigration Canada (CIC) *2007 Annual Report to Parliament on Immigration.*

During this 60th anniversary of Canadian citizenship, I have been deeply moved by the many ceremonies that I attended this year. Witnessing these historic moments with new Canadians and their families has been a tremendous honour for me.

In my travels across the country since becoming Minister of Citizenship and Immigration, I have had the great pleasure of meeting many people from all over the world, newcomers who have found freedom and opportunity in a land that rewards hard work and appreciates cultural diversity.

This country benefits from the skills and enthusiasm that newcomers bring. Ensuring that Canada has the right people and skills that it needs to prosper in the 21st century involves making the best use of the human resources that we have, while providing Canadians with access to emerging employment opportunities through training, education and mobility.

Canada has one of the largest and best-known permanent immigration programs in the world, with approximately 250,000 new immigrants coming to this country each year. In addition to these newcomers, a further 200,000 temporary foreign workers and international students come to Canada to help respond to labour-market needs, support Canadian businesses and influence our culturally diverse communities.

Balancing the economic, family-reunification and refugee components of our immigration program, Canada welcomed over 251,000 newcomers in 2006. In 2008, we expect to welcome somewhere in the range of 240,000 to 265,000 newcomers.

My ongoing goal is to ensure that Canada's immigration program responds to our needs as a country in a way that is fair and transparent, and adheres to the rule of law, while protecting the health, safety and security of Canadians.

We are maximizing this country's social, cultural and economic benefits by working to respond to labour-market needs, attracting and retaining skilled foreign workers, and ensuring that we have the policies and programs in place to support the successful integration of newcomers to this country.

To help immigrants integrate into our communities, improve their language skills, and find work and family support, we allocated $1.3 billion in settlement funding over five years.

Working with our provincial and territorial partners, we followed through on our commitment to enhance assessment and recognition of foreign credentials by opening the Foreign Credentials Referral Office in Canada.

In 2007, we also signed new agreements with Alberta and Nova Scotia concerning our shared immigration responsibilities. As well, we continued working with the other provinces and territories to uphold and implement our mutual commitments regarding immigration, as outlined in our agreements with them.

Working with Human Resources and Social Development Canada (HRSDC), Service Canada, and the provinces and territories, we implemented a series of administrative improvements to the Temporary Foreign Worker Program. As announced in Budget 2007, we are developing ways to make it easier, faster and less costly for employers to access the workers that they need, while also introducing measures to ensure that employers comply with program terms and conditions. We are also developing the Canadian Experience Class, a new avenue to immigration that will, under certain conditions, permit foreign students with Canadian credentials and work experience, as well as skilled temporary foreign workers who are already in Canada, to apply for permanent residence.

In 2007, CIC also launched a public information campaign directed at those who may have lost, or were at risk of losing, their citizenship or who wish to regain it. We also initiated a campaign aimed at permanent residents, reminding them that their permanent resident cards need to be renewed every five years for those traveling outside the country.

In 2007, we introduced Bill C-57 to amend the *Immigration and Refugee Protection Act* and protect foreign nationals coming to Canada to work from being exploited or abused. As well, Bill C-14, containing amendments to eliminate excessive distinctions in the way the *Citizenship Act* treats foreign-born children adopted by Canadian citizens, was passed in June.

This past year, we further demonstrated our humanitarian reputation as a country through our involvement in efforts to help those most in need. We continued to resettle Karen refugees from Myanmar who have been living in camps in Thailand. Canada accepted more than 800 Karen refugees in 2006, and will welcome 2,000 more over the next two years. As part of an international collaborative response, we committed to resettling 5,000 Bhutanese refugees over the next three to five years.

As part of our continuing work advancing service to clients, we improved electronic services at our overseas offices to allow foreign nationals to enquire about the status of their visa applications by e-mail from anywhere in the world.

As well, we recently announced the implementation of a pilot project that expands the Off-Campus Work Permit Program for international students to include selected private institutions in Manitoba and Alberta. As a result of this project, international students in qualifying programs will be able to gain valuable Canadian work experience.

I want to thank all CIC employees for their talent and expertise in promoting Canada as the truly great nation that it is. I would like to thank each of them for their hard work and dedication in this regard.

For more information on CIC and the work we are undertaking, please visit our Web site at www.cic.gc.ca.

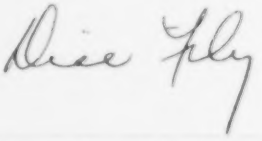

The Honourable Diane Finley, P.C., M.P.
Minister of Citizenship and Immigration

Introduction to the Report

The *Immigration and Refugee Protection Act* (IRPA) came into effect on June 28, 2002, replacing the *Immigration Act* of 1976. Under section 94 of IRPA, the Minister of Citizenship and Immigration is required to table an annual report in Parliament on Citizenship and Immigration Canada's (CIC's) immigration activities and initiatives (see Annex A). The report focuses on the selection of foreign nationals as permanent and temporary residents during the preceding calendar year (2006, in this case). The legislation also requires an overview of federal-provincial/territorial agreements and joint initiatives, as well as a gender-based analysis (GBA) of the impact of IRPA. The annual report also serves as the vehicle for announcing Canada's immigration plan for the upcoming calendar year (2008, in this case).

This report is divided into seven sections.

Section 1 presents an overview of the current context of Canada's immigration program, a review of some of the key challenges facing the Department and the initiatives it has developed in response. This section also provides a summary of Canada's immigration levels plan for 2008.

Section 2 focuses on CIC's partnerships with the provinces and territories. It outlines the bilateral agreements currently in force between the federal and provincial/territorial governments and describes major joint initiatives.

Section 3 summarizes activities and initiatives regarding the selection of permanent and temporary residents. It also provides key statistics relating to permanent and temporary residents admitted in 2006.

Section 4 outlines Canada's commitment to its humanitarian traditions and to the protection of refugees and others in need of protection and resettlement, including a statistical overview of the refugees and protected persons admitted in 2006.

Section 5 addresses settlement and resettlement programs, special initiatives to facilitate the economic and social integration of newcomers, and activities relating to the promotion of Canadian citizenship.

Section 6 describes CIC's policy framework for Gender-Based Analysis (GBA), reports on key GBA activities, and provides a statistical overview of gender differences in relation to key immigration statistics.

Section 7 offers concluding remarks.

SECTION 1

Making Immigration Work for Canada

Canada has long been a destination of choice for skilled immigrants. It has been active in the resettlement of refugees and it has played an important role in efforts to manage global migration. Maintaining this position in the coming years will require a significant commitment on Canada's part to ensure that its policies and programs are innovative, responsive and efficient, and that it contributes to effective responses to impending global challenges.

At one time, Canada was one of only a handful of countries actively recruiting immigrants. It is now seeing more and more competitors entering the field as all developed nations come face to face with the demographic reality of aging and shrinking populations. As well, some of the important source countries for Canada's immigration program, notably India and China, are themselves beginning to offer more opportunities at home for their skilled workers. At the same time, the number of displaced people – most of them unskilled – is predicted to grow substantially as the world population increases by 2 billion people by the year 2050, the vast majority of whom will be struggling to survive in megacities in the developing world.

Supporting Canada's Economy and Competitiveness

Immigration will play an increasingly important role in supporting Canada's economic prosperity and competitiveness. In a few short years, given our aging population, Canadians who leave school for the workplace will only offset the number of retirements. Immigration will therefore be a key source of labour force growth in the future. Moreover, the country is currently facing significant labour market shortages in some sectors and regions. Immigration can contribute to addressing both short- and long-term labour market needs by attracting people with the right mix of skills and talents to support economic growth today and in the future. With other industrialized countries confronting similar challenges with respect to sustaining population and economic growth, Canada will be operating in an increasingly competitive worldwide market for higher skilled workers.

Despite the success in bringing roughly a quarter of a million new permanent residents to Canada annually over the past few years, there are still many more individuals who would like to come to Canada. This high demand for immigration has pushed the overall inventory of applications beyond 850,000 individuals. Given this large and

growing inventory and the annual immigration levels plan tabled in Parliament, the challenge lies in balancing competing demands to process applications in a timely manner and to sustain high levels of client satisfaction. At the same time, CIC is committed to the timely processing of visitors, students and temporary workers applying to come to Canada. The volumes for these groups have increased steadily in recent years. The same resources are used for processing both permanent and temporary resident streams, so that increased demand in one stream puts pressure on the other.

Canada's immigration program is taking action to meet the diverse skill requirements of an expanding and dynamic economy and to address the growing inventory of applications. This means doing more to meet immediate and regional skills shortages and the longer-term needs of the labour market by attracting and retaining highly qualified and skilled workers. In this regard, the Government has already introduced improvements so that employers across Canada will be able to hire temporary foreign workers more quickly and easily to meet immediate skill shortages. As well, a new avenue to immigration, the Canadian Experience Class, will allow qualified individuals with Canadian skilled work experience, or with a combination of Canadian work and studies, to apply for permanent residence from within the country.

Bringing immigrants to Canada is only part of the challenge. Just as important is ensuring that they settle successfully upon arrival and integrate fully over the longer term. The challenges newcomers face are many: acquisition of English and/or French; recognition of their credentials, skills and work experience acquired abroad; and familiarity with the norms of the Canadian workplace and society, to name just a few. It will be important to look at ways in which the current range of settlement programs and services – including those provided by provincial and community partners – can be improved to better help immigrants in the early settlement period. CIC is also committed to ensuring that the process of acquiring Canadian citizenship sets a solid foundation for newcomer integration into Canadian society over the long term.

2006 Levels

In the *2005 Annual Report on Immigration*, the Government committed to admit between 225,000 and 255,000 permanent residents in 2006. In the end, 251,649 permanent residents were admitted to Canada in 2006, close to the upper end of the range. Of these, 138,257 new permanent residents were selected under the economic stream, and 113,380 were selected under the non-economic family and humanitarian streams. It should be noted that, while the figures are reported in this manner, they reflect the criteria that was applied to assess eligibility for permanent residence when the application was submitted, not the intention of the applicant upon landing in Canada, nor the economic, social and cultural contributions that these new residents will make to Canada. For example, some new residents admitted under the economic categories do not enter the labour market, but rather attend school or contribute from the home. Conversely, research suggests that the majority of the new residents under

the non-economic category find employment within five years of landing and go on to make economic contributions.

Critical Partnerships

Because immigration is a shared jurisdiction under the Constitution, provinces and territories play a vital role in ensuring that the program succeeds. Within the federal realm, a number of departments and agencies play key partnership roles in the program. CIC shares responsibility for the administration of IRPA with the Canada Border Services Agency (CBSA), which is responsible for the enforcement provisions of IRPA and immigration processing at ports of entry. As well, CIC works closely with Human Resources and Social Development Canada (HRSDC), given its role in assessing labour market needs and supporting immigrant labour market integration. Other federal partners include Service Canada, Industry Canada, Health Canada, the Public Health Agency, Public Safety Canada, the Royal Canadian Mounted Police (RCMP), the Canadian Security Intelligence Service, Canadian Heritage, Justice Canada, the Immigration and Refugee Board (IRB), the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT), and the Canadian International Development Agency. CIC also collaborates with non-governmental organizations (NGOs), community-based service providers and voluntary organizations to address immigrants' social and economic needs. Internationally, CIC tracks global trends and represents Canada's strategic interest in bilateral, regional and multilateral fora and organizations addressing migration-related issues.

Canada's Immigration Plan for 2008

CIC's commitment is to admit new permanent residents in 2008 within a planning range of 240,000 and 265,000 admissions. In this way, Canada's immigration program will continue to respond to the diverse skill requirements of an expanding and dynamic economy. To meet growing regional needs the Plan aims to admit a record number of provincial nominees. As well, the Plan includes the introduction of the Canadian Experience Class, a new avenue to immigration that will permit, under certain conditions, temporary workers and foreign students with a Canadian credential to apply for permanent residence. Finally, the Plan will maintain the Government's commitments to support family reunification and humanitarian objectives.

Table 1: Immigration Levels Plan 2008

	2008 Ranges	
Immigrant Category	**Low**	**High**
Federal Skilled Workers	67,000	70,000
Quebec Selected Skilled Workers	25,000	28,000
Federal/Quebec Business	11,000	13,000
Live-in Caregivers	6,000	9,000
Provincial/Territorial Nominees	20,000	22,000
Canadian Experience Class	10,000	12,000
TOTAL ECONOMIC	**139,000**	**154,000**
Spouses, Partners and Children	50,000	52,000
Parents and Grandparents	18,000	19,000
TOTAL FAMILY	**68,000**	**71,000**
Government-Assisted Refugees	7,300	7,500
Privately Sponsored Refugees	3,300	4,500
Protected Persons in Canada	9,400	11,300
Dependants Abroad	6,000	8,500
TOTAL PROTECTED PERSONS	**26,000**	**31,800**
Humanitarian & Compassionate/Public Policy	6,900	8,000
Permit Holders	100	200
TOTAL OTHERS	**7,000**	**8,200**
TOTAL	**240,000**	**265,000**

SECTION 2

Federal-Provincial/ Territorial Partnerships

Since jurisdiction over immigration is a shared responsibility, effective collaboration between the federal government and the provinces and territories is essential to the successful management of the immigration program. Provincial and territorial governments are CIC's primary partners, and the shared goal is to make immigration programs responsive to the unique economic, social and labour market needs of each province and territory.

Under IRPA and the *Department of Citizenship and Immigration Act*, CIC's Minister has the authority, with the approval of the Governor-in-Council, to sign agreements with the provinces and territories to facilitate the coordination and implementation of immigration policies and programs. Table 2 provides a list of the key bilateral agreements currently in force, with their signing and expiry dates.

CIC currently has framework agreements with eight provinces (British Columbia, Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Ontario, Quebec, Prince Edward Island and Nova Scotia) and one territory (Yukon). These agreements highlight immigration as a key area for bilateral collaboration and formalize how the two levels of government work together.

Agreements under the Provincial Nominee Program (PNP) are also in place with 10 jurisdictions (the Yukon and all provinces except Quebec), either as an annex to a framework agreement or as a stand-alone agreement. Under the PNP, provinces and territories have the authority to nominate individuals as permanent residents to address specific labour market and economic development needs. The *Canada-Quebec Accord* grants Quebec the authority to set annual immigration targets and the responsibility for selecting immigrants. Canada is responsible for selecting members of the Family Class and for determining the status of those claiming refugee status within Canada.

First-ever framework agreements were signed with Alberta on May 4, 2007, and with Nova Scotia on September 19, 2007. To meet the growing demand for labour, the limit on the number of immigrants that can be nominated through the PNP was removed, and the intention to develop annexes to facilitate the entry of temporary foreign workers was announced. In addition, a renewed PNP agreement with Newfoundland and Labrador, which came into force in November 2006, removed the limit on the number of provincial nominees.

In terms of settlement and integration services, there are three different models for service delivery. In the main model used in most

provinces and territories, settlement programs are administered by CIC regional offices and generally delivered by third parties such as community-based organizations. In Manitoba and British Columbia, responsibility for the delivery of settlement programs has been devolved to the provincial level through conditional contribution agreements. Quebec is unique in having full responsibility for the settlement and integration services offered in the province.

In November 2006, a Memorandum of Understanding (MOU) was signed by the federal government, the Ontario government and the City of Toronto. This marks the first time that municipal interests have been formally represented in immigration policy and program discussions. The MOU focuses on improving immigrant outcomes in areas such as access to employment, services, and educational and training opportunities, as well as citizenship and civic engagement.

Also, following through on commitments made under the *Canada-Ontario Immigration Agreement*, CIC and Ontario's Ministry of Citizenship and Immigration are working with the Association of Municipalities of Ontario to increase the involvement of Ontario's municipal governments in attracting and retaining immigrants, as well as ensuring their settlement and integration. This work focuses primarily on the needs of immigrants in smaller centres, as well as rural, northern and official language minority communities throughout the province. CIC is also providing the province with funding to support the development of content for the Ontario immigration portal to promote Ontario municipalities to prospective immigrants and newcomers to Canada.

Under the auspices of the Atlantic Population Table, CIC continued to work with the Atlantic Canada Opportunities Agency, the four Atlantic provinces, and HRSDC to create a set of integrated initiatives that support increased immigration throughout Atlantic Canada and address local needs. In particular, CIC is collaborating in the development of initiatives to support focused immigration research and labour market integration of international students in Atlantic Canada.

Multilateral meetings are increasingly being used as a mechanism for discussing common approaches and concerns regarding immigration issues and for sharing best practices. During 2006–2007, CIC undertook two sets of consultations with provincial and territorial counterparts regarding the allocation and use of new settlement funding. In May 2007, federal, provincial and territorial ministers met to discuss immigration levels planning, labour market needs, foreign credential recognition, integration, and settlement funding. Through regular multilateral and bilateral interaction at the ministerial, senior official and working levels, CIC continues to strengthen its partnerships with the provinces and territories.

Table 2: Federal-Provincial/Territorial Agreements Currently in Force

	Date Signed	Expiry Date
Agreement for Canada-British Columbia Co-operation on Immigration	April 5, 2004 (Original signed in May 1998)	April 5, 2009
Agreement for Canada-Alberta Cooperation on Immigration	May 4, 2007	Indefinite
Canada-Saskatchewan Immigration Agreement	May 7, 2005 (Original signed in March 1998)	Indefinite
Canada-Manitoba Immigration Agreement	June 6, 2003 (Original signed in October 1996)	Indefinite
Canada-Ontario Immigration Agreement	November 21, 2005	November 21, 2010
Canada-Quebec Accord	February 5, 1991	Indefinite
Canada-New Brunswick Agreement on Provincial Nominees	January 28, 2005 Amended: March 29, 2005 (Original signed in February 1999)	Indefinite
Agreement for Canada-Prince Edward Island on Immigration	March 29, 2001 Extended: March 28, 2007	December 31, 2007
Agreement for Canada-Nova Scotia Cooperation on Immigration	September 19, 2007	Indefinite
Canada-Newfoundland and Labrador Agreement on Provincial Nominees	November 22, 2006 (Original signed in September 1999)	Indefinite
Agreement for Canada-Yukon Co-operation on Immigration	April 2, 2001 Extended: April 2, 2007	December 31, 2007

SECTION 3

Selecting Foreign Nationals as Permanent and Temporary Residents

CIC aims to ensure that the movement of people into Canada contributes to the country's social and economic interests, and meets its humanitarian commitments while protecting the health, safety and security of Canadians. Canada's immigration program is based on non-discriminatory principles – foreign nationals are assessed without regard to race, nationality, ethnic origin, colour, religion or gender.

Selecting Permanent Residents

Overall, CIC maintains a balanced immigration program that contributes to meeting Canada's labour market needs while fostering family reunification and honouring the humanitarian principles of refugee protection. Permanent residents are persons who have not yet become Canadian citizens, but who have been allowed to live and work in Canada indefinitely, provided they meet the residency requirements and do not lose their status by reason of serious criminality, security, human rights violations, organized crime or misrepresentation. IRPA defines three basic classes of permanent residents: Economic, Family and Protected Persons.

A 50% reduction in the Right of Permanent Residence Fee became effective May 3, 2006. The intention is to make it easier and more attractive to come to Canada by reducing the costs associated with migration. This measure contributes to the Government's commitment to promote a welcoming and well-managed immigration program in Canada.

Other initiatives in 2006 included policy and planning work to develop options for facilitating the transition from temporary to pemanent status. This culminated in the announcement in Budget 2007 of a proposed new avenue to immigration by permitting, under certain conditions, foreign students with Canadian credentials and skilled work experience, and skilled temporary foreign workers who are already in Canada to apply for permanent residence. This will allow qualified individuals with Canadian skilled work experience, or with a combination of Canadian work and studies, to make the transition to permanent status. The program is expected to lead to improved economic outcomes for newcomers in this class.

In addition, the interim policy on same-sex marriages was repealed in December 2006. As a result, same-sex marriages are now recognized for all immigration purposes as long as the marriage is legally recognized both under Canadian law and, where the marriage occurred outside of Canada, in the country where the ceremony occurred.

Applications Processed, Visas and Planned Admissions

In 2006, CIC worked with its partners in Canada and overseas to support the admission of 1.2 million temporary residents and more than a quarter-million permanent residents. Much of the work involved in making decisions on who is eligible to come to or remain in Canada is based on the verification of information provided and checks to ensure that these persons do not pose a security or health risk to Canada. In most cases, CIC's role begins when an application is submitted at any of the hundreds of points of service in Canada and abroad, and ends when a visa is issued overseas or an application is approved in Canada. CIC therefore controls all but one of the steps that lead to temporary or permanent admission to Canada: namely, when successful applicants and their families decide to travel to Canada. For a number of reasons, not every visa issued results in a person arriving, and in an average year, about 4% of visas are not used. In 2006, CIC processed approximately 360,000 applications for permanent residence both overseas and in Canada; some 217,000 visas were issued overseas, and more than 37,000 applications for permanent residence were approved in Canada.

Table 3 provides the number of new permanent residents admitted in 2006 under the various immigration categories.

Economic Class Immigrants

The Economic Class includes skilled workers, business immigrants, provincial nominees and live-in caregivers, as well as members of their immediate family. In recent years, approximately 55 to 60% of new permanent residents have been in this class. (Note that the figures in the Economic Class may include an applicant's spouse and children.)

■ Skilled Workers

IRPA places emphasis on the applicant's level of education, previous work experience, and knowledge of English or French. In addition, applicants with pre-arranged employment are awarded extra points. These skilled workers are also expected to have enough funds to support themselves and their dependants as they settle in Canada.

The Department expects that the new selection grid introduced by IRPA in June 2002 will have a positive impact on the long-term ability of skilled workers to integrate effectively and adapt to changing labour market circumstances. CIC will begin an evaluation in 2007–2008, to be completed in 2008–2009, that will monitor these changes and allow for an assessment of economic outcomes for the first year of settlement.

■ Business Immigrants

Business immigrants are selected on the basis of their ability to create jobs for themselves and other Canadian residents, to contribute capital to the Canadian economy, and to stimulate economic activity.

The three categories of business immigration are as follows:

(1) The Entrepreneur Program is designed to attract immigrants with business experience that can be utilized in Canada. Within two years of their arrival, immigrants must hold at least one-third of the equity of a Canadian business, be actively involved in the management of that business, and employ at least one Canadian citizen or permanent resident.

(2) Self-employed persons must demonstrate their ability and their intention to be self-employed upon arrival and to make a significant contribution to specific economic activities in Canada in the area of culture, athletics or farm management.

(3) The Immigrant Investor Program (IIP) seeks to attract immigrants with business and capital management experience. Applicants must demonstrate that they have business experience and a minimum net worth of $800,000. They are required to make an investment of $400,000 that is used for economic development and job creation.

Under the IIP, as of April 1, 1999, CIC acts as an agent to allocate immigrant investor capital to participating provincial and territorial governments for their use in economic development initiatives. Newfoundland and Labrador, Ontario, British Columbia, Prince Edward Island, Manitoba and the Northwest Territories participate in the IIP. No new provinces or territories joined the program in 2006–2007; however, CIC is continuing discussions with other provinces that have expressed an interest in participating. As of March 31, 2007, CIC had outstanding gross allocations of some $875.2 million to the provincial government funds operating under the new IIP.

CIC actively monitors some 40 immigrant investor funds from the pre-April 1999 IIP. The majority of the remaining funds are managed by provincial/territorial governments for investment in their respective economies. CIC ensures that partners managing the funds are in compliance with the 1976 *Immigration Act*.

■ Provincial and Territorial Nominees

The PNP allows provincial and territorial governments to participate actively in the immigration process. As noted in section 2, a number of provinces and territories have entered into agreements with the Government of Canada to designate immigrants who will meet their local economic needs. While these nominees must meet federal health and security admission criteria, they are not subject to the skilled worker selection grid for determining eligibility. This program has grown five-fold in the past five years.

The PNP has the potential to support efforts to encourage immigrants to settle outside Canada's three largest cities. Manitoba has the most active PNP and accounted for over 6,661 admissions in 2006, representing 66.3% of the 10,051 admissions in that province that year. In recent negotiations of PNP agreements with provinces and territories, clauses have been integrated that support official language minority communities.

CIC signed new agreements with Alberta, Nova Scotia, and Newfoundland and Labrador. See Table 2 for more details on federal-provincial/territorial agreements.

■ Live-in Caregivers

The Live-in Caregiver Program allows individuals residing in Canada to employ qualified foreign workers in their private residence when there are not enough Canadians and permanent residents to fill the available positions. Live-in caregivers must be qualified to provide care for children, sick or elderly people, or persons with a disability. Initially, successful candidates are granted temporary resident status and a work permit and, after two years, they are eligible to apply

for permanent resident status. In 2006, the maximum duration of the work permit for live-in caregivers was extended from one year to three years and three months.

Family Class Immigrants

Reuniting families is an important principle of Canada's immigration policy and legislation. Long-standing policy allows Canadian citizens and permanent residents to bring their family with them when they immigrate or to sponsor close family members for immigration to Canada (for more information, see www.cic.gc.ca/english/immigrate/sponsor/index.asp).

The Family Class is made up of people who join family members already settled in Canada. Canadian citizens and permanent residents who are 18 years of age or older may sponsor family members. Sponsors are responsible for addressing the essential needs of their family members upon arrival and ensuring that they do not become dependent on provincial social assistance systems for a period of three to 10 years, depending on their age and relationship to the sponsor.

Since 2003, CIC has placed particular emphasis on ensuring prompt and efficient processing to facilitate family reunification in Family Class priority cases (sponsored spouses, partners and dependent children). As a result, the percentage of Family Class priority cases processed within six months rose from 38% in 2002–2003 to 70% in 2006–2007. Nevertheless, inventories have been building up in the Parents and Grandparents category. To address this issue, CIC introduced measures to increase the number of admissions in this category. As a result, 20,006 parents and grandparents were admitted overall in 2006.

CIC is committed to ensuring that only those Canadian residents who meet IRPA eligibility criteria are permitted to sponsor relatives for permanent residence in Canada. Since 2002, sponsors in arrears of court-ordered support payments have been ineligible to sponsor. Sponsors who default on their undertaking to support a family member cannot usually sponsor again unless they repay the province the amount of social assistance received by a sponsored immigrant.

Permanent Resident Status on Humanitarian and Compassionate Grounds

On an exceptional basis, IRPA gives CIC the authority to grant permanent resident status to individuals and families who would not otherwise qualify in any category, in cases where there are strong humanitarian and compassionate (H&C) considerations, or for public policy reasons. The purpose of these discretionary provisions is to provide the flexibility to approve deserving cases not anticipated in the legislation.

An evaluation framework was completed in December of 2006, as part of the ongoing review of the current H&C policy. The review will continue through 2007–2008 and is expected to identify areas where the policy may be improved.

Statistical Overview of Permanent Residents Admitted in 2006 and 2007

Immigration Targets for 2006

Canada's Immigration Plan for 2006, set out in the *Annual Report to Parliament on Immigration 2005*, indicated a target range for new permanent residents of 225,000 to 255,000. The plan underscored the Government's commitment to balancing immigration in the Economic, Family and Protected Persons classes, and to maximizing the social and economic benefits to Canada.

In 2006, a total of 251,649 people were admitted to Canada as permanent residents. This number falls within the planned target range of 225,000 to 255,000 permanent residents. The 2006 results represent a 4% decrease over the 2005 total of 262,236 newcomers. There are a variety of factors that explain this slight decrease in the level of admissions in 2006. First and foremost, 2005 saw a spike of 6,971 admissions in the Parents and Grandparents category, following a decision to increase the target. As well, on average, immigrants used their visas faster in 2005, with the standard time between visa issuance and immigrant arrival in Canada declining by close to 30 days in 2005. This resulted in almost one "extra" month of admissions in 2005. Moreover, in 2005, the number of people with immigrant visas who chose not to use them dropped substantially compared with other years.

Of the newcomers admitted:

- 54.9% (138,257) were economic immigrants and their dependants in 2006, as compared to 59.61% (156,310) in 2005;
- 28% (70,506) were in the Family Class in 2006, as compared to 24.16% (63,352) in 2005;
- 12.9% (32,492) were protected persons in 2006, as compared to 13.64% (35,768) in 2005; and
- 4% (10,223) were granted permanent resident status on H&C grounds in 2006, as compared to 2.54% (6,653) in 2005.

Overall, in 2006, almost 55% of the new permanent residents were in the Economic Class, while just over 45% were in the non-economic classes. Table 3 provides more detailed breakdowns by immigration category and allows for a comparison with the 2006 Immigration Plan.

Table 3: New Permanent Residents in 2006, by Immigration Category (Compared to the Immigration Plan)

	2006 Plan Target Ranges	Admitted	
		Number	%
ECONOMIC CLASS			
Skilled Workers	105,000 - 116,000	105,949	42.1
Business Immigrants	9,000 - 11,000	12,077	4.8
Provincial/Territorial Nominees	9,000 - 11,000	13,336	5.3
Live-in Caregivers	3,000 - 5,000	6,895	2.7
Total Economic Class (including dependants)	**126,000 - 143,000**	**138,257**	**54.9**
FAMILY CLASS			
Spouses, Partners, Children and Others	44,000 - 46,000	50,500	20.1
Parents and Grandparents	17,000 - 19,000	20,006	8.0
Total Family Class	**61,000 - 65,000**	**70,506**	**28.1**
PROTECTED PERSONS			
Government-Assisted Refugees	7,300 - 7,500	7,316	2.9
Privately Sponsored Refugees	3,000 - 4,000	3,337	1.3
Protected Persons in Canada	19,500 - 22,000	15,892	6.3
Dependants Abroad	3,000 - 6,800	5,947	2.4
Total Protected Persons	**32,800 - 40,300**	**32,492**	**12.9**
OTHERS			
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	5,100 - 6,500	10,223	4.0
Permit Holders	100 - 200	159	0.1
Total Others	**5,200 - 6,700**	**10,382**	**4.1**
Category Not Stated	-	12	-
TOTAL		**251,649**	**100**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts and Figures 2006*

Table 4 breaks down the categories in the Economic Class for 2006 into principal applicants and their dependants. Overall, 40% of the immigrants selected in the Economic Class were principal applicants who were evaluated on the basis of criteria developed to maximize their integration into the labour market or business world.

Table 4: Permanent Residents in the Economic Class in 2006, by Principal Applicant and Dependants

Economic Class	Total	Percentage	Principal Applicants	Dependants
Skilled Workers	105,949	76.6	44,163	61,786
Business Immigrants	12,077	8.7	3,342	8,735
Entrepreneurs	*3,098*	*2.2*	*821*	*2,277*
Self-employed	*952*	*.7*	*320*	*632*
Investors	*8,027*	*5.8*	*2,201*	*5,826*
Provincial/Territorial Nominees	13,336	9.7	4,672	8,664
Live-in Caregivers	6,895	5.0	3,547	3,348
Total Economic Class	**138,257**	**100**	**55,724**	**82,533**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2006*

Canada receives its immigrant population from over 200 countries of origin. As indicated in Table 5-A, 53.8% of new immigrants admitted in 2006 came from 10 source countries. Table 5-B shows the breakdown of newcomers by region of origin.

Table 5-A: Permanent Residents Admitted in 2006, by Top 10 Source Countries

Country	Number	Percentage	Rank
China, People's Republic of	33,080	13.2	1
India	30,753	12.2	2
Philippines	17,717	7.0	3
Pakistan	12,332	4.9	4
United States	10,943	4.3	5
Iran	7,073	2.8	6
United Kingdom	6,542	2.6	7
Korea, Republic of	6,178	2.5	8
Colombia	5,813	2.3	9
France	4,915	2.0	10
Total – Top Ten Countries	**135,346**	**53.8**	
All Other Source Countries	**116,303**	**46.2**	
TOTAL	**251,649**	**100**	

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2006*

Table 5-B: Permanent Residents Admitted in 2006, by Source Area

Region	Number	Percentage
Africa and the Middle East	51,863	20.6
Asia and Pacific	126,480	50.2
South and Central America	24,306	9.7
United States	10,943	4.4
Europe and the United Kingdom	37,946	15.1
Source Area Not Stated	111	–
TOTAL	**251,649**	**100**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2006*

Table 6 demonstrates that, as in previous years, the most popular provinces of destination in 2006 were Ontario (50.0%), Quebec (17.8%) and British Columbia (16.7%).

Table 6: Permanent Residents Admitted in 2006, by Destination and Immigration Category

	Province														
Category	**NL**	**PE**	**NS**	**NB**	**QC**	**ON**	**MB**	**SK**	**AB**	**BC**	**YT**	**NT**	**NU**	**Not Stated**	**Total**
ECONOMIC CLASS															
Skilled Workers	155	24	792	193	23,629	54,445	594	537	8,823	16,688	17	49	–	–	105,949
Business Immigrants	0	9	114	19	1,642	4,303	44	24	321	5,601	0	0	0	0	12,077
Provincial/Territorial Nominees	77	423	863	967	32	470	6,661	960	956	1,924	3	0	0	0	13,336
Live-in Caregivers	7	0	5	12	649	3,417	76	61	1,121	1,528	9	10	0	0	6,895
Total Economic Class	**239**	**456**	**1,774**	**1,191**	**25,952**	**62,635**	**7,375**	**1,582**	**11,221**	**25,741**	**29**	**59**	**–**	**–**	**138,257**
FAMILY CLASS															
Spouses, Partners, Children and Others	100	46	465	230	8,268	26,001	1,011	402	4,801	9,109	31	24	7	5	50,500
Parents and Grandparents	12	0	45	19	951	12,348	321	75	1,877	4,346	–	10	0	–	20,006
Total Family Class	**112**	**46**	**510**	**249**	**9,219**	**38,349**	**1,332**	**477**	**6,678**	**13,455**	**33**	**34**	**7**	**5**	**70,506**
PROTECTED PERSONS															
Government-Assisted Refugees	124	49	149	151	1,749	2,367	522	494	913	798	0	0	0	0	7,316
Privately Sponsored Refugees	13	5	22	15	529	1,299	633	122	476	223	0	0	0	0	3,337
Protected Persons in Canada	8	0	35	12	3,461	11,145	61	10	588	577	–	–	–	0	15,892
Dependants Abroad	**	5	11	**	1,363	3,889	25	**	356	290	0	0	0	0	5,947
Total Protected Persons	**145**	**59**	**217**	**178**	**7,102**	**18,700**	**1,241**	**626**	**2,333**	**1,888**	**–**	**–**	**–**	**0**	**32,492**
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	14	4	83	28	2,386	6,111	92	37	479	982	–	–	0	1	10,223
Other*	–	0	–	0	18	111	–	–	6	–	0	0	0	0	159
Category Not Stated	–	0	–	0	0	8	–	–	0	–	0	0	0	0	12
TOTAL	**511**	**565**	**2,585**	**1,646**	**44,677**	**125,914**	**10,051**	**2,724**	**20,717**	**42,079**	**65**	**98**	**9**	**8**	**251,649**
PERCENTAGE	**0.20**	**0.22**	**1.03**	**0.65**	**17.75**	**50.04**	**3.99**	**1.08**	**8.23**	**16.72**	**0.03**	**0.04**	**0.00**	**0.00**	**100.00**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts and Figures 2006*

NOTE: Due to privacy considerations, some cells in this table are replaced with the notation "–". As a result, components may not add up to the total indicated.

* "Other" includes Post-Determination Refugee Claimants, Deferred Removal Orders and Temporary Resident Permit Holders.

** Due to small numbers, values for "Dependants Abroad" in these cases were grouped with "Protected Persons in Canada" for privacy considerations.

In terms of the language profile of permanent residents admitted in 2006, 67% spoke French, English or both official languages.

Table 7: Knowledge of Official Languages Among Permanent Residents, 2006*

Immigrant Class	English	French	Both	Neither	Total
Family Class	35,627	2,903	2,728	29,248	70,506
Economic Immigrants – p.a.**	34,650	2,598	12,426	6,050	55,724
Economic Immigrants – s.d.**	37,968	3,609	5,883	35,073	82,533
Protected Persons	16,961	2,634	883	12,014	32,492
Other Immigrants	7,911	818	740	913	10,382
Category Not Stated	12	0	0	0	12
Total	**133,129**	**12,562**	**22,660**	**83,298**	**251,649**
Percentage	**52.9**	**5.0**	**9.0**	**33.1**	**100**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2006*

* Self-reported data.

** Where p.a. refers to principal applicants and s.d. refers to spouses and dependants.

Table 8 provides a mid-year report on the number of people in the various immigration categories who became permanent residents between January and June 2007. The admissions for 2007 are generally on target in relation to the 2007 Immigration Plan.

Table 8: New Permanent Residents Admitted in 2007 (January to June)

	2007 Plan Target Range	Admissions (Jan.–June)*	Percentage of Plan**
ECONOMIC CLASS			
Skilled Workers	116,000 – 128,000	44,111	38.0%
Business Immigrants	9,000 – 11,000	4,391	48.8%
Provincial/Territorial Nominees	13,000 – 14,000	8,130	62.5%
Live-in Caregivers	3,000 – 5,000	2,616	87.2%
Total Economic Immigration (including dependants)	**141,000 – 158,000**	**59,248**	**42.0%**
FAMILY CLASS			
Spouses, Partners and Children	49,000 – 50,000	23,629	48.2%
Parents and Grandparents	18,000 – 19,000	8,231	45.7%
Total Family Class	**67,000 – 69,000**	**31,860**	**47.6%**
PROTECTED PERSONS			
Government-Assisted Refugees	7,300 – 7,500	2,561	35.1%
Privately Sponsored Refugees	3,000 – 4,500	1,414	47.1%
Protected Persons in Canada	10,600 – 12,000	6,328	59.7%
Dependants Abroad	5,000 – 6,800	2,471	49.4%
Total Protected Persons	**25,900 – 30,800**	**12,774**	**49.3%**
OTHERS			
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public Policy	6,000 – 7,000	5,588	93.1%
Permit Holders ***	100 – 200	56	56.0%
Total Others	**6,100 – 7,200**	**5,644**	**92.5%**
Category not stated		1	n.a.
TOTAL	**240,000 – 265,000**	**109,527**	**45.6%**

* Based on data as of September 17, 2007.

** Percentage of Plan is calculated using the low end of the 2007 Plan.

*** Includes a small number of people granted permanent residence under the Post-Determination Refugee Claimants and Deferred Removal Order Class.

Selecting Temporary Residents

In addition to selecting permanent residents, Canada's immigration program provides for the temporary entry of:

- foreign workers and business people who are important to our economic growth;
- foreign students attracted by the quality of our educational system; and
- visitors.

These temporary residents contribute to Canada's economic development by filling gaps in the labour market, enhancing trade, and purchasing goods and services.

Foreign nationals wishing to come to Canada as temporary residents must show that they will respect the conditions that apply to temporary residents. Individuals who apply to come to Canada as temporary residents must satisfy the visa officer abroad that they are in good health (in some cases, a medical examination may be required); have not committed a crime; do not pose a threat to Canada's security; have a valid passport or travel document; have enough money to support themselves and their family members while in Canada; will leave Canada voluntarily at the end of their authorized stay; and meet all other requirements under IRPA.

Foreign Workers

CIC facilitates the temporary entry of workers needed to address labour market shortages and to provide other economic opportunities for Canadians such as job creation and the transfer of new skills and knowledge. With a few exceptions, foreign workers must have an approved job offer and a work permit before arriving in Canada. CIC works in close collaboration with HRSDC to ensure that the admission of foreign workers does not adversely affect employment opportunities for Canadian citizens or permanent residents.

In 2006, CIC admitted 112,658 foreign workers for whom employment was authorized, to fill skill gaps in the domestic labour market. This total represents an increase of about 13% over the level of 99,141 recorded in 2005.

In many cases, before a work permit can be offered to a foreign worker, HRSDC must provide a Labour Market Opinion (LMO) regarding the employer's job offer. In addition, HRSDC can enter into agreements with specific sectors that are experiencing serious labour shortages to help expedite the issuing of the necessary work permits. In certain circumstances, foreign nationals in Canada can receive a work permit without having the job offer approved by HRSDC, for example, under the *North American Free Trade Agreement* or for intra-company transfers. In 2006, approximately 50% of the work permits issued did not require an LMO. As well, some foreign workers do not need a work permit issued by CIC. (For more information on specific cases allowed under IRPA, see www.cic.gc.ca/english/work/apply-who-nopermit.asp.) Specific hiring criteria may also apply to some sectors and professions, including universities, seasonal agriculture, movie production and performing arts, information technology, and live-in caregiving.

CIC is actively involved in initiatives to further facilitate the entry of temporary foreign workers into Canada. Requests for the entry of

foreign workers have been processed more quickly thanks to ongoing discussions at the federal and provincial/territorial levels and with stakeholders in certain sectors with acute labour shortages. In addition, work by HRSDC and CIC is well underway to support a series of improvements to the Temporary Foreign Worker Program. These improvements are designed to reduce processing delays and respond more effectively to regional labour and skill shortages.

Key initiatives in 2006 included extending the maximum duration of the work permit for temporary foreign workers with less formal training from 12 months to up to 24 months; extending the maximum duration of the work permit for live-in caregivers from one year to three years and three months; and expediting the process for employers hiring foreign workers by allowing, at the workers' request, work permit applications to be processed at the same time as applications for an LMO with HRSDC.

Foreign Students

Foreign students bring with them new ideas and cultures that enrich the learning environment within Canadian educational institutions. Foreign students who enter Canada on temporary visas may also be an important source of future immigrants in the skilled worker category since they are well prepared for the Canadian labour market.

To obtain a study permit, candidates must submit an application to a visa office outside Canada for approval. With the introduction of IRPA, foreign nationals taking a course or participating in a short program of study that is less than six months in duration no longer require a study permit. This exemption also applies to minor children already in Canada whose parents are not temporary residents in the visitor category (for further information on minor children studying in Canada, see www.cic.gc.ca/english/study/study-minors.asp) and to all family members or employees of foreign representatives in Canada. The number of foreign students entering Canada in 2006 totalled 61,703, a rise of 9% from the previous year's total of 55,975.

Building on the success of the pilots for off-campus work opportunities for foreign students, the Minister announced in April 2006 the national roll-out for the Off-Campus Work Permit Program, which will allow foreign students to gain valuable Canadian work experience. Foreign students will be able to work off campus during their course of study and for up to two years after graduation. (For more details on this new program, please visit www.cic.gc.ca/english/study/index.asp.)

Visitors

Under IRPA, every foreign national wishing to visit Canada must have a temporary resident visa before arriving in Canada unless they are from countries specifically exempted in the *Immigration and Refugee Protection Regulations*, or unless they benefit from certain other limited exceptions, for example, being members of the diplomatic corps. At present, citizens from 146 countries require temporary resident visas to visit Canada. Currently, 46 countries are visa-exempt. The list of countries requiring visas to enter Canada can be found at www.cic.gc.ca/english/visit/visas.asp.

Tourists and business visitors make a significant contribution to our economy by creating a demand for services in the hospitality sector and allowing Canadian businesses to benefit

from their specialized expertise. In 2006, CIC processed applications from 987,378 persons seeking temporary resident visas as tourists and business visitors to Canada, approximately a 7% increase over the previous year (920,664 persons). Millions of additional foreign visitors from countries whose citizens do not require a visa to travel to Canada also cross our borders every year.

In addition to the above, 123,266 visitor records were issued to foreign nationals on entry into Canada. These include, for example, foreign nationals who want to stay in Canada for over six months without working or studying, visitors who intend to work but are not required to obtain a work permit, and business visitors under the *North American Free Trade Agreement* who provide after-sales service for longer than two days.

In the continuing World Trade Organization negotiations concerning trade in services, Canada tabled a revised offer to liberalize further rules and regulations on the temporary entry of certain business persons. However, future negotiations have been postponed indefinitely. CIC contributed to the federal government initiative to improve the accessibility and quality of information about Canada to tourists and business visitors by providing content on temporary entry rules and regulations on the Going to Canada Web site at www.goingtocanada.gc.ca/Going_To_Canada-en.htm.

Temporary Resident Permits

As part of the Department's commitment to protecting victims of human trafficking, guidelines were released in May 2006 which encourage immigration officers to issue possible victims a short-term temporary resident permit (TRP). A longer-term TRP can be issued when it is established that the person is a victim of trafficking. The initial permit is fee-exempt. The permit gives access to health care and counselling via the Interim Federal Health Program (IFHP). The guidelines were further refined and updated in June 2007.

Subsection 24(1) of IRPA authorizes designated officers to issue temporary resident permits to foreign nationals whom they believe are inadmissible or who do not meet the requirements of the Act. These permits are issued when there are compelling reasons to admit an otherwise inadmissible individual into Canada. In exercising their discretion, officers must take into consideration any instructions issued by the Minister under subsection 24(3), and weigh the risk to Canada against the reason for permitting temporary residence. Issued for a limited period and subject to cancellation at any time, TRPs give CIC the flexibility to address exceptional circumstances or cases affecting the national interest.

Table 9 indicates the number of TRPs issued in 2006, categorized according to grounds of inadmissibility under IRPA. In 2006, 13,412 permits were issued, with approximately 11% (1,426) representing TRPs issued to foreign nationals who continued to maintain their status as permit holders from within Canada. Of the total, 203 individuals were issued permits in light of ministerial instruction. The balance was authorized by departmental officials. The authority to issue TRPs is shared between delegated CIC officials and CBSA officials working at ports of entry.

Table 9: Temporary Resident Permits Issued from January 1 to December 31, 2006*

Description of Inadmissibility	Provision under IRPA	Permits
Security (espionage, subversion, terrorism)	34(1)*(a)*, *(b)*, *(c)*, *(d)*, *(e)* and *(f)*	29
Human or International Rights Violations	35*(1)(a)*, *(b)* and *(c)*	20
Serious Criminality (convicted of an offence punishable by a term of imprisonment of at least 10 years)	36(1)*(a)*, *(b)* and *(c)*	982
Criminality (convicted of a criminal act or of an offence prosecuted either summarily or by way of indictment)	36(2)*(a)*, *(b)*, *(c)* and *(d)*	7,421
Organized Criminality	37(1)*(a)* or *(b)*	1
Health Grounds (danger to public health or public safety, excessive burden)	38(1)*(a)*, *(b)* and *(c)*	243
Financial Reasons (unwilling or unable to support themselves or their dependants)	39	28
Misrepresentation	40(1)*(a)*, *(b)*, *(c)* and *(d)*	18
Non-Compliance with Act or Regulations (no passport, no visa, work/study without permit, medical/criminal check to be completed in Canada, not examined on entry, etc.)	41*(a)* and *(b)*	4,387
Inadmissible Family Member	42*(a)* and *(b)*	202
No Return Without Prescribed Authorization	52(1)	81
TOTAL		**13,412**

* In 2005, the number of permits reported represented the total number approved. However, the statistics in the above chart include the number of TRPs utilized to enter or remain in Canada in 2006.

SECTION 4

Maintaining Canada's Humanitarian Tradition

There are millions of refugees worldwide, the majority of whom have been living in refugee camps for a very long time. According to statistics released by the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR), the number of refugees around the world increased to almost 10 million by the end of 2006, reversing a declining trend which had seen the number of refugees reaching 8.4 million in 2005, the lowest level since 1980.

CIC plays a significant role in maintaining Canada's humanitarian tradition by offering protection in Canada for refugees and persons in need of protection, and through active participation in multilateral and bilateral international fora on refugee protection. Each year, Canada protects many thousands of people through the in-Canada refugee protection system and the resettlement of refugees selected abroad.

Convention refugees are individuals who, because of a well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group, or political opinion, are outside their country of nationality or habitual residence, and are unable or unwilling by reason of that fear to return to that country.

In conformity with the United Nations Convention Against Torture, protection may be granted to individuals who are already in Canada and whose removal to their country of nationality or former habitual residence would subject them to risk of torture, risk to life, or cruel and unusual treatment or punishment.

Refugees selected abroad fall into two categories: government-assisted and privately sponsored. In addition to Convention refugees, resettlement is extended to individuals who do not fully meet the definition of a Convention refugee but are seriously and personally affected by civil war, armed conflict or massive violations of human rights.

As part of the international community, Canada is engaged in helping to find comprehensive solutions for protracted refugee situations, and supporting efforts to help emerging democracies look for ways to solve many of the problems that create refugee populations in the first place.

Canada's Role in International Protection

Canada's international and domestic refugee protection agenda continues to be challenged by international events, the increased number of refugees and internally displaced persons worldwide, and the related security concerns and human rights issues. Canada participates in various international fora to influence discussions and the future directions of multilateral partnerships and strategies. CIC has remained an active participant in

international discussions on protection through the Executive Committee of the UNHCR, the Inter-Governmental Consultations on Asylum, Refugees and Migration Policies, and the Trans-Atlantic Dialogue with the European Union (Canada-EU Partnership Agenda/Trans-Atlantic Dialogue). The United Nations High Commissioner for Refugees, António Guterres, visited Canada in November 2006, at which time Canada announced a $1-million contribution to the Mexico Plan of Action for initiatives to strengthen refugee resettlement capacity in the Latin American region.

Resettlement of Refugees from Abroad

Through the Refugee and Humanitarian Resettlement Program, Canada works closely with international partners, including the UNHCR, to select for resettlement in Canada refugees from abroad for whom there is no other durable solution available within a reasonable period of time. This group includes refugees found to be disproportionately more at risk than the general refugee population. With the Resettlement Assistance Program (RAP), CIC helps government-assisted refugees (GARs) settle in Canada. The Government's efforts are supplemented by private sponsorships in accordance with the Private Sponsorship of Refugees (PSR) Program. Under this program, sponsorship organizations and groups of individuals also assist refugees and other people in similar circumstances in rebuilding their lives in Canada.

To be eligible under the GAR and PSR programs, individuals must be unable to return to their country of nationality or habitual residence, or to remain in the country that has granted them temporary protection — the first country of asylum. They must also undergo a medical examination, and security and criminality checks.

In 2006–2007, CIC continued to use the refugee resettlement program more strategically, in order to have a greater impact on international protection needs. This was achieved by working with other government departments, the international community and other resettlement countries to find more durable solutions for refugees.

In response to the UNHCR's appeal to the international community to address the humanitarian crisis in Iraq, CIC agreed to accept an additional 500 referrals beyond the previous commitment to resettle 900 Iraqis in 2007, and is prepared to make a multi-year commitment for 2008 and beyond.

In 2006, as part of a multilateral effort to reduce the number of refugees in Thailand, CIC selected 810 Burmese Karen refugees from refugee camps in Thailand. The majority have since arrived in Canada. In early 2007, CIC interviewed and selected an additional 1,850 Karen refugees from two refugee camps in Thailand. The first groups arrived in Canada in June 2007.

In 2006, Canada strategically engaged in international fora to improve deplorable camp conditions and find durable solutions for 26,000 Burmese Rohingya refugees who are currently living in two refugee camps in a difficult and protracted situation in Bangladesh. To support these efforts, CIC selected 23 refugees for resettlement, the majority of whom have since arrived. In 2007, Canada will accept approximately 70 Rohingya refugees.

An estimated 108,000 Bhutanese refugees have resided in camps in southeastern Nepal

since the early 1990s. During the past several years, Canada has been working with international partners and the UNHCR to achieve a comprehensive solution. In May 2007, Canada announced that it has agreed to resettle up to 5,000 Bhutanese refugees over the next three to five years.

The Resettlement Assistance Program

CIC offers financial support and immediate essential services to help GARs resettle in Canada and integrate into Canadian society. Through RAP, the Government ensures the delivery of essential services (such as reception services at the port of entry, temporary accommodation, assistance in finding permanent accommodation, and financial orientation) through contribution agreements with service provider organizations (SPOs). This program also provides income support for up to one year in most cases, and up to two years for refugees with special needs, such as victims of trauma or torture. In addition, the IFHP provides emergency and essential health-care coverage until refugees are eligible for provincial health-care programs. It also provides access to supplementary health-care services such as eyewear, dental and pharmacare for 12 months from the day of landing. This program is available to all resettled refugees upon arrival in Canada.

In 2006–2007, CIC continued to develop and promote effective relationships with SPOs responsible for the delivery of RAP. In February 2007, CIC held the National RAP Conference in Vancouver, B.C., which was attended by 240 delegates from SPOs, provinces, national and international NGOs, and CIC. The conference was an opportunity for SPOs to share experiences, develop skills, and provide recommendations to make settlement programming more focused on the needs of refugee clients. In addition, the joint CIC-SPO RAP Working Group held multiple consultative meetings throughout the year to develop strategies to improve outcomes for refugees.

In response to the 2004 RAP evaluation, CIC continued to enhance the program in order to meet the immediate and essential needs of GARs more effectively. Enhancements include increased support programming and income supports for GARs. Additional income support included an increase in RAP allowances to match increases in social assistance rates by the provinces, and the introduction of a new monthly school allowance for children. Programming enhancements in 2006 included a new life skills orientation program for resettled refugees who need basic life skills education, and an overall increase in the funded hours of RAP service support for each GAR. These refinements give service providers greater flexibility to respond to the particular needs of resettled refugees.

The Private Sponsorship of Refugees Program

In addition to government support, refugees receive assistance to resettle in Canada from private sponsorship organizations representing religious, ethnic and community groups, and from groups of five or more individuals. Through the PSR Program, these groups take on the responsibility of providing refugees with accommodation, resettlement assistance and emotional support for up to one year. In exceptional circumstances, this assistance can be extended for up to three years for refugees with special needs such as victims of trauma and torture, or women and children at risk.

Over the past year, both CIC and the private sponsorship community have acknowledged the need for continued efforts to strengthen their relationship and to maintain clearer lines of communication in order to address program challenges. In addition to ongoing engagement through the NGO-Government Committee on the PSR Program, CIC undertook a formal evaluation of the program in 2006. The results of the evaluation can be found at www.cic.gc.ca/english/resources/evaluation/psrp/psrp-summary.asp.

As a means to improve the program, and as a special effort to reduce the inventory, Sponsorship Agreement Holders voluntarily cut back on the number of applications they submitted in 2006 by over 30%, and CIC increased the number of PSR cases it processed. This resulted in the smallest annual increase in inventory size in over five years, and further impact on the inventory size is expected to be felt in 2007–2008. The upper end of the PSR target was raised to 4,500 for 2007 to provide greater flexibility in responding to emerging refugee populations and in addressing protracted refugee situations. In addition, CIC continued to fund a refugee eligibility training program to help private sponsors with refugee identification. Further steps to strengthen the program will be identified following a PSR Program conference that is expected to take place in the fall of 2007.

The Immigration Loans Program

In accordance with IRPA, CIC also manages the Immigration Loans Program. Geared primarily to refugees from abroad seeking permanent residence in Canada, these loans are intended to cover the pre-entry medical examination, transportation costs to Canada, and expenses associated with initial settlement in Canada.

The current limit on the loan fund is $110 million, of which outstanding loan accounts totalled $38.1 million as of March 31, 2007. Loan collection will continue to be managed with due diligence to maintain the strong recovery rate for repayment – currently at 91%.

In 2006–2007, CIC contributed $1.2 million from RAP towards alleviating the loans of some refugees with special needs (namely, seniors, refugees with health issues, single parents with large families). In addition, Parliament gave its approval to write off $978,102 in immigration loans in the 2006–2007 final supplementary estimates.

Protection for Individuals Who Make Refugee Protection Claims in Canada

In addition to refugees selected abroad for resettlement, protection can be extended to individuals who seek asylum upon or after their arrival in Canada. The IRB, an independent administrative tribunal, oversees a quasi-judicial process that determines claims for refugee protection made in Canada. For further information on the IRB, please see www.irb-cisr.gc.ca. This process is designed to ensure fair and consistent decision making in accordance with Canadian law and Canada's international obligations and humanitarian traditions. The IRB hears refugee protection claims referred by CIC and the CBSA.

In 2006, a total of 22,944 individuals made a claim for refugee protection across Canada.

This represents an increase of 14% over the 2005 total of 19,761 (the 2004 total was 25,521). In 2006, the IRB approved 47% of all cases for which it rendered final decisions.

Persons whose claim for protection has been accepted may apply for permanent residence for themselves and dependants or close family members, whether in Canada or abroad. However, if the claim for protection is refused, the individual is informed of the reasons in writing and is required to leave the country. A person whose claim is refused and who must leave the country may apply to the Federal Court for a judicial review. A judge of that court decides whether leave will be granted. In most cases, a person has the right to remain in Canada pending the outcome of the judicial review. Refused claimants may also apply to CIC for a Pre-Removal Risk Assessment (PRRA) before removal from Canada. The PRRA process ensures that the risk to the individual is assessed before that person is removed from Canada, particularly in cases where there has been a change in situation in the country of nationality, or new evidence indicates that the person needs protection. Most successful PRRA applicants may apply for permanent residence in Canada under the Protected Persons category. The IFHP provides supplementary and basic health-care coverage for refugee claimants during the period in which they do not qualify for provincial medical insurance.

Statistical Overview of Protected Persons Admitted in 2006

With the admission of 7,316 GARs and 3,337 privately sponsored refugees in 2006, the planned targets for these two categories of resettlement of refugees overseas were met, as was the target for admissions of dependants abroad of protected persons in Canada. The number of protected persons in Canada admitted in 2006 was 15,892, which was short of the planned range. The number of inland protected persons admitted to Canada is largely dependent on the number of persons making asylum claims in Canada and the number of whom are found to be in need of Canada's protection. It is not unusual for these numbers to vary significantly from one year to the next, reflecting changing conditions in source countries.

Table 10: Protected Persons Admitted in 2006 (Compared to the Immigration Plan)

Category	2006 Plan	Number Admitted	Percentage
Government-Assisted Refugees	7,300 - 7,500	7,316	22.5
Privately Sponsored Refugees	3,000 - 4,000	3,337	10.3
Protected Persons in Canada	19,500 - 22,000	15,892	48.9
Dependants Abroad	3,000 - 6,800	5,947	18.3
TOTAL PROTECTED PERSONS	**32,800 - 40,300**	**32,492**	**100**

SECTION 5

Integrating Newcomers

The successful settlement and integration of new immigrants is an important objective under IRPA. In order to maximize the economic, social and cultural benefits of immigration, newcomers should be enabled to fully participate in Canadian society and have access to the same quality of life that Canadians enjoy.

Settlement Services for Newcomers

Each year, newcomers receive settlement services and programs to help facilitate their successful integration into Canada. CIC's core settlement programming consists of the Immigrant Settlement and Adaptation Program (ISAP), Language Instruction for Newcomers to Canada (LINC) and the Host Program. In all three programs, services are delivered by service providers such as community-based organizations through formal contribution agreements with CIC.

Through federal-provincial agreements, British Columbia, Manitoba and Quebec assume direct responsibility for the design, administration and delivery of settlement programs and services to newcomers who settle in these provinces.

Several important initiatives were started in 2006. A prime example is the Government's commitment to increase immigration settlement funding by $307 million over two years, announced in May 2006. Budget 2007 confirmed funding from Budget 2006 and announced funding for the remaining three years for a total of $1.3 billion over five years and $342 million per year ongoing. With this funding, CIC expects to enhance current settlement programs to help newcomers overcome the barriers and challenges faced during the settlement process. In addition to enhancing current programs, a part of the new funding was used for client-centred pilot initiatives across the country as one aspect of the development of a new approach to settlement programming.

Immigrant Settlement and Adaptation Program

The objective of ISAP is to help newcomers settle and integrate into Canadian society so that they can participate in Canadian life as soon as possible. This program funds the delivery of services, such as providing general information on life in Canada, translation and interpretation, referral to community resources, solution-focused counselling, and basic employment-related services. ISAP also provides funding to SPOs to undertake "service-bridging" activities with other community organizations, and special projects

aimed at complementing and improving the delivery of settlement services.

ISAP services include the Canadian Orientation Abroad (COA) Initiative. COA is aimed at orienting future newcomers to life in Canada before their arrival. Different COA modules are designed to meet the needs of a diverse clientele. Topics include an introduction to Canada, the settling-in period, employment and education, rights and responsibilities, climate, finding a place to live, living in a multicultural society, the cost of living, family life, communications, and adapting to life in Canada. During 2006–2007, 13,831 people received COA training in approximately 24 countries overseas.

Along with COA, CIC's strategy for the development and delivery of settlement information includes print publications, the Going to Canada Immigration Portal and a video called *Canada Day to Day*.

Language Instruction for Newcomers to Canada

The LINC Program provides basic language training to adult newcomers in one of Canada's official languages. Aimed at facilitating social, cultural and economic integration into Canada, LINC courses are provided, either on a full- or part-time basis, through school boards, colleges, community organizations, workplaces or community settings. The program also provides information that helps acquaint participants with the Canadian way of life.

CIC is committed to focusing on the French delivery of its program in order to raise the current level of service. In 2005–2006, CIC funded the Centre for Canadian Language Benchmarks to perform a review of the lexical semantics and syntax of the French version of the Canadian Language Benchmarks (*Standards linguistiques canadiens 2002*). The new document, entitled *Niveaux de compétence linguistique canadiens 2006*, was validated in 2006–2007.

Host Program

The Host Program is a volunteer-based program whereby newcomers are matched with Canadian volunteers who help them learn about available services in their community, practise their English or French, participate in community activities, understand the Canadian labour market, and find job contacts in their field. By connecting newcomers to Canadians, the program promotes inclusion and diversity, improves cross-cultural understanding, and helps reduce racial stereotyping. Over 4,988 clients received Host-related services in 2006.

Special Initiatives to Facilitate Integration into the Labour Market

Canada welcomes thousands of skilled immigrants every year who want to contribute to the country's need for skilled workers. However, many newcomers are finding it challenging to enter the labour market due to issues such as the lack of recognition of foreign credentials and experience, and difficulties associated with language and literacy skills in one of the official languages.

HRSDC, working in close collaboration with CIC, led extensive interdepartmental and intergovernmental stakeholder consultations to develop the mandate, activities and governance structures for the creation of the Foreign Credentials Referral Office (FCRO),

which was announced as part of Budget 2007. Launched in May 2007, the FCRO is a new federal office located within CIC to help internationally trained individuals find the information and access the path-finding and referral services they need to put their skills to work when they arrive in Canada. The FCRO is also working closely with partners across jurisdictions and with employers and other stakeholders to strengthen foreign credential assessment and recognition processes in Canada.

The Enhanced Language Training (ELT) Initiative benefits newcomers and employers and has shown that it can facilitate the integration of newcomers into the Canadian labour market. The initiative has helped immigrants improve their language, pronunciation and workplace skills, as well as improve their self-confidence through a variety of bridge-to-work activities and services. Many employers have participated by providing mentors or opportunities for job placements; in return, many have benefited by successfully recruiting newcomers into their enterprise.

The Second National ELT Conference was held in November 2006, bringing together provincial and territorial representatives and service providers involved in delivering advanced language training to skilled newcomers in all jurisdictions (except Nunavut and the Northwest Territories), to share lessons learned and promising practices.

Also in 2006, the management and monitoring of ELT contribution agreements with service provider agencies was decentralized to further integrate the delivery of settlement and integration services in communities across Canada, and to provide ongoing local support to these service provider agencies.

Three years after the launch of ELT, over 246 projects are completed or underway, providing services to an estimated 9,000 skilled newcomers. Based on the data collected by SPOs, findings confirm that, on balance, ELT is reaching its target audience of skilled newcomers. And, most importantly, services are being provided that help these newcomers improve their language skills, become more familiar with the Canadian workplace and make contacts in their professional field.

The ELT Initiative has been undergoing its formative evaluation, and the evaluation report is expected in the fall of 2007.

The Going to Canada Immigration Portal, developed by CIC and HRSDC, offers comprehensive and integrated information to prospective and new immigrants to assist them in preparing to live, work and study in Canada. Work continues on the development of portal tools and content, and agreements have been put in place with provinces and territories.

Immigrants for Francophone Minority Communities

In the past year, CIC has made significant progress toward enhancing the vitality of Francophone minority communities (FMCs). To help achieve this objective, the Department works with partners to promote Francophone immigration and integration into Canadian communities outside of Quebec.

In 2006, the CIC-FMCs Steering Committee, co-chaired by CIC and a representative of the FMCs, launched its *Strategic Plan to Foster Immigration to Francophone Minority Communities*. The plan will be carried out by the Implementation Committee, formed in January 2007, as well as by a variety of regional

committees made up of representatives from various levels of government and FMC members. The Steering Committee's mandate was also renewed for five years in 2007.

Activities that support FMCs take place both in Canada and in targeted French-speaking areas abroad. CIC undertakes numerous awareness-raising sessions and communications activities, providing potential French-speaking immigrants with relevant, up-to-date information. Examples of such activities include *Destination Canada*, held in Paris, Nice and Brussels; *Promotion Canada*, held in Rabat; and student promotion fairs in Tunis. CIC and the provinces have also worked with the Canadian education and employment sectors to target students and potential immigrants.

CIC has also supported activities for the referral of French-speaking refugees to Canada. A particularly successful project involved the referral of 149 refugees from East Africa's Great Lakes region. These refugees will be arriving in Canada sometime this year. CIC also supports projects that build awareness and the capacity of FMCs to receive and welcome refugees.

To promote the integration of French-speaking newcomers into Canadian society, CIC has funded numerous projects through support to the provinces and territories, and through direct support to service providers. Such projects develop awareness and capacity in FMCs, and provide tools and support for French-speaking immigrants. For example, through CIC's ELT Initiative, educational institutions in Ontario received funding to provide targeted labour market language training for French-speaking immigrants. Tools and services have also been developed to meet the specific needs of women and youth in FMCs.

In light of CIC's mandate, awareness of the importance of linguistic duality and of FMC priorities is an integral part of the Department's work. Events, discussions and publications continue to promote understanding throughout the Department. CIC is also incorporating the FMC perspective into many of its policy, program and reporting structures. For example, the *Strategic Plan to Foster Immigration to Francophone Minority Communities* provided a modified definition of French-speaking immigrants. This definition is intended to ensure that French-speaking immigrants who settle outside Quebec can integrate and contribute to the growth of FMCs. It makes attainment of the objective of increasing immigration to FMCs a more ambitious goal, but also a more significant one, and CIC will explore new ways to achieve it. CIC also continues to include linguistic clauses in all new and renewed federal-provincial/territorial agreements.

In many ways, CIC has led by example with respect to enhancing the vitality of FMCs and supporting linguistic duality. Under the amended *Official Languages Act*,[1] federal institutions now have the enforceable obligation to take "positive measures" to implement the Government's commitment outlined in Part VII of the Act. In the *2006-2007 Annual Report* of the Commissioner of Official Languages, CIC received an exemplary rating and was showcased as a success story for taking "positive measures."

[1] The *Official Languages Act* was amended on November 25, 2005. The amendment increases the accountability of federal institutions with respect to implementation of Part VII of the Act.

Canadian Citizenship

Obtaining citizenship is a significant step in the integration process for newcomers because it signifies full participation in Canadian life. In 2006, Canadian citizenship was granted to 259,802 individuals.

Immigrants to Canada with permanent residence status have a qualified right to apply for citizenship once they have lived here for three years. With high immigration levels from 2000 to 2006 – more than 225,000 per year – the number of people applying for citizenship has increased. Over the past couple of years, there has been an increase in the number of long-term permanent residents who have decided to apply for citizenship because of such factors as the need for a permanent resident card, the imposition by the U.S. of visa and border screening mechanisms for many of Canada's permanent residents, and policy changes in some countries allowing their citizens to hold multiple nationalities.

With the increased demand for Canadian passports and the media attention given to citizenship, the CIC Web site has been updated to provide more information to persons who have concerns about their citizenship status. Publications are being created or updated to address these concerns. CIC has collaborated with Service Canada, Passport Canada and DFAIT in order to update partner Web sites.

Bill C-14, *An Act to Amend the Citizenship Act (adoption)*, received Royal Assent in June 2007. It will allow a foreign-born child adopted by a Canadian citizen after February 14, 1977 to access citizenship without first having to become a permanent resident. CIC supported Bill C-14 through the House of Commons and is taking steps to prepare for implementation, including conducting consultations with the provinces and stakeholders on the proposed content of regulations.

More recently, operational policy and procedures were implemented following the Minister's announcement in January 2007 to identify and facilitate applications for citizenship for individuals who have been residing most of their lives in Canada and had a reasonable but mistaken belief they were Canadian citizens. A Citizenship Fees Remission Order was approved in March 2007, providing the authority to remit citizenship fees for these individuals who are under consideration for, or granted, citizenship under section 5(4) of the *Citizenship Act* and who meet certain conditions provided in the Remission Order.

In addition, in March 2007, following a pilot launched in December 2006, CIC joined phase one of the RCMP Real Time Identification project, which allows for the transmission of electronic fingerprints. This will reduce processing times for citizenship applicants who are required to submit fingerprints.

Promotional Activities

Citizenship promotion activities are an important instrument for the continued integration of newcomers and new citizens into Canadian society. Several initiatives were started in 2006 in support of this objective. For example, CIC launched the Enhanced Citizenship Ceremonies Initiative in order to make ceremonies more meaningful and interactive for new and established Canadians, and to encourage community participation. Some of the activities implemented as part of this initiative include holding receptions after most ceremonies, encouraging candidates for

citizenship to share their story during the ceremony, inviting members of the community to ceremonies held in CIC offices and not just to ceremonies held off site, and increasing the number of established Canadians who reaffirm their citizenship at ceremonies. A total of 2,999 citizenship ceremonies took place in 2006–2007.

Special events at the national level include the National 4-H Citizenship Seminar, held in partnership with the Canadian 4-H Council; the Rotary Club of Ottawa *Adventure in Citizenship*, held in partnership with the Rotary Club of Ottawa; special ceremonies held across the country on Canada Day and during Veterans' Week; and a Sunset Ceremony, held in partnership with the RCMP. Canada's Citizenship Week, which takes place in the third week of October, provides an opportunity for all Canadians to reflect on the value of citizenship, the meaning of being Canadian, and the rights, privileges and responsibilities of citizenship.

In 2006, planning and organizing continued for the 60th anniversary of the Canadian citizenship campaign, which was launched during a special citizenship ceremony at the Supreme Court of Canada on February 16, 2007. Seventeen families from across the country participated. This ceremony was broadcast live on national television and created a lot of interest in citizenship. Thirty youth reaffirmed their commitment to Canada during this ceremony, and the Governor General of Canada administered the oath of citizenship. The 60th anniversary campaign launched new promotional materials including a pin, logo, banners, ceremony program covers and other promotional products.

Canada's Action Plan Against Racism

A key challenge in ensuring effective integration involves reaching out to community partners and engaging a broad spectrum of Canadians in facilitating the integration of newcomers. CIC is an active participant in *A Canada for All: Canada's Action Plan Against Racism*. Led by the Department of Canadian Heritage, this plan provides an overarching approach across federal departments and agencies to build a society free from racism, and a partnership between governments and civil society. CIC's contribution to this multi-departmental endeavor is the Welcoming Communities Initiative (WCI). The WCI supports a range of anti-racism activities intended to foster more inclusive and welcoming communities, and to promote the full participation of newcomers in Canadian society. Under the WCI, funding is allocated to provinces for anti-racism activities directed at youth and adult newcomers, their communities and community-serving organizations. Projects, therefore, will promote the empowerment of newcomers to effectively confront racism, and communities and organizations will be supported in combatting racism internally. In 2006, a national call for proposals was implemented to support national anti-racism activities over 2006–2008. As a result of this process, CIC entered into six national funding relationships, four of which represented new partnerships. Projects include:

- a tool kit for smaller centres to attract and retain newcomers to Canada, which includes ways to reduce racism and discrimination at the community level (Inter-Cultural Association of Greater Victoria);

- discussion groups regarding the effects of internalized racism and an anti-racism tool kit designed to address internalized racism and to educate immigrant women about the laws against racist behaviour and the recourses available to help them stand up to instances of racism (Alberta Network of Immigrant Women);

- a partnership approach between the Settlement sector and the Family Resource Programs (FRP) sector to enhance family-related programming to ensure that newcomers can access programs that are respectful of cultural differences and respond to the unique needs of immigrant families; also included is the translation of parenting resources into six languages, and the development and translation of an FRP brochure (Canadian Association of Family Resource Programs);

- youth focus groups, workshops and multi-media tools to document racialized immigrant struggles and strategies related to racism and workplace conflict (Canadian Labour Congress);

- an anti-racism curriculum designed to support settlement workers and an anti-racism tool kit for newcomers designed to raise awareness of the realities of racism, highlight existing legal protection against discrimination based upon race, and identify ways to confront racism when it is encountered (National Anti-Racism Council of Canada); and

- a searchable on-line database and discussion paper on existing anti-racism resources and promising practices (Carleton University-Research Resource Division for Refugees).

SECTION 6

Gender-Based Analysis of the Impact of the *Immigration and Refugee Protection Act*

IRPA includes a requirement to report annually on the impact of this legislation and the corresponding regulations from the perspective of gender-based analysis (GBA). The legislative requirement to report on gender-related impacts is unprecedented in federal statutes.

GBA is not a stand-alone activity or product. While it is an ongoing analytical process that supports more informed decision making and better public policy, it represents only one aspect of the analysis undertaken in policy formulation, program development, management and evaluation. Gender impact analysis focuses on important social and economic differences between men and women, and between different groups of men and women over their life cycles. It seeks to examine existing and proposed policies, programs and legislation to ensure that they are having their intended effects and producing fair results.

In early 2005, CIC launched the *Strategic Framework for Gender-Based Analysis* (2005–2010). The framework sets out the strategic objectives and principles for GBA and the steps that will be taken to strengthen capacity and performance throughout the Department.

Central to the framework's implementation are the GBA branch plans, which identify priority issues for gender-based analysis of the impact of IRPA. Five branches have developed GBA plans: Refugee, Integration, Immigration, Risk Mitigation, and Strategic Policy.

The Department was reorganized in April 2006, and the GBA function was transferred to the Corporate Services Sector. This step affords greater opportunities to integrate GBA into the planning and reporting processes. In addition, the CIC Policy Committee, which guides departmental policy directions, priorities and decision making, will provide an oversight role to ensure that gender considerations are taken into account in the policy development process.

Gender Impacts of IRPA: Highlights of Branch Activities

Data Gathering

A literature review of gender-based settlement needs and barriers as well as information gathered from SPOs, provinces and territories facilitated an analysis of relevant challenges, drawing attention to those issues distinct to either women or men. The analysis examines trends in the newcomer population as a whole and draws links to gender issues particular to

sub-groups such as youth, seniors, labour-market entrants, Francophone immigrants, and refugees. A gender-sensitive lens on settlement programming will help with upcoming initiatives to refine newcomer services so that they can reduce barriers, better serve needs, and improve settlement outcomes for both men and women.

Another literature review of integration challenges and outcomes for refugees was conducted, including the different settlement and integration needs of female and male refugees. This research highlighted gender-differentiated integration outcomes, and will inform future integration programs and policies for resettled refugees.

CIC-Francophone Minority Communities Steering Committee

One of the key directions of the *Strategic Plan to Foster Immigration to Francophone Minority Communities* is better integration of immigrants and refugees already in FMCs, which proposes to continue supporting vulnerable clients, such as women. In addition, the Action Plan 2006–2007, 2007–2008 and 2008–2009, Implementation of Section 41 of the *Official Languages Act*, proposes integration-support actions by paying special attention to the more vulnerable client groups, such as women and children. During 2006, a project was conducted to develop communication tools on diversity awareness and to facilitate the integration of French-speaking women from ethnocultural communities in New Brunswick.

Monitoring of Safe Third Country Agreement

Last year, CIC committed to establishing baseline data regarding gender impacts and trends over time for the Canada-United States Safe Third Country Agreement. A gender-based analysis was undertaken to inform ongoing monitoring and review processes associated with this Agreement.

Table 11 shows that the proportion of female claimants at the border has been comparable to that of the total claimant population over the past five years. The proportion of females among total claimants and among border claimants has remained relatively constant, with a slight increase over the last five years (42% in 2002 and 45% in 2006). With the exception of a slight increase in the proportion of females among minor border claimants over last year (47% in 2005 and 49% in 2006), the proportion of minors among total claimants and border claimants has also remained relatively constant over the last five years. This preliminary analysis continues to suggest that the Agreement has not been a strong deterrent, and that women and minors continue to want to make asylum claims in Canada and were eligible to do so under the terms of the Agreement.

Table 11: Proportion of Applicants by Women and Minors, 2002-2006

	Gender		Age		
Claim Year	% Female Among Total Claimants	% Female Among Border Claimants	% Minors Among Total Claimants	% Minors Among Border Claimants	% Female Among Minor Border Claimants
2002	42%	43%	21%	29%	48%
2003	42%	41%	22%	30%	47%
2004	43%	44%	21%	28%	47%
2005	44%	47%	20%	28%	47%
2006	45%	46%	20%	26%	49%

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts and Figures 2006*

Claims for refugee protection from persons who arrive at a Canadian land border port of entry from the United States are ineligible unless they fall within an exception. These exceptions are consistent with the principles established in IRPA that favor family reunification and protection of the best interests of the child.

According to Table 12, 47% of non-U.S. citizen border claimants who were granted an exemption were female. This figure compares closely with 46% of females among total border claimants and 47% among total exceptions. Although the total number of unaccompanied minor refugee claimants remained unchanged in 2006, the proportion of female claimants decreased to 35%. Given the particular vulnerability of this subgroup, and the Government's commitment to considering the best interests of the child, this category will continue to be monitored closely.

Table 12: Exceptions by Gender, 2006

Type of Exceptions	Number of Exceptions Granted	% Female
Total Claims – Non-U.S. Citizens	3,489	47%
Relative	1,737	47%
Moratorium Country	1,672	48%
Had Canadian Visa	9	33%
Unaccompanied Minor	49	35%
No CDN Visa Required	22	46%

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts and Figures 2006*

Immigration Policy and Programs

CIC supported the Government's introduction of amendments to IRPA to help prevent vulnerable foreign workers from being exploited or abused. The amendments would give the Minister of Citizenship and Immigration the authority to issue instructions giving immigration officers the discretion to deny work permits to otherwise admissible individuals, including those applying to work as exotic dancers, who could be vulnerable to humiliating and degrading treatment, including sexual exploitation, in Canada.

Preliminary results indicate that while the majority of H&C applicants from 1992 to mid-2006 were men (57%), women had a higher acceptance rate (65% compared to 54%). When examined by age, adult women in all age groups had an acceptance rate that ranged from 10 to 17% higher than that of men, with the greatest differential being for those aged 56 to 65. However, the acceptance rates between male and female children were roughly the same.

To complement the guidelines for protecting victims of human trafficking described in section 3 of this report, CIC, in cooperation with the CBSA, is developing training programs for front-line officers to raise awareness of trafficking. Although international data indicate that trafficking in persons is mostly aimed at women and children, men can also be victims. This finding will be reflected in the training materials on trafficking in persons.

In the Coming Year

A range of other initiatives and activities will continue during the coming year. CIC will update the training material used in departmental GBA training. It will also consider developing new tools that could support the implementation of GBA. For CIC, the focus will be put on strengthening the branches' capacity to do GBA and provide support as it is required.

CIC will incorporate GBA considerations into the review of the Entrepreneur Immigration Program. Also, as announced in Budget 2007, CIC has committed to creating a new avenue to immigration for Canadian-educated foreign students and experienced temporary foreign workers. Based on current trends, it is possible that this initiative will create avenues for more female immigrants to apply to stay permanently in Canada. Creating an immigration opportunity for Canadian-educated foreign students and experienced temporary foreign workers may create more gender balance in the Department's immigration programs. The design of the new program will include gender considerations. As well, impacts by gender will continue to be monitored once the initiative is implemented.

CIC has recently begun negotiations with the provinces and territories on an evaluation framework for PNPs, and intends to inform provinces and territories of departmental GBA requirements. Further to stakeholder consultations on the Live-in Caregiver Program, a GBA will be conducted regarding the extension of work permits to a maximum of three years and three months, as announced in February 2007. In addition, a Results-based Management Accountability Framework for off-campus work permits and postgraduates will be updated in 2007 and will include a GBA.

GBA will be included in the Regulatory Impact Analysis Statements for all proposed regulatory changes concerning social immigration policy and programs. Analysis of data related to the H&C policy will continue to take gender considerations into account.

The PRRA and the Safe Third Country initiatives have been selected as IRPA priority areas for GBA. In addition, a more detailed gender and diversity analysis of protected persons admissions will be undertaken. The Guardianship Protocol and RAP have been identified as areas for future GBA.

Table 13: New Permanent Residents in 2006, by Immigration Class and Gender

	Male		Female		
IMMIGRANT CATEGORY	**Number**	**%**	**Number**	**%**	**TOTAL**
ECONOMIC CLASS					
Skilled Workers	56,251	46.0	49,698	38.4	105,949
Business Immigrants	6,273	5.1	5,804	4.5	12,077
Provincial/Territorial Nominees	6,995	5.7	6,341	4.9	13,336
Live-in Caregivers	2,377	2.0	4,518	3.5	6,895
Total Economic Class (including dependants)	**71,896**	**58.8**	**66,361**	**51.3**	**138,257**
FAMILY CLASS					
Spouses, Partners, Children and Others*	19,585	16.0	30,913	23.8	50,500
Parents and Grandparents	8,931	7.3	11,075	8.6	20,006
Total Family Class*	**28,516**	**23.3**	**41,988**	**32.4**	**70,506**
PROTECTED PERSONS					
Government-Assisted Refugees	3,811	3.1	3,505	2.7	7,316
Privately Sponsored Refugees	1,802	1.5	1,535	1.2	3,337
Protected Persons in Canada	8,434	6.9	7,458	5.8	15,892
Dependants Abroad	2,644	2.2	3,303	2.5	5,947
Total Protected Persons	**16,691**	**13.7**	**15,801**	**12.2**	**32,492**
OTHER					
Humanitarian and Compassionate Grounds/Public policy	4,957	4.1	5,266	4.1	10,223
Other**	81	0.1	78	0.1	159
Total Other	**5,038**	**4.2**	**5,344**	**4.2**	**10,382**
Category Not Stated	5	0.0	7	0.0	12
TOTAL*	**122,146**	**100**	**129,501**	**100**	**251,649**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts & Figures 2006*

* Information on gender is not available for two persons in this category.

** "Other" includes Post-Determination Refugee Claimants, Deferred Removal Orders and Temporary Resident Permit Holders.

Table 14: 2006 Permanent Residents in the Economic Class, by Principal Applicants versus Spouses/Dependents and by Gender

ECONOMIC CLASS	Principal Applicants		Spouses and Dependants	
	Male	Female	Male	Female
Skilled Workers	31,053	13,110	25,198	36,588
Business Immigrants	2,803	539	3,470	5,265
Entrepreneurs	*709*	*112*	*947*	*1,330*
Self-Employed	*228*	*92*	*271*	*361*
Investors	*1,866*	*335*	*2,252*	*3,574*
Provincial/Territorial Nominees	3,568	1,104	3,427	5,237
Live-in Caregivers	164	3,383	2,213	1,135
TOTAL ECONOMIC CLASS	**37,588**	**18,136**	**34,308**	**48,225**

Source: Citizenship and Immigration Canada, *Facts and Figures 2006*

SECTION 7

Conclusion and Key Challenges for the Future

Immigration is a defining feature of Canada's development as a nation and its path to the future. Much of what our country stands for today has been built on and shaped by immigrants of the past, and newcomers will continue to significantly contribute to Canada's economic prosperity in decades to come. CIC is strongly committed to harnessing this strength by laying the foundation for attracting and retaining immigrants, and for successfully integrating them upon arrival in Canada.

In the past year, concrete steps have been taken to build on our capacity to support newcomers in their early settlement period, and to ensure that we have the human resources we need to enhance our competitiveness on the global stage. These included additional resources to settlement services, and measures to further build our capacity to assess and recognize foreign credentials. Legislative action has also been taken to provide all Canadians with certainty of their citizenship status. We also continued to make our mark on the global humanitarian effort through resettling those who are most in need of protection, and meeting the needs of those who are victims of trafficking. How migration is managed globally is an important consideration in Canada's policy and program development. Through its active international engagement, CIC continued to work with other governments and regional and multilateral organizations to influence the international migration agenda.

While Canada's immigration system provides a strong foundation upon which to build, a fundamental challenge facing the system is the large and growing inventory of applications, which results in long wait times for clients. CIC is obligated to process all applications that it receives until a final decision is reached. Application intake far exceeds CIC's annual admission levels. As a result, application inventories, particularly in the Skilled Worker category, continue to put pressure on program delivery, hinder system responsiveness and erode public confidence. These pressures are exacerbated by the continuing increase in the temporary immigration workload, essential to meeting immediate labour market needs, as both the permanent and temporary streams are managed by the same network. Looking ahead, actions to control application intake and bring down the inventory are critical to meeting Canada's immigration objectives.

CIC continues to focus on client service. In 2006, measures were taken to facilitate and simplify the process for temporary residents (in particular, students and temporary workers), permanent residents (especially skilled workers) and refugees. The operational policies and procedures concerning citizenship were amended in order to speed up the processing

of exception cases and to regularize the situation of the affected applicants. These concrete actions demonstrate the Department's willingness to put forth solutions that reconcile Canadians' economic, social and humanitarian interests with the legitimate aspirations of an immigrant clientele being courted by a growing number of industrialized, and even developing, countries. The stakes are high, and resources are limited. Thus, it is more important than ever to target initiatives to invest in and to work with partners at all levels to provide quality information and services in a timely fashion. The Department's approach is progressive, responsive to changing needs and centred on client satisfaction. In 2007, CIC will continue working to make service delivery more effective while offering clients innovative options using reliable, modern and secure technology.

These efforts are part of an ongoing commitment to meet the economic and social needs of Canada, to uphold its humanitarian tradition, and to make immigration work for Canada today and in the future.

Annexes

Annex A: Section 94 of the *Immigration and Refugee Protection Act*

The following is an extract from the 2002 *Immigration and Refugee Protection Act*, outlining the requirements for CIC's *Annual Report to Parliament*.

Reports to Parliament

94. (1) The Minister must, on or before November 1 of each year or, if a House of Parliament is not then sitting, within the next 30 days on which that House is sitting after that date, table in each House of Parliament a report on the operation of this Act in the preceding calendar year.

(2) The report shall include a description of

(a) the activities and initiatives taken concerning the selection of foreign nationals, including measures taken in cooperation with the provinces;

(b) in respect of Canada, the number of foreign nationals who became permanent residents, and the number projected to become permanent residents in the following year;

(b.1) in respect of Canada, the linguistic profile of foreign nationals who became permanent residents;

(c) in respect of each province that has entered into a federal-provincial agreement described in subsection 9(1), the number, for each class listed in the agreement, of persons that became permanent residents and that the province projects will become permanent residents there in the following year;

(d) the number of temporary resident permits issued under section 24, categorized according to grounds of inadmissibility, if any;

(e) the number of persons granted permanent resident status under subsection 25(1); and,

(f) a gender-based analysis of the impact of this Act.

ANNEX B: GLOSSARY

Asylum Claimants

Refugee claimants are temporary residents in the humanitarian population category who request refugee protection upon or after arrival in Canada. A refugee claimant receives Canada's protection when he or she is found to be a Convention refugee as defined by the United Nations 1951 Geneva Convention Relating to the Status of Refugees and its 1967 protocol, or when found to be a person needing protection based on risk to life, risk of cruel and unusual treatment or punishment, or danger of torture as defined in the Convention against Torture.

Business Immigrants

Business immigrants include three classes of immigrants: investors, entrepreneurs and self-employed people. Business immigrants become permanent residents on the basis of their ability to become economically established in Canada. Spouses and children of business immigrants are also included in this category.

Convention Refugees

Persons who, by reason of a well-founded fear of persecution for reasons of race, religion, nationality, membership in a particular social group, or political opinion, are (i) outside their countries of nationality and unable or, by reason of that fear, unwilling to avail themselves of the protection of those countries; or (ii) not having a country of nationality, are outside the country of their former habitual residence and unable or, by reason of that fear, unwilling to return to that country.

Economic Immigrants

People selected as permanent residents for their skills and ability to contribute to Canada's economy, including skilled workers, business people, live-in caregivers and provincial nominees.

Entrepreneurs

Immigrants admitted to Canada as permanent residents by demonstrating that they

- have managed and controlled a percentage of equity in a qualifying business for at least two years in the period beginning five years before they apply; and
- have a legally obtained net worth of at least CAN$300,000.

Family Class

A class of immigrants to Canada made up of close relatives of a sponsor in Canada, including a spouse, common-law partner or conjugal partner; dependent children; parents and grandparents; children under age 18 whom the sponsor intends to adopt in Canada; brothers, sisters, nephews, nieces and grandchildren who are orphans under age 18; and any other relative, if the sponsor has no relative as described above, either abroad or in Canada.

Family Members

Family members include the spouse, common-law partner or conjugal partner, and dependent children, or the children of dependent children of a permanent resident. A dependent child is either a biological child or an adopted child. Children are considered dependent if they meet one of the following conditions:

- they are under age 22 and unmarried or not in a common-law relationship;
- they have been full-time students since before age 22, attend a post-secondary educational institution and have been substantially dependent on the financial support of a parent since before age 22 and, if married or a common-law partner, since becoming a spouse or a common-law partner; or
- they are age 22 or over and have been substantially dependent on the financial support of a parent since before age 22 because of a physical or mental condition.

Foreign Students

These temporary residents have been approved by an immigration officer to study in Canada. Study permits identify the level of study and the length of time the individual may study in Canada. Students do not need a study permit for courses of six months or less if they will finish the course within the period of stay authorized upon entry, which is usually six months. Before June 28, 2002, students did not need a study permit for English- and French-as-a-second-language courses of three months or less. Every foreign student must have a student authorization, but may also have been issued other types of permits or authorizations.

Foreign Workers

These foreign nationals have been authorized to enter and remain in Canada, on a temporary basis, as workers. This category excludes foreign students and people who have been issued employment authorizations for humanitarian reasons. Most foreign workers must have an employment authorization, but may also have other types of permits or authorizations.

Government-Assisted Refugees

Government-assisted refugees are people who are selected abroad for resettlement to Canada as Convention refugees under IRPA or as members of the Convention Refugees Abroad Class, and who receive resettlement assistance from the federal government.

Investors

These immigrants are admitted to Canada as permanent residents because they

- have business experience as defined in the Regulations;
- have a legally obtained net worth of at least CAN$800,000; and
- have invested CAN$400,000 before receiving a visa.

The Government of Canada allocates the investment to participating provinces and territories, which guarantee the investment and use it to develop their economies and create jobs. The investment is repaid, without interest, after five years.

Live-in Caregivers

Temporary residents of Canada who have successfully completed the equivalent of Canadian secondary school; have six months of full-time training in a field or occupation related to that for which they are seeking a work permit; are able to speak, read and understand English or French at a level sufficient to communicate effectively in an unsupervised situation; and sign an employment contract with the future employer. Participants in this program may apply for permanent resident status in Canada after completing two years of live-in caregiving employment within three years of arrival in Canada.

Permanent Residence for Protected Persons in Canada

People who have been determined to be protected persons by the Immigration and Refugee Board in Canada or through the Pre-Removal Risk Assessment, and who have been granted permanent residence as a result.

Principal Applicant (Business Applicant)

The person who best meets the definition for one or more of the types of business immigrants or in whose name the application for immigration is made.

Principal Applicant (Economic Applicant)

The person who is likely to earn the most points in the self-assessment or in whose name the immigration application is made.

Privately Sponsored Refugees

Refugees selected abroad for resettlement to Canada who receive resettlement assistance from private sources.

Protected Persons

Persons who have been determined to be Convention refugees or persons in similar circumstances abroad, persons whom the Immigration and Refugee Board determines to be Convention refugees or persons in need of protection in Canada, and most persons with a positive Pre-Removal Risk Assessment.

Provincial Nominees

Immigrants selected by the provinces and territories for specific skills that will contribute to the local economy. The Regulations establish a Provincial Nominee Class, allowing provinces and territories having agreements with CIC to nominate a certain number of workers. A nominee must meet federal admissibility requirements, such as those related to health and security, but is not subject to the selection grid applied to federal skilled workers.

Self-Employed Persons

Immigrants who have shown that (i) they can and intend to create their own employment in Canada; and (ii) they can contribute significantly either to the Canadian economy as farmers or to the cultural or athletic life of Canada.

Skilled Workers

Immigrants selected for their skills to help ensure their success in a fast-changing labour market. The Regulations stress education, English or French language abilities, and work experience involving certain skills, rather than specific occupations.

Citoyenneté et Immigration Canada

Citizenship and Immigration Canada

RAPPORT ANNUEL
AU PARLEMENT SUR L'IMMIGRATION

2007

Canada

C&I-831-10-07

Citoyenneté et Immigration Cana
Citizenship and Immigration Canada

RAPPORT ANNUEL
AU PARLEMENT SUR L'IMMIGRATION

2007

Canada

Pour obtenir d'autres exemplaires, communiquer avec le

Service de distribution
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1
Télécopieur : 613-954-2221

Internet : **www.cic.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2007
N° de cat. : Ci1-2007
ISBN 978-0-662-05127-5

Disponible sur demande en médias substituts.

Table des matières

MESSAGE DE LA MINISTRE DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION 3

INTRODUCTION 5

SECTION 1 : L'IMMIGRATION AU PROFIT DU CANADA 6

À l'appui de la prospérité et de la compétitivité du Canada 6

Niveaux de 2006 7

L'importance capitale des partenariats 8

Le plan d'immigration du Canada pour 2008 9

Tableau 1 : Plan des niveaux d'immigration pour 2008 9

SECTION 2 : PARTENARIATS FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX 10

Tableau 2 : Accords en vigueur entre le fédéral et les provinces/territoires 12

SECTION 3 : SÉLECTION DES ÉTRANGERS À TITRE DE RÉSIDENTS PERMANENTS ET TEMPORAIRES 13

Sélection des résidents permanents 13

Tableau 3 : Nouveaux résidents permanents admis en 2006, selon la catégorie d'immigrants (comparativement au plan d'immigration) 18

Tableau 4 : Résidents permanents admis au titre de la catégorie économique en 2006, selon les demandeurs principaux et les personnes à charge 19

Tableau 5-A : Résidents permanents admis en 2006, selon les dix principaux pays sources 19

Tableau 5-B : Résidents permanents admis en 2006, selon la région de provenance 20

Tableau 6 : Résidents permanents admis en 2006, selon la destination et la catégorie d'immigrants 21

Tableau 7 : Connaissance des langues officielles chez les résidents permanents admis en 2006 22

Tableau 8 : Nouveaux résidents permanents admis en 2007 (de janvier à juin) 23

Sélection des résidents temporaires 24

Tableau 9 : Permis de séjour temporaire délivrés du 1er janvier au 31 décembre 2006 27

SECTION 4 : MAINTIEN DE LA TRADITION HUMANITAIRE DU CANADA 28

Rôle du Canada dans la protection internationale 28

Réétablissement des réfugiés sélectionnés à l'étranger 29

Programme d'aide au réétablissement 30

Programme de parrainage privé de réfugiés 30

Programme de prêts aux immigrants 31

Protection des demandeurs d'asile au Canada 31

Aperçu statistique des personnes protégées admises en 2006 32

Tableau 10 : Personnes protégées admises en 2006 (par rapport au plan d'immigration) 32

SECTION 5 : INTÉGRATION DES NOUVEAUX ARRIVANTS 33

Services d'établissement destinés aux nouveaux arrivants 33

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants 33

Cours de langue pour les immigrants au Canada 34

Programme d'accueil 34

Initiatives spéciales pour faciliter l'intégration au marché du travail 34

Immigrants pour les communautés francophones en situation minoritaire 35

Citoyenneté canadienne 37

Activités de promotion 37

Plan d'action du Canada contre le racisme 38

SECTION 6 : ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES DES RÉPERCUSSIONS DE LA *LOI SUR L'IMMIGRATION ET LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS* 40

Répercussions de la LIPR sur les sexes : points saillants des activités des directions générales 40

Tableau 11 : Proportion de femmes et de mineurs chez les demandeurs, 2002-2006 42

Tableau 12 : Exceptions en fonction du sexe en 2006 42

L'année à venir 43

Tableau 13 : Nouveaux résidents permanents admis en 2006, selon la catégorie et le sexe 44

Tableau 14 : Résidents permanents admis en 2006 au titre de la catégorie économique, selon les demandeurs principaux, les époux, les personnes à charge, par sexe 45

SECTION 7 : CONCLUSION ET PRINCIPAUX DÉFIS À RELEVER 46

ANNEXES 48

Annexe A : Article 94 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* 48

Annexe B : Glossaire 49

Message de la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Je suis fière de présenter le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration* de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) pour l'année 2007.

Les nombreuses cérémonies auxquelles j'ai assisté cette année à l'occasion du 60e anniversaire de la citoyenneté canadienne m'ont profondément touchée, et j'ai été extrêmement honorée d'être témoin de ces moments historiques en compagnie des nouveaux Canadiens et de leurs familles.

Au cours des voyages que j'ai effectués de part et d'autre du pays depuis que je suis devenue ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, j'ai eu le plaisir immense de rencontrer de nombreuses gens de partout dans le monde, de nouveaux arrivants qui ont trouvé la liberté et de nouvelles perspectives d'avenir dans un pays où le travail acharné est récompensé, et où la diversité culturelle est reconnue à sa juste valeur.

Notre pays bénéficie des compétences et de l'enthousiasme de ses nouveaux arrivants. Si nous voulons que le Canada dispose des bonnes personnes et des travailleurs qualifiés dont il a besoin pour prospérer en ce XXIe siècle, nous devons optimiser notre utilisation des ressources humaines à notre disposition, tout en nous assurant que les Canadiens jouissent de la formation, de l'instruction et de la mobilité nécessaires pour avoir accès aux nouvelles possibilités d'emploi.

Le Canada est doté de l'un des programmes d'immigration permanente les plus importants et les plus connus au monde. En effet, nous accueillons chaque année environ 250 000 nouveaux immigrants, auxquels s'ajoutent 200 000 travailleurs temporaires et étudiants étrangers qui viennent ici pour nous aider à répondre aux besoins de notre marché du travail, pour appuyer nos entreprises canadiennes et pour influencer nos collectivités, caractérisées par leur diversité culturelle.

Le Canada veille à maintenir en tout temps un équilibre parmi les volets de son programme d'immigration relatifs aux immigrants économiques, au regroupement familial et aux réfugiés. Ainsi, nous avons accueilli approximativement 251 000 nouveaux arrivants en 2006. Nous prévoyons en recevoir entre 240 000 et 265 000 en 2008.

J'ai constamment à cœur de faire en sorte que le programme d'immigration du Canada réponde à nos besoins en tant que pays de façon équitable, transparente et respectueuse de la primauté du droit, tout en protégeant la santé des Canadiens et en garantissant leur sécurité.

Nous maximisons l'essor social, culturel et économique de notre pays en nous efforçant de satisfaire les besoins du marché du travail, d'attirer des travailleurs étrangers qualifiés et de les retenir, et de nous doter des politiques et des programmes nécessaires pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants au Canada.

Afin d'aider les immigrants à s'intégrer dans nos collectivités, à améliorer leurs compétences linguistiques, à trouver du travail et à obtenir un soutien pour leurs familles, nous avons affecté 1,3 milliard de dollars à l'établissement sur les cinq prochaines années.

Avec l'aide de nos partenaires provinciaux et territoriaux, nous avons tenu notre promesse d'améliorer l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences étrangers en mettant sur pied le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers au Canada.

En 2007, nous avons également signé de nouvelles ententes avec l'Alberta et la Nouvelle-Écosse concernant nos responsabilités partagées en matière d'immigration. En outre, nous avons continué de travailler de concert avec les autres provinces et territoires afin de soutenir et de mettre en œuvre notre engagement mutuel relativement à l'immigration, tel que décrit dans notre entente avec eux.

En collaboration avec Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), Service Canada ainsi que les provinces et les territoires, nous avons apporté une série d'améliorations administratives au Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires. Comme nous l'avons annoncé dans le budget de 2007, nous sommes à trouver des solutions pour que les employeurs puissent obtenir les travailleurs dont ils ont besoin plus facilement et rapidement et à moindres coûts, tout en prenant des mesures pour garantir que les employeurs respectent les conditions du programme. En outre, nous nous affairons à ouvrir une nouvelle voie d'immigration, la catégorie de l'expérience Canadienne, que pourront emprunter pour demander la résidence permanente, dans certaines conditions, les étudiants étrangers qui possèdent des titres de compétences canadiens et une expérience professionnelle au Canada, ainsi que les travailleurs étrangers temporaires qualifiés se trouvant déjà au Canada.

Autre réalisation de CIC en 2007, une campagne de sensibilisation a été lancée à l'intention des personnes qui auraient perdu ou qui risquent de perdre leur citoyenneté, et qui souhaitent la récupérer. Nous avons aussi amorcé une campagne visant à rappeler aux résidents permanents qui voyagent à l'extérieur du pays que leur carte de résident permanent doit être renouvelée tous les cinq ans.

En 2007, nous avons présenté le projet de loi C-57 pour apporter des modifications à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, dans le but de protéger les étrangers qui viennent travailler au Canada des abus et de l'exploitation. De plus, juin a vu l'adoption du projet de loi C-14, qui avait comme objectif de modifier la *Loi sur la citoyenneté* pour éliminer des différences excessives dans le traitement des enfants natifs de l'étranger adoptés par des citoyens canadiens.

Au cours de la dernière année, nous avons de nouveau fait honneur à notre réputation de pays attaché aux valeurs humanitaires par notre participation à des initiatives en vue d'aider les personnes qui sont le plus dans le besoin. Nous avons continué à assurer le réétablissement de réfugiés karens du Myanmar vivant dans des camps en Thaïlande : le Canada a accepté plus de 800 réfugiés karens en 2006, et en accueillera 2 000 de plus durant les deux années à venir. En outre, dans le cadre d'une initiative humanitaire multinationale, nous nous sommes engagés à accepter 5 000 réfugiés bhoutanais qui se réétabliront au Canada au cours des trois à cinq prochaines années.

En ce qui concerne nos efforts continus pour améliorer notre service à la clientèle, nous avons perfectionné nos services électroniques dans nos bureaux à l'étranger pour permettre aux étrangers de se renseigner sur l'état de leur demande de visa par courriel de partout dans le monde.

De surcroît, nous avons récemment annoncé le lancement d'un projet pilote visant à élargir le Programme de permis de travail hors campus à l'intention des étudiants étrangers de façon à inclure certains établissements d'enseignement privés au Manitoba et en Alberta. Grâce à ce projet pilote, les étudiants étrangers inscrits à un programme admissible pourront acquérir une expérience de travail précieuse au Canada.

Je remercie tous les employés de CIC, qui mettent leurs talents et leur expertise à l'œuvre avec acharnement et dévouement pour mettre en valeur ce pays fantastique qu'est le Canada.

Pour de plus amples renseignements sur CIC et sur nos travaux en cours, veuillez consulter notre site Web au www.cic.gc.ca.

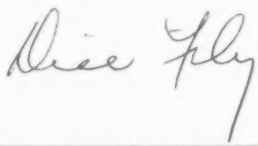

L'honorable Diane Finley, C.P., députée
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration

Introduction

La *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), entrée en vigueur le 28 juin 2002, a remplacé la *Loi sur l'immigration* de 1976. En vertu de l'article 94 de la LIPR, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration doit déposer un rapport annuel au Parlement sur les activités et les initiatives que réalise Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) dans le domaine de l'immigration (voir l'annexe A). Le rapport porte principalement sur les étrangers qui ont été sélectionnés à titre de résidents permanents ou de résidents temporaires au cours de l'année civile précédente (2006 en l'occurrence). La *Loi* oblige également à donner un aperçu des accords fédéraux-provinciaux/territoriaux en vigueur, ainsi que des initiatives menées conjointement, et à présenter les résultats d'une analyse comparative entre les sexes (ACS) des répercussions de la LIPR. Le rapport annuel vise aussi à faire connaître le plan d'immigration du Canada pour l'année civile à venir (2008 en l'occurrence).

Le présent rapport comporte sept sections.

La section 1 donne un aperçu du contexte actuel dans lequel évolue le programme d'immigration du Canada et passe en revue certains des principaux défis que doit relever CIC ainsi que les initiatives que le Ministère a créées pour ce faire. La section comprend également un résumé du plan d'immigration du Canada pour l'année 2008.

La section 2 porte sur les partenariats que CIC a conclus avec les provinces et les territoires. Elle présente les ententes bilatérales actuellement en vigueur avec les provinces et les territoires ainsi que les principales initiatives menées conjointement.

La section 3 offre un résumé des activités et des initiatives touchant la sélection des résidents permanents et temporaires. Elle fournit en outre les principales statistiques sur les résidents permanents et les résidents temporaires admis en 2006.

La section 4 énonce l'engagement du Canada à préserver sa tradition humanitaire et à assurer la protection des réfugiés et d'autres personnes ayant besoin d'être protégées et de se réétablir. Elle expose en outre des statistiques générales sur les personnes protégées et les réfugiés admis en 2006.

La section 5 porte sur les programmes d'établissement et de réétablissement, les initiatives spéciales visant à faciliter l'intégration économique et sociale des nouveaux arrivants et les activités destinées à promouvoir la citoyenneté canadienne.

La section 6 décrit le cadre stratégique de CIC pour l'ACS, fait état des grandes activités menées dans ce domaine et donne un aperçu des différences entre les sexes révélées par les principales statistiques sur l'immigration.

La section 7 renferme les conclusions du rapport.

SECTION 1

L'immigration au profit du Canada

Le Canada est depuis longtemps une destination de choix pour les immigrants qualifiés. Il a participé activement au réétablissement de réfugiés et a joué un rôle important dans la gestion de la migration mondiale. Si le Canada veut poursuivre sur cette lancée, il devra s'engager à fond afin que ses politiques et programmes soient novateurs, souples et efficients, et que les réponses aux enjeux mondiaux imminents soient efficaces.

Autrefois l'un des seuls pays à rechercher activement des immigrants, le Canada rivalise maintenant avec de plus en plus de pays étant donné que tous les pays développés doivent affronter la réalité démographique, à savoir une population vieillissante et en baisse. En outre, certains pays sources importants dans le cadre du programme d'immigration du Canada, notamment l'Inde et la Chine, commencent à offrir de plus amples possibilités à leurs propres travailleurs qualifiés. Parallèlement, on prévoit que le nombre de personnes déplacées — dont la plupart ne sont pas qualifiées — s'accroîtra considérablement alors que la population mondiale augmentera, d'ici 2050, de deux milliards de personnes, dont la grande majorité lutteront pour survivre dans les mégavilles du monde en développement.

À l'appui de la prospérité et de la compétitivité du Canada

L'immigration tiendra un rôle de plus en plus important à l'appui de la prospérité économique et de la compétitivité du Canada. Dans quelques années, compte tenu du vieillissement de notre population, les Canadiens qui passeront des études au marché du travail ne suffiront qu'à compenser le nombre de travailleurs qui partent à la retraite. L'immigration deviendra donc une source importante d'augmentation de la main-d'œuvre. En outre, le Canada connaît actuellement d'importantes pénuries de main-d'œuvre dans certains domaines et dans certaines régions. L'immigration peut répondre en partie à court et à long terme aux besoins en matière de main-d'œuvre grâce à l'arrivée de gens dotés de la gamme de compétences et de talents appropriée qui soutiendront la croissance économique d'aujourd'hui et de demain. D'autres pays industrialisés doivent relever des défis semblables pour assurer leur croissance économique et démographique, et le Canada rivalisera de plus en plus avec eux pour attirer les travailleurs les plus qualifiés.

Malgré le quart de million de nouveaux résidents permanents admis au Canada annuellement au cours des dernières années, le nombre d'immigrants qui aspirent à venir chez nous demeure très élevé et continue d'augmenter. La forte demande à l'égard du Canada a fait grimper le nombre total de demandeurs à plus de 850 000. Compte tenu de ce nombre considérable et toujours grandissant et du plan d'immigration déposé au Parlement, le défi consiste à concilier les diverses exigences, c'est-à-dire à traiter les demandes en temps voulu tout en maintenant un degré élevé de satisfaction chez le client. Parallèlement, CIC est déterminé à traiter en temps voulu les demandes des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires désireux de venir au Canada. Ces groupes connaissent une augmentation régulière ces

dernières années. Comme les mêmes ressources sont utilisées pour traiter les demandes des immigrants admis à titre temporaire et les demandes des immigrants permanents, une augmentation du nombre des demandes présentées dans l'une des catégories accroît les délais de traitement dans l'autre.

Le programme d'immigration du Canada s'efforce de répondre aux diverses exigences en matière de compétences qui caractérisent une économie croissante et dynamique ainsi que de gérer le nombre croissant de demandes. Par conséquent, des efforts accrus sont déployés pour attirer des travailleurs hautement qualifiés au pays et pour les retenir, dans le but de combler les pénuries de main-d'œuvre immédiates et celles touchant certaines régions ainsi que de répondre aux besoins à long terme du marché de l'emploi. À ce chapitre, le gouvernement a déjà apporté des améliorations, lesquelles permettront de faciliter et d'accélérer le processus d'embauche de travailleurs étrangers temporaires par des employeurs de l'ensemble du pays qui doivent combler des pénuries de main-d'œuvre immédiates. En outre, une nouvelle voie d'immigration, la catégorie de l'expérience Canadienne, permettra aux travailleurs détenant de l'expérience de travail qualifié canadienne ou à la fois une expérience de travail canadienne et des études de présenter une demande de résidence permanente à partir du Canada.

Attirer des immigrants au Canada n'est qu'une partie du défi. Il faut également s'assurer qu'ils réussiront à s'établir à leur arrivée et à s'intégrer à long terme. Les défis qui se posent aux nouveaux arrivants sont légion : apprendre le français ou l'anglais, faire reconnaître leurs diplômes, leurs compétences et leur expérience de travail acquis à l'étranger et se familiariser avec les normes s'appliquant au milieu de travail canadien et à la société canadienne, pour n'en nommer que quelques-uns. Il faudra par conséquent examiner différentes façons d'améliorer l'éventail actuel des programmes et services — y compris ceux fournis par nos partenaires des provinces et de la collectivité — pour mieux venir en aide aux immigrants durant la période initiale de l'établissement. CIC est également déterminé à s'assurer que le processus d'acquisition de la citoyenneté canadienne constitue une base solide pour l'intégration à long terme à la société canadienne.

Niveaux de 2006

Dans son *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2005*, le gouvernement s'est engagé à admettre entre 225 000 et 255 000 résidents permanents en 2006. Au total, 251 649 résidents permanents ont été admis au Canada en 2006, soit un nombre près de la limite supérieure de la fourchette. De ceux-ci, 138 257 ont été admis au titre de la catégorie économique, et 113 380 ont été admis au titre de la catégorie du regroupement familial ou pour des motifs d'ordre humanitaire. Il est à remarquer que bien que les données soient présentées de cette façon, elles reflètent les critères utilisés pour évaluer l'admissibilité des demandeurs à la résidence permanente lors de la présentation de la demande et non les projets que les demandeurs ont l'intention de réaliser à leur arrivée au pays, ni l'apport économique, social ou culturel des nouveaux résidents pour le Canada. À titre d'exemple, un certain nombre de nouveaux résidents admis au titre de la catégorie économique n'ont pas intégré le marché du travail, mais ont plutôt fréquenté un établissement d'enseignement ou apporté leur contribution à partir de leur résidence. Inversement, les recherches laissent entendre que la majorité des nouveaux résidents au titre des catégories non économiques trouvent un emploi au cours des cinq années suivant leur arrivée au Canada et contribuent de ce fait à la vie économique.

L'importance capitale des partenariats

Comme l'immigration constitue une sphère de compétence partagée en vertu de la Constitution, les provinces et les territoires jouent un rôle essentiel dans la réussite du programme. À l'échelon fédéral, bon nombre de ministères et d'organismes sont des partenaires de premier plan dans le cadre du programme. CIC est chargé de l'application de la LIPR de concert avec l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), qui est responsable de l'exécution de la LIPR et des formalités d'immigration aux points d'entrée. CIC travaille également en étroite collaboration avec Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) compte tenu du rôle qu'il joue dans l'évaluation des besoins en matière de main-d'œuvre et dans le soutien à l'intégration des immigrants sur le marché du travail. Les autres partenaires fédéraux sont les suivants : Service Canada, Industrie Canada, Santé Canada, l'Agence de santé publique du Canada, Sécurité publique Canada, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), le Service canadien du renseignement de sécurité, Patrimoine canadien, Justice Canada, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et l'Agence canadienne de développement international. CIC collabore également avec des organisations non gouvernementales (ONG), des fournisseurs de services communautaires et des organisations bénévoles afin de répondre aux besoins sociaux et économiques des immigrants. Sur le plan international, CIC observe les tendances mondiales et représente les intérêts stratégiques du Canada à des forums bilatéraux, régionaux et multilatéraux et au sein d'organisations traitant de questions liées à la migration.

Plan d'immigration du Canada pour 2008

CIC prévoit accueillir de 240 000 à 265 000 nouveaux résidents permanents en 2008. Le programme d'immigration du Canada continuera ainsi à répondre aux différentes exigences en matière de compétences pour une économie dynamique en pleine croissance. Afin de répondre aux demandes accrues sur le plan régional, le plan vise à accueillir un nombre record de candidats des provinces. En outre, le plan propose la catégorie de l'expérience canadienne, une nouvelle avenue aux fins d'immigration qui permettrait, dans certaines conditions, aux travailleurs temporaires qualifiés et aux étudiants étrangers munis de diplômes canadiens de présenter une demande de résidence permanente. Enfin, le Plan respectera les engagements du gouvernement au chapitre de la réunification des familles et des considérations humanitaires.

Tableau 1 : Plan des niveaux d'immigration pour 2008

	Fourchettes pour 2008	
Catégorie d'immigrants	**Minimum**	**Maximum**
Travailleurs qualifiés au Canada	67 000	70 000
Travailleurs qualifiés sélectionnés par le Québec	25 000	28 000
Gens d'affaires immigrants au Québec et au Canada	11 000	13 000
Aides familiaux résidants	6 000	9 000
Candidats des provinces et des territoires	20 000	22 000
Catégorie de l'expérience canadienne	10 000	12 000
TOTAL — IMMIGRATION ÉCONOMIQUE	**139 000**	**154 000**
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	50 000	52 000
Parents et grands-parents	18 000	19 000
TOTAL — REGROUPEMENT FAMILIAL	**68 000**	**71 000**
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300	7 500
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 300	4 500
Personnes protégées au Canada	9 400	11 300
Personnes à charge à l'étranger	6 000	8 500
TOTAL — PERSONNES PROTÉGÉES	**26 000**	**31 800**
Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public	6 900	8 000
Titulaires de permis	100	200
TOTAL — AUTRES	**7 000**	**8 200**
TOTAL	**240 000**	**265 000**

SECTION 2

Partenariats fédéraux, provinciaux et territoriaux

Comme l'immigration est une responsabilité partagée, il est essentiel que le gouvernement fédéral et les provinces et territoires collaborent activement afin de bien gérer le programme d'immigration. Les gouvernements provinciaux et territoriaux sont les principaux partenaires de CIC, et leur but commun consiste à adapter les programmes d'immigration aux besoins particuliers de chaque province et territoire sur les plans économique et social, et en ce qui concerne le marché du travail.

La LIPR et la *Loi sur le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration* confèrent au ministre de CIC le pouvoir, avec l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure des accords avec les provinces et les territoires pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'immigration. Le tableau 2 énumère les accords bilatéraux clés en vigueur ainsi que leurs dates de signature et d'échéance.

À l'heure actuelle, des accords-cadres sont en vigueur avec huit provinces (la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse) et un territoire (le Yukon). Ces accords présentent l'immigration comme un important domaine de collaboration bilatérale et officialisent la manière dont les deux ordres de gouvernement travaillent ensemble.

Des accords relatifs au Programme des candidats des provinces (PCP) ont également été conclus avec 10 gouvernements (le Yukon et toutes les provinces sauf le Québec), soit comme annexe à un accord-cadre ou comme accord distinct. En vertu du PCP, les provinces et les territoires ont le pouvoir de nommer des personnes à titre de résidents permanents afin de répondre à des besoins particuliers en matière de développement du marché du travail et de l'économie. Aux termes de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec est habilité à établir ses propres objectifs annuels en matière d'immigration et est chargé de sélectionner ses immigrants. Le Canada a pour responsabilité de sélectionner les membres de la catégorie du regroupement familial et de déterminer le statut des personnes qui demandent l'asile au Canada.

Un premier accord-cadre vient d'être conclu avec l'Alberta, le 4 mai 2007, et avec la Nouvelle-Écosse, le 19 septembre 2007. Afin de répondre à la demande croissante de main-d'œuvre, la limite imposée sur le nombre d'immigrants pouvant être nommés par le biais du PCP a été retirée et l'élaboration d'annexes visant à faciliter l'entrée de travailleurs temporaires étrangers a été annoncée. L'accord renouvelé avec Terre-Neuve-et-Labrador, entré en vigueur en novembre 2006, permet de déplafonner le nombre de candidats des provinces.

En ce qui a trait aux services d'établissement et d'intégration, il y a trois modèles de prestation des services. Pour ce qui est du principal modèle

utilisé dans la plupart des provinces et des territoires, les programmes d'établissement sont administrés par les bureaux régionaux de CIC et sont, en règle générale, exécutés par des tiers comme des organisations communautaires. Au Manitoba et en Colombie-Britannique, la responsabilité de l'exécution des programmes d'établissement a été dévolue à l'échelle provinciale au moyen d'accords de contribution conditionnels. Le Québec est la seule province qui est entièrement responsable des services d'aide à l'établissement et d'intégration qu'elle offre.

En novembre 2006, un protocole d'entente (PE) a été signé par le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario et la Ville de Toronto. C'est la première fois que des intérêts municipaux sont formellement représentés dans des discussions sur les politiques et les programmes d'immigration. Le PE met l'accent sur l'amélioration de la situation des immigrants dans des domaines tels que l'accès à l'emploi et aux services, les possibilités d'études et de formation, de même que la citoyenneté et l'engagement civique.

En outre, voulant donner suite aux engagements pris dans le cadre de l'*Accord Canada-Ontario sur l'immigration*, CIC et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration de l'Ontario travaillent avec l'Association des municipalités de l'Ontario, afin que les municipalités de cette province s'efforcent davantage d'attirer et de retenir les immigrants, et veillent à leur établissement et leur intégration. Ce travail porte principalement sur les besoins des immigrants dans les centres plus petits et dans les communautés rurales, septentrionales et de langue officielle en situation minoritaire partout dans la province. CIC fournit également un financement à la province afin de soutenir l'élaboration de contenu pour le portail de l'Ontario sur l'immigration, dans le but de faire connaître les municipalités de l'Ontario aux immigrants éventuels et aux nouveaux arrivants au Canada.

Sous l'égide de la Table démographique de l'Atlantique, CIC a continué à travailler avec l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, les quatre provinces de l'Atlantique et RHDSC afin de créer un ensemble d'initiatives intégrées visant à soutenir une immigration accrue dans le Canada atlantique et à répondre aux besoins locaux. En particulier, CIC participe à l'élaboration d'initiatives afin de soutenir la recherche en immigration axée sur certains domaines et l'intégration au marché du travail des étudiants étrangers dans le Canada atlantique.

Les réunions multilatérales ont de plus en plus la cote lorsqu'il faut discuter d'approches et de préoccupations partagées concernant les questions d'immigration et mettre en commun des pratiques exemplaires. Au cours de 2006-2007, CIC a mené deux ensembles de consultations avec ses homologues provinciaux et territoriaux relativement à l'attribution et à l'utilisation du nouveau financement pour les programmes d'établissement. En mai 2007, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont réunis afin de discuter de la planification des niveaux d'immigration, des besoins du marché du travail, de la reconnaissance des titres de compétences étrangers, de l'intégration et du financement des programmes d'intégration et d'établissement. Au moyen d'échanges multilatéraux et bilatéraux entre ministres, hauts fonctionnaires et agents, CIC continue de renforcer ses partenariats avec les provinces et les territoires.

Tableau 2 : Accords en vigueur entre le fédéral et les provinces/territoires

	Date de signature	Date d'expiration
Accord relatif à la collaboration Canada Colombie-Britannique en matière d'immigration	5 avril 2004 (Accord initial conclu en mai 1998)	5 avril 2009
Accord de collaboration Canada — Alberta en matière d'immigration	4 mai 2007	Permanent
Accord Canada — Saskatchewan sur l'immigration	7 mai 2005 (Accord initial conclu en mars 1998)	Permanent
Accord Canada — Manitoba sur l'immigration	6 juin 2003 (Accord initial conclu en octobre 1996)	Permanent
Accord Canada — Ontario sur l'immigration	21 novembre 2005	21 novembre 2010
Accord Canada — Québec	5 février 1991	Permanent
Entente Canada — Nouveau-Brunswick sur les candidats de la province	28 janvier 2005 Modification : 29 mars 2005 (Accord initial conclu en février 1999)	Permanent
Accord relatif à la collaboration entre le Canada et l'Île-du-Prince-Édouard en matière d'immigration	29 mars 2001 Prolongation : 28 mars 2007	31 décembre 2007
Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur l'immigration	19 septembre 2007	Permanent
Entente Canada — Terre-Neuve-et-Labrador sur les candidats de la province	22 novembre 2006 (Accord initial conclu en septembre 1999)	Permanent
Accord de collaboration Canada — Yukon en matière d'immigration	2 avril 2001 Prolongation : 2 avril 2007	31 décembre 2007

SECTION 3

Sélection des étrangers à titre de résidents permanents et temporaires

CIC vise à faire en sorte que les mouvements migratoires vers le Canada aident le pays à atteindre ses objectifs socioéconomiques et à respecter ses engagements humanitaires, tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens. Le programme d'immigration du Canada repose sur des principes de non-discrimination, c'est-à-dire que les étrangers sont traités selon les mêmes critères, quels que soient leur race, leur nationalité, leur origine ethnique, leur couleur, leur religion ou leur sexe.

Sélection des résidents permanents

Dans l'ensemble, CIC s'efforce de maintenir un programme d'immigration équilibré qui contribue à répondre aux besoins du marché du travail canadien tout en favorisant la réunification des familles et en respectant les principes humanitaires de protection des réfugiés. Le résident permanent n'est pas encore un citoyen canadien, mais il est autorisé à vivre et à travailler au Canada indéfiniment, à condition qu'il remplisse les exigences en matière de résidence et qu'il ne perde pas son statut à la suite d'un acte criminel, d'atteinte à la sécurité ou aux droits de la personne, d'activités liées à la criminalité organisée ou de fausse déclaration. La LIPR répartit les résidents permanents entre trois grandes catégories : l'immigration économique, le regroupement familial et les personnes protégées.

Une réduction de 50 % des frais relatifs au droit de résidence permanente est entrée en vigueur le 3 mai 2006. L'objectif est de faciliter la venue au Canada et de rendre plus attrayantes les perspectives d'immigration en réduisant les coûts qui en découlent. Cette mesure contribue au respect de l'engagement pris par le gouvernement de promouvoir un programme d'immigration accueillant et bien géré.

D'autres initiatives se sont ajoutées en 2006, notamment des politiques et des plans afin d'élaborer des options pour faciliter la transition du statut temporaire au statut permanent. Ces initiatives ont débouché sur l'annonce, dans le budget de 2007, d'une nouvelle avenue proposée vers l'immigration consistant à permettre, dans certaines conditions, aux étudiants étrangers munis de diplômes canadiens et ayant de l'expérience comme travailleurs qualifiés, ainsi qu'aux travailleurs temporaires étrangers qualifiés qui sont déjà au Canada de présenter une demande de résidence permanente. Les personnes ayant les qualifications requises et de l'expérience comme travailleurs qualifiés au Canada, ou qui ont à leur actif une expérience de travail et des études au Canada, pourront obtenir le statut de résident permanent. Le programme devrait permettre d'améliorer la situation économique des nouveaux arrivants dans cette catégorie.

En outre, la politique provisoire sur les mariages entre personnes de même sexe a été abrogée en décembre 2006. En conséquence, les mariages entre personnes de même sexe sont maintenant reconnus aux fins de l'immigration dans la mesure où le mariage est légalement reconnu en

vertu du droit canadien et, si le mariage a été célébré à l'étranger, dans le pays où la cérémonie a été célébrée.

Demandes traitées, visas délivrés et admissions prévues

En 2006, CIC, de concert avec ses partenaires du Canada et d'outre-mer, a appuyé l'admission de 1,2 million de résidents temporaires et de plus de un quart de million de résidents permanents. Une grande partie des démarches effectuées pour déterminer quels demandeurs sont autorisés à venir ou à demeurer au Canada repose sur la vérification des renseignements fournis ou sur des contrôles visant à s'assurer que les demandeurs ne présentent pas de danger pour la santé et la sécurité publiques. En règle générale, la part du processus d'admission qui relève de CIC va de la réception des demandes présentées dans les centaines de points de service au Canada et à l'étranger, à la délivrance d'un visa à l'étranger ou l'approbation d'une demande au Canada. Par conséquent, toutes les étapes menant à l'admission temporaire ou permanente des demandeurs au Canada relèvent de CIC, sauf une, soit le moment où les demandeurs admissibles et les membres de leur famille décident de s'établir au Canada. Pour un certain nombre de raisons, la délivrance d'un visa ne se traduit pas nécessairement par l'arrivée d'une nouvelle personne au Canada, et au cours d'une année normale, environ 4 % des visas ne sont pas utilisés. En 2006, CIC a traité environ 360 000 demandes de résidence permanente outre-mer et au Canada. En outre, quelque 217 000 visa ont été délivrés à l'étranger et plus de 37 000 demandes de résidence permanente ont été approuvées au Canada.

Le tableau 3 indique le nombre de nouveaux résidents permanents admis en 2006 dans les diverses catégories d'immigration.

Immigrants de la catégorie économique

La catégorie économique comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires, les candidats des provinces et les aides familiaux résidants, ainsi que les membres de leur famille immédiate. Au cours des dernières années, environ 55 % à 60 % des nouveaux résidents permanents ont été admis au titre de cette catégorie (à noter que les données concernant la catégorie économique peuvent comprendre l'époux et les enfants du demandeur).

■ Travailleurs qualifiés

La LIPR met l'accent sur le niveau d'études du demandeur, son expérience de travail et sa connaissance du français ou de l'anglais. De plus, les demandeurs qui ont un emploi réservé se voient attribuer des points supplémentaires. On s'attend également à ce que ces travailleurs qualifiés aient suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes à leur charge au cours de leur établissement au Canada.

Le Ministère s'attend à ce que les modifications apportées à la grille de sélection par la LIPR en juin 2002 aient une incidence favorable sur la capacité à long terme des travailleurs qualifiés de s'intégrer efficacement et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. En 2007–2008, CIC entreprendra une évaluation, qu'il terminera en 2008–2009, visant à surveiller ces changements et à permettre une évaluation de la situation économique au cours de la première année de l'établissement.

■ Gens d'affaires immigrants

Les gens d'affaires immigrants sont sélectionnés en fonction de leur capacité de créer des emplois pour eux-mêmes et pour d'autres résidents canadiens, d'investir des capitaux dans l'économie canadienne et de stimuler l'activité économique.

Voici une description des trois sous-catégories de gens d'affaires immigrants :

(1) Le Programme d'immigration des entrepreneurs a pour but d'attirer des immigrants qui pourront mettre à profit, au Canada, l'expérience qu'ils possèdent dans l'exploitation d'une entreprise. Dans les deux années suivant leur arrivée, ces immigrants doivent contrôler au moins le tiers des capitaux propres d'une entreprise canadienne, en assurer activement la gestion et employer au moins un citoyen canadien ou un résident permanent.

(2) Les travailleurs autonomes doivent démontrer qu'ils ont l'intention et la capacité de créer un emploi pour eux-mêmes à leur arrivée, tout en contribuant de manière importante à certaines activités économiques du Canada dans les domaines de la culture, des sports ou de la gestion d'une ferme.

(3) Le Programme d'immigration des investisseurs (PII) vise à attirer des immigrants ayant de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise et dans la gestion de capitaux. Les candidats doivent démontrer qu'ils possèdent de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise et qu'ils disposent d'un avoir net minimal de 800 000 $. Ils doivent investir une somme de 400 000 $ à des fins de développement économique et de création d'emplois.

Le PII attribue à CIC, depuis le 1er avril 1999, un rôle d'agent chargé d'allouer le capital des investisseurs immigrants aux gouvernements provinciaux ou territoriaux participants afin qu'ils utilisent ces fonds dans des initiatives de développement économique. Terre-Neuve-et-Labrador, l'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest participent au PII. Aucune autre province ou aucun autre territoire n'a adhéré au programme en 2006-2007; cependant, CIC poursuit les discussions avec les autres provinces qui ont démontré de l'intérêt. Au 31 mars 2007, CIC faisait état de quelque 875,2 millions de dollars en fonds bruts placés auprès des gouvernements provinciaux dans le cadre du nouveau PII.

CIC surveille de près quelque 40 fonds de placement d'immigrants investisseurs qui datent du PII antérieur à avril 1999. La majeure partie des fonds qui restent est gérée par les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui les investissent dans leurs économies respectives. CIC s'assure que ses partenaires gèrent les fonds en conformité avec la *Loi sur l'immigration de 1976*.

■ Programme des candidats des provinces et des territoires

Le PCP permet aux gouvernements provinciaux et territoriaux de jouer un rôle actif dans le processus d'immigration. Comme il est mentionné dans la section 2, plusieurs provinces ont conclu des accords avec le gouvernement fédéral afin de pouvoir désigner les candidats qui pourront répondre à leurs besoins économiques locaux. Ces candidats doivent respecter les conditions d'admission prévues par le gouvernement fédéral en matière de santé et de sécurité, mais ils ne sont pas assujettis à la grille de sélection appliquée aux travailleurs qualifiés. Le nombre d'immigrants admis au moyen de ce programme a quintuplé au cours des cinq dernières années.

Le PCP s'est révélé avoir beaucoup de potentiel pour encourager l'établissement des immigrants dans des collectivités autres que les trois grandes agglomérations urbaines du Canada. Le Manitoba, province qui se prévaut le plus de ce programme, a accueilli 6 661 candidats en 2006, soit 66,3 % des 10 051 immigrants admis dans la province cette année-là. Lors de récentes négociations des accords du PCP avec les provinces, des dispositions ont été intégrées à l'appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

CIC a conclu de nouveaux accords avec l'Alberta, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Voir le tableau 2 pour de plus amples détails sur les accords fédéraux-provinciaux/territoriaux.

■ Aides familiaux résidants

Dans le cadre du Programme des aides familiaux résidants, les résidents du Canada peuvent embaucher des étrangers ayant les qualifications requises pour travailler dans leur propre résidence lorsqu'il n'y a pas suffisamment de Canadiens ou de résidents permanents pour occuper les postes vacants. Les aides familiaux doivent posséder les compétences requises pour donner des soins aux enfants, aux personnes malades ou âgées ou aux personnes handicapées. Les candidats retenus obtiennent d'abord le statut de résident temporaire ainsi qu'un permis de travail et, après deux ans, ils peuvent demander le statut de résident permanent. En 2006, la durée maximale du permis de travail des aides familiaux résidants a été prolongée, passant de un an à trois ans et trois mois.

Immigrants de la catégorie du regroupement familial

La réunification des familles est un principe important de la politique et de la législation en matière d'immigration du Canada. Une politique de longue date permet aux citoyens canadiens et aux résidents permanents d'être accompagnés des membres de leur famille quand ils immigrent ou de parrainer des membres de leur famille immédiate afin de les faire venir au Canada. Pour de plus amples renseignements, voir le site Web suivant : www.cic.gc.ca/francais/immigrer/parrainer/index.asp.

La catégorie du regroupement familial se compose de personnes qui viennent rejoindre des membres de leur famille déjà établis au Canada. Les citoyens canadiens et les résidents permanents de 18 ans ou plus peuvent parrainer des membres de leur famille. Il appartient aux répondants de subvenir aux besoins essentiels de ces personnes à leur arrivée et de veiller à ce qu'elles ne dépendent pas du régime provincial d'aide sociale pendant une période de trois à dix ans, selon leur âge et le lien qu'elles ont avec le répondant.

Depuis 2003, CIC met l'accent sur le traitement rapide et efficace des cas prioritaires de la catégorie du regroupement familial (époux, conjoint de fait, partenaire conjugal, enfants à charge) pour faciliter la réunification des familles. Par conséquent, le pourcentage des cas prioritaires de la catégorie du regroupement familial traités en moins de six mois est passé de 38 % à 70 % entre 2002-2003 et 2006-2007. Néanmoins, le nombre de cas à traiter dans la catégorie des parents et des grands-parents n'a cessé d'augmenter. Pour remédier à cette situation, CIC a adopté des mesures afin d'augmenter le nombre d'admissions dans cette catégorie. Par conséquent, 20 006 parents et grands-parents ont été admis en 2006.

CIC est déterminé à s'assurer que seuls les résidents canadiens qui répondent aux conditions de la LIPR sont autorisés à parrainer leurs parents pour l'obtention de la résidence permanente au Canada. Depuis 2002, les répondants qui ne se sont pas conformés au jugement d'un tribunal leur ordonnant de verser une pension alimentaire ne sont pas autorisés à parrainer. Les répondants qui ont manqué à leur engagement de subvenir aux besoins d'un membre de leur famille ne peuvent habituellement pas parrainer de nouveau, à moins de rembourser à la province le montant des prestations d'aide sociale qu'a touchées l'immigrant parrainé.

Octroi du statut de résident permanent pour des motifs d'ordre humanitaire

Dans des circonstances exceptionnelles, la LIPR autorise CIC à octroyer le statut de résident permanent à des individus et des familles qui ne

peuvent l'obtenir au titre d'aucune catégorie, dans les cas où des motifs d'ordre humanitaire ou l'intérêt public le justifient pleinement. Ces dispositions discrétionnaires ont pour but de permettre l'acceptation des cas méritoires non prévus par la *Loi*.

Un cadre d'évaluation a été élaboré en décembre 2006 pour appuyer l'examen continu de la politique actuelle sur les considérations d'ordre humanitaire. Cet examen, qui se poursuivra tout au long de l'exercice 2007-2008, permettra de déterminer les améliorations à apporter à la politique.

Aperçu statistique des résidents permanents admis en 2006 et en 2007

Objectifs en matière d'immigration pour 2006

Le plan d'immigration du Canada pour l'année 2006, défini dans le *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration 2005*, précisait une fourchette de 225 000 à 255 000 nouveaux résidents permanents. Le plan soulignait l'engagement du gouvernement à répartir l'immigration de façon équilibrée entre les catégories de l'immigration économique, du regroupement familial et des personnes protégées ainsi qu'à maximiser les avantages socioéconomiques pour le pays.

En 2006, le Canada a accueilli un total de 251 649 personnes à titre de résidents permanents. Ce nombre se situe dans la fourchette prévue de 225 000 à 255 000 résidents permanents. Les résultats de 2006 représentent une diminution de 4 % par rapport au total de 2005 de 262 236 nouveaux arrivants. Une série de facteurs expliquent cette légère diminution des admissions en 2006. D'abord et avant tout, en 2005, le nombre de demandes dans la catégorie des parents et des grands-parents a atteint un sommet suivant la décision d'augmenter les objectifs; par conséquent, il y a eu 6 971 admissions additionnelles. En outre, l'intervalle courant entre l'obtention du visa par l'immigrant et son arrivée au Canada a été plus court en moyenne, soit de près de 30 jours, ce qui représente pratiquement un mois d'admissions de plus en 2005. De plus, toujours en 2005, le nombre de personnes possédant un visa d'immigrant mais ayant décidé de ne pas s'en servir a diminué considérablement par rapport à d'autres années.

Parmi les nouveaux arrivants admis :

- 54,9 % (138 257) étaient des immigrants de la catégorie économique et des personnes à leur charge en 2006, par rapport à 59,61 % (156 310) en 2005;
- 28 % (70 506) faisaient partie de la catégorie du regroupement familial en 2006, comparativement à 24,16 % (63 352) en 2005;
- 12,9 % (32 492) étaient des personnes protégées en 2006, contre 13,64 % (35 768) en 2005;
- 4 % (10 223) avaient obtenu le statut de résident permanent pour des motifs d'ordre humanitaire en 2006, par rapport à 2,54 % (6 653) en 2005.

Dans l'ensemble, en 2006, près de 55 % des nouveaux résidents permanents faisaient partie de la catégorie économique, tandis qu'un peu plus de 45 % appartenaient aux autres catégories. Le tableau 3 illustre précisément la répartition des immigrants par catégorie, par rapport au plan d'immigration de 2006.

Tableau 3 : Nouveaux résidents permanents admis en 2006, selon la catégorie d'immigrants (comparativement au plan d'immigration)

	Plan de 2006	Personnes admises	
	Fourchettes prévues	Nombre	%
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE			
Travailleurs qualifiés	105 000 — 116 000	105 949	42,1
Gens d'affaires immigrants	9 000 — 11 000	12 077	4,8
Candidats des provinces et des territoires	9 000 — 11 000	13 336	5,3
Aides familiaux résidants	3 000 — 5 000	6 895	2,7
Total — Catégorie économique (y compris les personnes à charge)	**126 000 — 143 000**	**138 257**	**54,9**
CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL			
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants et autres	44 000 — 46 000	50 500	20,1
Parents et grands-parents	17 000 — 19 000	20 006	8,0
Total — Catégorie du regroupement familial	**61 000 — 65 000**	**70 506**	**28,1**
PERSONNES PROTÉGÉES			
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 — 7 500	7 316	2,9
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 — 4 000	3 337	1,3
Personnes protégées au Canada	19 500 — 22 000	15 892	6,3
Personnes à charge à l'étranger	3 000 — 6 800	5 947	2,4
Total — Personnes protégées	**32 800 — 40 300**	**32 492**	**12,9**
AUTRES			
Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public	5 100 — 6 500	10 223	4,0
Titulaires de permis	100 — 200	159	0,1
Total — Autres	**5 200 — 6 700**	**10 382**	**4,1**
Catégorie non précisée	–	12	–
TOTAL		**251 649**	**100**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*.

Dans le tableau 4, les immigrants de la catégorie économique admis en 2006 sont répartis entre les demandeurs principaux et les personnes à leur charge. En tout, 40 % des immigrants sélectionnés au titre de cette catégorie étaient des demandeurs principaux, lesquels avaient été évalués à la lumière de critères établis pour optimiser leur intégration au marché du travail ou au monde des affaires.

Tableau 4 : Résidents permanents admis au titre de la catégorie économique en 2006, selon les demandeurs principaux et les personnes à charge

Catégorie économique	Total	%	Demandeurs principaux	Personnes à charge
Travailleurs qualifiés	105 949	76,6	44 163	61 786
Gens d'affaires immigrants	12 077	8,7	3 342	8 735
Entrepreneurs	*3 098*	*2,2*	*821*	*2 277*
Travailleurs autonomes	*952*	*0,7*	*320*	*632*
Investisseurs	*8 027*	*5,8*	*2 201*	*5 826*
Candidats des provinces et des territoires	13 336	9,7	4 672	8 664
Aides familiaux résidants	6 895	5,0	3 547	3 348
Total — Catégorie économique	**138 257**	**100**	**55 724**	**82 533**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006.*

Le Canada accueille des immigrants de plus de 200 pays sources. Tel qu'indiqué au tableau 5-A, 53,8% des nouveaux immigrants admis en 2006 venaient de dix pays sources. Le tableau 5-B indique le nombre de nouveaux arrivants selon la région de provenance.

Tableau 5-A : Résidents permanents admis en 2006, selon les dix principaux pays sources

Pays	Nombre	Pourcentage	Rang
République populaire de Chine	33 080	13,2	1
Inde	30 753	12,2	2
Philippines	17 717	7,0	3
Pakistan	12 332	4,9	4
États-Unis	10 943	4,3	5
Iran	7 073	2,8	6
Royaume-Uni	6 542	2,6	7
République de Corée	6 178	2,5	8
Colombie	5 813	2,3	9
France	4 915	2,0	10
Total — Dix principaux pays	**135 346**	**53,8**	
Autres pays sources	**116 303**	**46,2**	
TOTAL	**251 649**	**100**	

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006.*

Tableau 5-B : Résidents permanents admis en 2006, selon la région de provenance

Région	Nombre	Pourcentage
Afrique et Moyen-Orient	51 863	20,6
Asie et Pacifique	126 480	50,2
Amérique du Sud et Amérique centrale	24 306	9,7
États-Unis	10 943	4,4
Europe et Royaume-Uni	37 946	15,1
Région de provenance non précisée	111	–
TOTAL	**251 649**	**100**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*.

Le tableau 6 montre que les provinces de destination le plus souvent choisies ont été, en 2006 comme pour les années précédentes, l'Ontario (50,0 %), le Québec (17,8 %) et la Colombie-Britannique (16,7 %)

Tableau 6 : Résidents permanents admis en 2006, selon la destination et la catégorie d'immigrants

	Province													
Catégorie	**T.-N.-L.**	**Î.-P.-É**	**N.-É.**	**N.-B.**	**QC**	**ONT.**	**MAN.**	**SASK.**	**ALB.**	**C.-B.**	**T.Y.**	**T.N.-O.**	**NU.**	**Non Précisé**	**Total**
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE															
Travailleurs qualifiés	155	24	792	193	23 629	54 445	594	537	8 823	16 688	17	49	–	–	105 949
Gens d'affaires immigrants	0	9	114	19	1 642	4 303	44	24	321	5 601	0	0	0	0	12 077
Candidats des provinces et des territoires	77	423	863	967	32	470	6 661	960	956	1 924	3	0	0	0	13 336
Aides familiaux résidants	7	0	5	12	649	3 417	76	61	1 121	1 528	9	10	0	0	6 895
Total – Catégorie économique	**239**	**456**	**1 774**	**1 191**	**25 952**	**62 635**	**7 375**	**1 582**	**11 221**	**25 741**	**29**	**59**	–	–	**138 257**
REGROUPEMENT FAMILIAL															
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants et autres	100	46	465	230	8 268	26 001	1 011	402	4 801	9 109	31	24	7	5	50 500
Parents et grands-parents	12	0	45	19	951	12 348	321	75	1 877	4 346	–	10	0	–	20 006
Total – Catégorie du regroupement familial	**112**	**46**	**510**	**249**	**9 219**	**38 349**	**1 332**	**477**	**6 678**	**13 455**	**33**	**34**	**7**	**5**	**70 506**
PERSONNES PROTÉGÉES															
Réfugiés parrainés par le gouvernement	124	49	149	151	1 749	2 367	522	494	913	798	0	0	0	0	7 316
Réfugiés parrainés par le secteur privé	13	5	22	15	529	1 299	633	122	476	223	0	0	0	0	3 337
Personnes protégées au Canada	8	0	35	12	3 461	11 145	61	10	588	577	–	–	–	0	15 892
Personnes à charge à l'étranger	**	5	11	**	1 363	3 889	25	*	356	290	0	0	0	0	5 947
Total – Personnes protégées	**145**	**59**	**217**	**178**	**7 102**	**18 700**	**1 241**	**626**	**2 333**	**1 888**	–	–	–	**0**	**32 492**
Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public	14	4	83	28	2 386	6 111	92	37	479	982	–	–	0	1	10 223
Autres*	–	0	–	0	18	111	–	–	6	–	0	0	0	0	159
Catégorie non précisée	–	0	–	0	0	8	–	–	0	–	0	0	0	0	12
TOTAL	**511**	**565**	**2 585**	**1 646**	**44 677**	**125 914**	**10 051**	**2 724**	**20 717**	**42 079**	**65**	**98**	**9**	**8**	**251 649**
POURCENTAGE	**0,20**	**0,22**	**1,03**	**0,65**	**17,75**	**50,04**	**3,99**	**1,08**	**8,23**	**16,72**	**0,03**	**0,04**	**0,00**	**0,00**	**100,00**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*

REMARQUE : En raison de considérations relatives à la protection des renseignements personnels, le contenu de certaines cases dans ce tableau a été remplacé par un tiret (—). Par conséquent, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des colonnes.

* L'expression « Autres » désigne les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les titulaires de permis de séjour temporaire.

** En raison de considérations relatives à la protection des renseignements personnels, les valeurs concernant les « Personnes à charge à l'étranger », qui étaient peu élevées, ont été intégrées à la sous-catégorie des « Personnes protégées au Canada ».

En ce qui concerne le profil linguistique des résidents permanents admis en 2006, 67 % d'entre eux ont indiqué qu'ils parlaient le français ou l'anglais, ou les deux.

Tableau 7 : Connaissance des langues officielles chez les résidents permanents admis en 2006*

Catégorie d'immigrants	Anglais	Français	Les deux	Aucune des deux	Total
Catégorie du regroupement familial	35 627	2 903	2 728	29 248	70 506
Immigration économique — d.p.**	34 650	2 598	12 426	6 050	55 724
Immigration économique — e./p.c.**	37 968	3 609	5 883	35 073	82 533
Personnes protégées	16 961	2 634	883	12 014	32 492
Autres	7 911	818	740	913	10 382
Catégorie non précisée	12	0	0	0	12
Total	**133 129**	**12 562**	**22 660**	**83 298**	**251 649**
Pourcentage	**52,9**	**5,0**	**9,0**	**33,1**	**100**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*.

* Selon les déclarations des résidents permanents.

** « d.p. » signifie demandeur principal et « e./p.c » signifie époux et personnes à charge.

Le tableau 8 constitue un rapport semestriel sur le nombre de personnes des différentes catégories qui ont obtenu le statut de résident permanent entre janvier et juin 2007. Les admissions pour l'année 2007 sont, en règle générale, conformes aux fourchettes prévues dans le plan d'immigration de 2007.

Tableau 8 : Nouveaux résidents permanents admis en 2007 (de janvier à juin)

	Plan de 2007 Fourchettes visées	Admissions (janv. — juin)*	Pourcentage de l'objectif**
CATÉGORIE ÉCONOMIQUE			
Travailleurs qualifiés	116 000 — 128 000	44 111	38,0 %
Gens d'affaires immigrants	9 000 — 11 000	4 391	48,8 %
Candidats des provinces et des territoires	13 000 — 14 000	8 130	62,5 %
Aides familiaux résidants	3 000 — 5 000	2 616	87,2 %
Total — Catégorie économique (y compris les personnes à charge)	**141 000 — 158 000**	**59 248**	**42,0 %**
CATÉGORIE DU REGROUPEMENT FAMILIAL			
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux et enfants	49 000 — 50 000	23 629	48,2 %
Parents et grands-parents	18 000 — 19 000	8 231	45,7 %
Total — Catégorie du regroupement familial	**67 000 — 69 000**	**31 860**	**47,6 %**
PERSONNES PROTÉGÉES			
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 — 7 500	2 561	35,1 %
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 — 4 500	1 414	47,1 %
Personnes protégées au Canada	10 600 — 12 000	6 328	59,7 %
Personnes à charge à l'étranger	5 000 — 6 800	2 471	49,4 %
Total — Personnes protégées	**25 900 — 30 800**	**12 774**	**49,3 %**
AUTRES			
Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public	6 000 — 7 000	5 588	93,1 %
Titulaires de permis***	100 — 200	56	56,0 %
Total — Autres	**6 100 — 7 200**	**5 644**	**92,5 %**
Catégorie non précisée		1	n.d.
TOTAL	**240 000 — 265 000**	**109 527**	**45,6 %**

* Données en date du 17 septembre 2007.

** Le pourcentage est calculé par rapport à la limite minimale de la fourchette prévue dans le plan d'immigration de 2007.

*** Comprend un petit nombre d'immigrants ayant obtenu la résidence permanente à titre de demandeurs non reconnus du statut de réfugié et d'immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée.

Sélection des résidents temporaires

Le programme d'immigration du Canada permet non seulement de sélectionner des résidents permanents, mais aussi d'admettre des résidents temporaires, à savoir :

- travailleurs étrangers et gens d'affaires dont l'apport est important pour la croissance de notre économie;
- étudiants étrangers attirés par la qualité de notre système d'éducation;
- visiteurs.

Ces résidents temporaires contribuent au développement économique du Canada en comblant des pénuries de compétences sur le marché du travail, en intensifiant les échanges commerciaux et en consommant des biens et des services.

Les étrangers qui souhaitent résider de façon temporaire au Canada doivent prouver qu'ils respecteront les conditions permettant de présenter une demande de résidence temporaire. Pour être admissible au statut de résident temporaire, le demandeur doit prouver à l'agent des visas à l'étranger qu'il respecte les exigences suivantes : être en bonne santé (un examen médical peut être nécessaire), ne pas avoir de casier judiciaire ni constituer une menace pour la sécurité, posséder un passeport ou un titre de voyage valide, avoir suffisamment d'argent pour assurer sa propre subsistance et celle des membres de sa famille durant le séjour au Canada, avoir l'intention de quitter volontairement le Canada à la fin de la période de séjour autorisée et respecter toutes les autres exigences de la LIPR.

Travailleurs étrangers

CIC facilite l'entrée temporaire des travailleurs dont le Canada a besoin pour combler ses pénuries de compétences et ouvrir des perspectives économiques aux Canadiens, notamment par la création d'emplois et le transfert de nouvelles compétences et connaissances. À part quelques exception, les travailleurs étrangers doivent posséder une offre d'emploi approuvée ainsi qu'un permis de travail avant leur arrivée au Canada. CIC collabore étroitement avec RHDSC pour que l'admission des travailleurs étrangers ne nuise pas aux possibilités d'emploi des citoyens canadiens ou des résidents permanents.

En 2006, CIC a admis 112 658 travailleurs étrangers dont l'embauche avait été autorisée pour combler des pénuries de compétences sur le marché du travail canadien. C'est environ 13 % de plus qu'en 2005, alors que le Canada en avait accueilli 99 141.

Avant qu'un permis de travail puisse être délivré à un travailleur étranger, RHDSC doit souvent fournir un avis sur le marché du travail (AMT) relativement à l'offre d'emploi. En outre, RHDSC peut conclure des ententes avec des secteurs qui connaissent de graves pénuries de main-d'œuvre, afin d'accélérer la délivrance des permis de travail nécessaires. Dans certains cas, des étrangers se trouvant déjà au Canada peuvent obtenir un permis de travail sans que leur offre d'emploi ne soit approuvée par RHDSC, notamment dans le cadre de l'*Accord de libre-échange nord-américain* ou dans le cas de mutations à l'intérieur d'une entreprise. En 2006, environ 50 % des permis de travail délivrés ne nécessitaient pas d'AMT. De plus, certains travailleurs étrangers n'ont pas besoin de permis de travail délivré par CIC. (Pour plus de détails sur les cas prévus par la LIPR, voir www.cic.gc.ca/francais/travailler/demande-qui-permis-non.asp.) De plus, des conditions particulières d'embauche s'appliquent à certains secteurs d'activités et domaines d'emploi, notamment aux universitaires, aux travailleurs agricoles saisonniers, aux producteurs de films et artistes de spectacle, aux travailleurs du secteur des technologies de l'information et aux aides familiaux résidants.

CIC participe activement à des initiatives visant à faciliter encore davantage l'entrée de travailleurs

temporaires au Canada. Le traitement des demandes présentées par des travailleurs étrangers a pu être accéléré grâce à des discussions suivies à l'échelle fédérale et provinciale, ainsi qu'auprès d'intervenants de certains secteurs où les pénuries de main-d'œuvre sont importantes. De plus, le travail réalisé par RHDSC et CIC pour appuyer une série d'améliorations à apporter au Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires est bien avancé. Ces améliorations ont pour but de diminuer les délais de traitement et de répondre plus rapidement aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans les régions.

Les principales initiatives de 2006 comprennent le prolongement, de 12 à 24 mois, de la durée maximale du permis de travail délivré aux travailleurs étrangers temporaires possédant peu de formation reconnue; le prolongement, d'un an à trois ans et trois mois, de la durée maximale du permis de travail délivré aux aides familiaux résidants; et l'accélération du processus pour les employeurs qui embauchent des travailleurs étrangers, en permettant le traitement simultané, à la demande du travailleur, de la demande de permis de travail et de la demande d'AMT auprès de RHDSC.

Étudiants étrangers

Les étudiants étrangers apportent des idées et des cultures nouvelles qui enrichissent le milieu d'apprentissage des établissements d'enseignement canadiens. Les étudiants qui entrent au Canada munis d'un visa de résident temporaire peuvent aussi constituer un important réservoir de futurs immigrants qualifiés puisqu'ils sont bien préparés à entrer sur le marché du travail canadien.

Pour obtenir un permis d'études, le candidat doit présenter une demande dans un bureau des visas à l'étranger. Depuis l'adoption de la LIPR, les étrangers inscrits à un cours ou à un programme d'études d'une durée de moins de six mois n'ont plus besoin d'un permis d'études. Cette dispense s'applique également aux enfants mineurs qui se trouvent déjà au Canada et dont les parents ne sont pas des résidents temporaires admis à titre de visiteurs (pour de plus amples renseignements sur les enfants mineurs qui étudient au Canada, voir www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-mineurs.asp), ainsi qu'à tous les membres de la famille ou aux employés de représentants étrangers au Canada. En 2006, le nombre d'étudiants étrangers admis au Canada a totalisé 61 703, soit une hausse de 9 % par rapport au total de l'année précédente, qui s'élevait à 55 975.

Vu le succès des projets pilotes visant à créer des occasions de travail hors campus pour les étudiants étrangers, le Ministre a annoncé, en avril 2006, la mise en place à l'échelle nationale d'un Programme de permis de travail hors campus, qui permettra aux étudiants étrangers d'acquérir une précieuse expérience de travail au Canada. Les étudiants étrangers pourront travailler à l'extérieur du campus pendant la durée de leurs études, puis pendant deux ans après avoir obtenu leur diplôme. (Pour des détails sur le nouveau programme, consulter le site suivant : www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.asp.)

Visiteurs

En vertu de la LIPR, tout étranger souhaitant visiter le Canada doit posséder un visa de résident temporaire avant d'entrer au pays, à moins d'être originaire d'un pays dispensé aux termes du *Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ou de pouvoir se prévaloir d'une autre des quelques exceptions qui existent, comme être membre d'un corps diplomatique. À l'heure actuelle, les citoyens de 146 pays sont tenus de se procurer un visa de résident temporaire pour visiter le Canada, et ceux de 46 pays en sont dispensés. La liste des pays dont les citoyens ont besoin d'un visa pour entrer au Canada se trouve à l'adresse suivante : www.cic.gc.ca/francais/visiter/visas.asp.

Les touristes et les visiteurs commerciaux contribuent de façon importante à notre économie en créant une demande de services

dans le secteur du tourisme et en permettant aux entreprises canadiennes de profiter d'une expertise spécialisée. En 2006, CIC a traité 987 378 demandes de visa de résident temporaire à l'intention de touristes et de visiteurs commerciaux souhaitant venir au Canada, soit environ 7 % de plus que l'année précédente (920 664 demandes). Des millions d'autres visiteurs provenant de pays dont les citoyens n'ont pas besoin de visa pour voyager au Canada traversent nos frontières chaque année.

De plus, CIC a délivré 123 266 fiches de visiteur à des étrangers qui sont entrés au Canada. Il s'agit notamment d'étrangers qui souhaitent demeurer au Canada pendant plus de six mois sans travailler ni étudier, de visiteurs ayant l'intention de travailler, mais non tenus d'obtenir un permis de travail, et de visiteurs commerciaux qui, dans le cadre de l'*Accord de libre-échange nord-américain*, offrent des services après-vente pendant plus de deux jours.

Dans le cadre de la poursuite des négociations qui ont lieu à l'Organisation mondiale du commerce au sujet du commerce des services, le Canada a déposé une offre révisée de libéralisation des règles et des règlements relatifs au séjour temporaire des gens d'affaires; les négociations ont cependant été reportées à une date indéterminée. CIC a contribué à l'initiative du gouvernement fédéral visant l'amélioration de l'accès à des renseignements sur le Canada et de la qualité de ces renseignements pour les touristes et les visiteurs commerciaux en présentant un nouveau contenu sur les règles et les règlements relatifs au séjour sur le site Web Se rendre au Canada, à l'adresse suivante : www.serendreaucanada.gc.ca.

Permis de séjour temporaire

Dans le cadre de l'engagement du Ministère à protéger les victimes de la traite de personnes, des directives ont été publiées en mai 2006. Ces dernières autorisent les agents d'immigration à délivrer un permis de séjour temporaire (PST) de courte durée aux victimes éventuelles de la traite de personnes. Un PST de plus longue durée peut être émis lorsqu'il a été établi que le demandeur est effectivement victime de traite. Aucuns frais ne sont exigés pour le permis initial. Les titulaires de ces permis peuvent se prévaloir de soins de santé et de services de counseling offerts dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). Ces directives ont été peaufinées et mises à jour en juin 2007.

Le paragraphe 24(1) de la LIPR autorise les agents désignés à délivrer des PST à des étrangers qu'ils estiment interdits de territoire ou qui ne répondent pas aux exigences de la *Loi*. Ces permis ne sont délivrés que si l'agent a des raisons impérieuses d'admettre au Canada une personne qui ne le serait pas autrement. Dans l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, les agents doivent prendre en considération toute directive énoncée par le ministre en vertu du paragraphe 24(3), et évaluer les risques que présente cette personne pour le Canada en fonction du motif pour lequel cette personne devrait être admise temporairement au pays. Délivrés pour une durée limitée et révocables en tout temps, ces permis donnent au Ministère la latitude voulue pour tenir compte de circonstances exceptionnelles ou de cas d'intérêt national.

Le tableau 9 indique le nombre de PST délivrés en 2006, selon le motif d'interdiction de territoire prévu par la LIPR. En 2006, 13 412 PST ont été délivrés, dont environ 11 % (soit 1 426) à des étrangers qui maintiennent leur statut de détenteurs de permis émis au Canada. Sur le total enregistré en 2006, 203 permis ont été délivrés à la demande du ministre, le reste ayant été délivrés par les agents du Ministère. Les agents de CIC et de l'ASFC en poste aux points d'entrée ont la responsabilité commune de délivrer les PST.

Tableau 9 : Permis de séjour temporaire délivrés du 1er janvier au 31 décembre 2006*

Motif d'interdiction de territoire	Disposition de la LIPR	Nombre de permis
Sécurité (espionnage, subversion, terrorisme)	34(1) *a), b), c), d), e)* et *f)*	29
Atteinte aux droits de la personne ou droits internationaux	35(1) *a), b)* et *c)*	20
Grande criminalité (personnes déclarées coupables d'une infraction punissable d'un emprisonnement maximal d'au moins 10 ans)	36(1) *a), b)* et *c)*	982
Criminalité (personnes déclarées coupables d'un acte criminel ou d'une infraction punissable par mise en accusation ou par procédure sommaire)	36(2) *a), b), c),* et *d)*	7 421
Activités de criminalité organisée	37(1) *a)* ou *b)*	1
Motifs sanitaires (danger pour la santé et la sécurité publiques, fardeau excessif)	38(1) *a), b)* et *c)*	243
Motifs financiers (personnes n'ayant pas la capacité ou la volonté de subvenir tant à leurs besoins qu'à ceux des personnes à leur charge)	39	28
Fausses déclarations	40(1) *a), b), c),* et *d)*	18
Manquement à la LIPR ou à son règlement (pas de passeport, pas de visa, travail ou études sans permis, contrôle sécuritaire ou médical à effectuer au Canada, absence de contrôle à l'entrée, etc.)	41 *a)* et *b)*	4 387
Membre de la famille interdit de territoire	42 *a)* et *b)*	202
Interdiction de retour sans l'autorisation prévue par règlement	52(1)	81
TOTAL		**13 412**

* En 2005, le nombre de permis déclarés représentait le nombre total de permis approuvés. Toutefois, les statistiques contenues dans le tableau ci-dessus incluent le nombre de PST utilisés en 2006 pour entrer au Canada ou y demeurer.

SECTION 4

Maintien de la tradition humanitaire du Canada

Il y a des millions de réfugiés dans le monde, et la majorité d'entre eux vivent dans des camps depuis très longtemps. Selon des statistiques publiées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le nombre de réfugiés à l'échelle mondiale s'est élevé à près de 10 millions vers la fin de 2006, renversant une tendance à la baisse. En effet, le nombre de réfugiés avait diminué à 8,4 millions en 2005, soit le nombre le plus bas enregistré depuis 1980.

CIC joue un rôle important dans le maintien de la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection et en participant activement aux forums multilatéraux et bilatéraux consacrés à la protection des réfugiés dans le monde. Chaque année, grâce au système de protection des réfugiés au Canada et au système de réétablissement des réfugiés sélectionnés à l'étranger, le Canada protège des milliers de personnes.

Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes qui craignent avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leurs opinions politiques, et qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent pas retourner dans ce pays.

Aux termes de la Convention des Nations Unies contre la torture, l'asile peut être accordé à des personnes qui se trouvent déjà au Canada, lorsque le renvoi dans leur pays de nationalité ou le pays où elles résidaient habituellement les exposerait au risque d'être torturées, tuées ou de subir des peines ou des traitements cruels et inusités.

Les réfugiés sélectionnés à l'étranger se répartissent en deux catégories : ceux parrainés par le gouvernement et ceux parrainés par le secteur privé. Outre les réfugiés au sens de la Convention, le programme de réétablissement est accessible aux personnes qui ne répondent pas entièrement à la définition de réfugié au sens de la Convention, mais qui subissent les conséquences graves et personnelles d'une guerre civile, d'un conflit armé ou d'une violation massive des droits de la personne.

En tant que membre de la communauté internationale, le Canada s'engage à contribuer à la recherche de solutions d'ensemble pour les réfugiés en situation de crise prolongée et à soutenir les efforts des démocraties émergentes afin qu'elles trouvent des moyens de résoudre la multitude de problèmes qui sont responsables, *a priori*, de la création de groupes de réfugiés.

Rôle du Canada dans la protection internationale

Les événements internationaux et le nombre élevé de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays à l'échelle mondiale continuent de mettre à l'épreuve le programme canadien de protection des réfugiés à l'étranger et au Canada, tout comme les questions relatives à la sécurité et aux droits de la personne. Le Canada participe à différents forums internationaux dans le but d'influencer les

discussions et les orientations futures des stratégies et partenariats multilatéraux. CIC continue de se mêler activement aux discussions internationales sur la protection par l'intermédiaire du Comité directeur du HCR, des Consultations intergouvernementales sur les politiques en matière d'asile, de réfugiés et de migration et du Dialogue transatlantique avec l'Union européenne (Programme de partenariat Canada-UE/Dialogue transatlantique). Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, a effectué une visite au Canada en novembre 2006 et, à cette occasion, le gouvernement a annoncé une contribution de un million de dollars au Plan d'action du Mexique pour des initiatives visant à renforcer la capacité de réétablissement des réfugiés en Amérique latine.

Réétablissement des réfugiés sélectionnés à l'étranger

Dans le cadre du Programme de réétablissement des réfugiés et des personnes visées par les considérations humanitaires, le Canada collabore étroitement avec des partenaires internationaux, dont le HCR, à la sélection, aux fins de réétablissement au Canada, de réfugiés à l'étranger pour lesquels aucune autre solution durable ne peut être trouvée dans un délai raisonnable. Ce programme inclut le réétablissement des réfugiés qui sont plus vulnérables que les autres réfugiés en général. Par l'entremise du Programme d'aide au réétablissement (PAR), CIC aide les réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) à s'établir au Canada. Aux efforts du gouvernement s'ajoutent les parrainages privés prévus par le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPPR), dans le cadre duquel des organismes et des groupes de personnes aident des réfugiés et d'autres personnes en situation semblable à refaire leur vie au Canada.

Pour être admissible au PAR ou au PPPR, l'intéressé ne doit pas pouvoir retourner dans le pays dont il a la nationalité ou dans lequel il avait sa résidence habituelle, ni pouvoir demeurer dans le pays qui lui a accordé un asile temporaire (premier pays d'accueil). Il doit en outre se soumettre à un examen médical, ainsi qu'à un contrôle de sécurité et à une vérification du casier judiciaire.

En 2006–2007, CIC a continué d'utiliser le Programme de réétablissement des réfugiés de façon plus stratégique, de manière à mieux répondre aux besoins internationaux en matière de protection. À cette fin, il s'est employé, de concert avec d'autres ministères, la communauté internationale et d'autres pays de réétablissement à trouver d'autres solutions durables à la situation des réfugiés.

En réponse à l'appel du HCR lancé à la communauté internationale concernant la crise humanitaire en Irak, CIC a accepté de réétablir 500 Irakiens de plus que les 900 qu'il s'était déjà engagé à réétablir en 2007. Le Ministère est également prêt à prendre un engagement pluriannuel pour 2008 et les années subséquentes.

En 2006, participant à un effort multilatéral pour réduire le nombre de réfugiés en Thaïlande, CIC a sélectionné 810 réfugiés karens birmans se trouvant dans des camps en Thaïlande. La majorité d'entre eux sont maintenant arrivés au Canada. Au début de 2007, CIC a passé en entrevue et sélectionné 1 850 réfugiés karens de plus provenant de deux camps en Thaïlande. Un premier groupe est arrivé au Canada en juin 2007.

Dans une visée stratégique, le Canada a participé, en 2006, à des forums internationaux en vue d'améliorer les conditions pitoyables des camps et de trouver des solutions durables à la situation de 26 000 réfugiés birmans rohingyas qui vivent depuis longtemps, et dans des conditions difficiles, dans deux camps de réfugiés au Bangladesh. Afin d'appuyer ces efforts, CIC a sélectionné 23 réfugiés aux fins de réétablissement, dont la majorité sont maintenant arrivés. En 2007, le Canada acceptera environ 70 réfugiés rohingyas.

On estime à 108 000 le nombre de réfugiés bhoutanais qui ont vécu dans des camps situés dans le sud-est du Népal depuis le début des années 1990. Au cours des dernières années, le Canada a travaillé de concert avec des partenaires internationaux et le HCR pour trouver une solution d'ensemble à ce problème. En mai 2007, le Canada a annoncé qu'il avait accepté de réétablir jusqu'à 5 000 réfugiés bhoutanais au cours des trois à cinq prochaines années.

Programme d'aide au réétablissement

CIC offre un soutien financier et des services essentiels immédiats aux RPG pour faciliter leur réétablissement au Canada et leur intégration à la société canadienne. Grâce au PAR, le gouvernement garantit la prestation de services essentiels (p. ex., services d'accueil au point d'entrée, hébergement temporaire, aide pour trouver un logement permanent et conseils financiers) par l'intermédiaire d'ententes de contribution conclues avec des fournisseurs de services. Il offre également un soutien du revenu pendant au maximum un an, dans la plupart des cas, et deux ans pour les réfugiés ayant des besoins spéciaux, comme les victimes de traumatismes ou de torture. Par ailleurs, les soins de santé urgents et essentiels des réfugiés sont pris en charge par le PFSI jusqu'à ce que ces derniers deviennent admissibles aux régimes d'assurance-maladie provinciaux. Le PFSI garantit en outre aux réfugiés l'accès à des services de santé supplémentaires, tels que les soins oculaires, l'assurance-médicaments et les soins dentaires pendant 12 mois suivant la date d'entrée au pays. Ce programme est offert à tous les réfugiés réétablis au Canada, et ce, dès leur arrivée.

En 2006–2007, CIC a continué d'établir et d'encourager l'établissement de liens efficaces avec les fournisseurs de services chargés de l'exécution du PAR. En février 2007, CIC a organisé la Conférence nationale du PAR à Vancouver (Colombie-Britannique), à laquelle ont participé 240 délégués de fournisseurs de services, des provinces, d'ONG canadiens et étrangers et de CIC. Cette conférence a permis aux fournisseurs de services d'échanger leurs expériences, de perfectionner leurs compétences et de faire des recommandations pour améliorer les programmes d'aide à l'établissement afin qu'ils soient davantage axés sur les besoins des clients réfugiés. En outre, le Groupe de travail conjoint CIC – fournisseurs de services sur le PAR a tenu de multiples réunions consultatives au cours de l'année en vue d'élaborer des stratégies pour améliorer le sort des réfugiés.

En réponse à l'évaluation du programme effectuée en 2004, CIC a continué d'apporter des améliorations au PAR dans le but de répondre aux besoins essentiels et immédiats des RPG de façon plus efficace. Parmi les changements apportés, signalons un soutien accru à l'élaboration des programmes et au revenu à l'intention des RPG. Le soutien du revenu supplémentaire comprend une augmentation des allocations versées par le PAR qui correspond à la hausse des taux d'aide sociale accordés par les provinces, ainsi que l'introduction d'une allocation mensuelle scolaire pour les enfants. En ce qui a trait à l'élaboration de programmes, en 2006, un programme de préparation à la vie active destiné aux réfugiés réétablis qui en ont besoin a vu le jour, et le nombre d'heures financées de services PAR pour chacun des RPG a augmenté de façon globale. Grâce à ces améliorations, les fournisseurs de services disposent maintenant d'une plus grande latitude pour répondre aux besoins particuliers des réfugiés réétablis.

Programme de parrainage privé de réfugiés

En plus du soutien gouvernemental, les réfugiés reçoivent de l'aide au réétablissement au Canada de la part d'organisations de parrainage privées, représentant des groupes confessionnels, ethniques ou communautaires, ou de groupes d'au moins cinq personnes. Par l'entremise du PPPR, ces groupes se chargent de fournir aux

réfugiés un logement, une aide au réétablissement et un soutien moral pendant une année au maximum. Dans des circonstances exceptionnelles, cette période peut être prolongée jusqu'à trois ans pour les réfugiés ayant des besoins spéciaux, comme les victimes de traumatismes ou de torture, ou les femmes et les enfants en péril.

Au cours de la dernière année, CIC et les organismes privés de parrainage ont reconnu le besoin de poursuivre les efforts menés pour renforcer leurs liens et établir des rapports hiérarchiques clairs en vue de surmonter les difficultés que pose le programme. En plus de son engagement continu envers le programme par le truchement du comité formé de représentants d'ONG et du gouvernement, CIC a entrepris, en 2006, une évaluation officielle du PPPR, dont les résultats peuvent être consultés en ligne au www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pppr/pppr-sommaire.asp.

Soucieux d'améliorer le programme et de réduire le nombre de cas en attente, les signataires d'ententes de parrainage ont volontairement diminué le nombre de demandes présentées en 2006 de plus de 30 %, et CIC a augmenté le nombre de cas de RPSP traités. Il en est résulté la plus petite augmentation annuelle du nombre de cas en attente de traitement en plus de cinq ans, et ces mesures devraient avoir d'autres répercussions sur ce nombre en 2007–2008. La limite supérieure de la fourchette concernant les RPSP a été relevée à 4 500 en 2007 afin de pouvoir répondre au problème des nouvelles populations de réfugiés et régler les situations prolongées dans lesquelles se trouvent les réfugiés avec plus de souplesse. De plus, CIC continue de financer un programme de formation sur l'admissibilité des réfugiés visant à aider les répondants du secteur privé à reconnaître les réfugiés. La conférence sur le PPPR qui doit avoir lieu à l'automne 2007 permettra de dégager d'autres mesures qui pourraient être prises en vue d'améliorer le programme.

Programme de prêts aux immigrants

Conformément à la LIPR, CIC gère le Programme de prêts aux immigrants. Conçus expressément pour les réfugiés sélectionnés à l'étranger qui souhaitent établir leur résidence permanente au Canada, ces prêts couvrent les frais de l'examen médical avant l'admission, les frais de transport pour venir au Canada ainsi que les dépenses à engager au début pour s'installer au Canada.

La limite actuelle du fonds de prêts est de 110 millions de dollars; les prêts non remboursés totalisaient 38,1 millions de dollars au 31 mars 2007. Le recouvrement des prêts sera géré par ailleurs avec la diligence nécessaire pour maintenir le taux de remboursement élevé observé à l'heure actuelle, soit 91 %.

En 2006–2007, CIC a fourni 1,2 million de dollars par l'entremise du PAR pour alléger les prêts consentis à certains réfugiés aux besoins particuliers (à savoir les personnes âgées, les réfugiés aux prises avec des problèmes de santé, les parents seuls avec une grande famille). En outre, dans son dernier Budget supplémentaire des dépenses de 2006-2007, le Parlement a approuvé la radiation de 978 102 dollars en prêts accordés aux immigrants.

Protection des demandeurs d'asile au Canada

Peuvent être protégés non seulement les réfugiés sélectionnés à l'étranger à des fins de réétablissement, mais aussi les personnes qui demandent l'asile dès leur arrivée au Canada ou par la suite. La CISR, un tribunal administratif indépendant, coordonne un processus quasi judiciaire statuant sur les demandes d'asile présentées au Canada. Pour de plus amples détails sur la CISR, voir www.irb-cisr.gc.ca. Ce processus est conçu de manière à garantir des décisions équitables et cohérentes qui respectent le droit canadien, les obligations internationales

du pays ainsi que sa tradition humanitaire. La CISR statue sur les demandes d'asile soumises par CIC et l'ASFC.

En 2006, 22 944 personnes ont demandé l'asile au Canada, soit 14 % de plus qu'en 2005, où 19 761 personnes avaient demandé l'asile (en 2004, ce nombre avait été de 25 521). En 2006, la CISR a accueilli 47 % de toutes les demandes pour lesquelles elle a rendu une décision définitive.

La personne dont la demande d'asile a été acceptée peut demander la résidence permanente pour elle-même et les personnes à sa charge ou ses proches, qu'ils se trouvent au Canada ou à l'étranger. Par contre, si la demande d'asile est refusée, la personne est informée des motifs par écrit et doit quitter le pays. La personne dont la demande est refusée et qui doit quitter le pays peut présenter une demande de contrôle judiciaire à la Cour fédérale. Un juge de ce tribunal décide d'accorder ou non l'asile. Dans la plupart des cas, la personne a le droit de demeurer au Canada en attendant l'issue du contrôle judiciaire. Le demandeur débouté peut également faire une demande d'examen des risques avant renvoi (ERAR) auprès de CIC. L'ERAR permet d'évaluer le risque que court la personne si elle est renvoyée du Canada, surtout si la situation de son pays de nationalité a changé ou que de nouveaux éléments de preuve indiquent que l'intéressé a besoin de protection. La plupart des demandeurs dont l'ERAR aboutit à une décision favorable peuvent demander la résidence permanente au Canada à titre de personnes protégées. Le PFSI garantit aux demandeurs d'asile l'accès à des services de santé de base et supplémentaires pendant la période où ils ne sont pas admissibles aux régimes d'assurance-maladie provinciaux.

Aperçu statistique des personnes protégées admises en 2006

Grâce à l'admission de 7 316 RPG et de 3 337 RPSP en 2006, les objectifs fixés pour ces deux catégories de réétablissement de réfugiés sélectionnés à l'étranger ont été atteints, tout comme l'objectif concernant le nombre de personnes à charge à l'étranger de personnes protégées au Canada. En 2006, le Canada a accueilli 15 892 personnes protégées, ce qui se situe sous la fourchette établie. Le nombre de personnes admises à titre de personnes protégées au Canada est grandement fonction du nombre de personnes qui demandent l'asile au Canada et de celles considérées comme ayant besoin de protection. Il n'est pas rare que ces nombres varient de façon considérable d'une année à l'autre, témoignant ainsi des conditions changeantes dans les pays sources.

Tableau 10 : Personnes protégées admises en 2006 (par rapport au plan d'immigration)

Catégorie	Fourchettes pour 2006	Nombre de personnes admises	%
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 300 — 7 500	7 316	22,5
Réfugiés parrainés par le secteur privé	3 000 — 4 000	3 337	10,3
Personnes protégées au Canada	19 500 — 22 000	15 892	48,9
Personnes à charge à l'étranger	3 000 — 6 800	5 947	18,3
TOTAL — PERSONNES PROTÉGÉES	**32 800 — 40 300**	**32 492**	**100**

SECTION 5

Intégration des nouveaux arrivants

La réussite de l'établissement et de l'intégration des nouveaux immigrants est un objectif important de la LIPR. Pour que l'immigration procure le maximum d'avantages économiques, sociaux et culturels, les nouveaux arrivants doivent pouvoir participer pleinement à la vie de la société canadienne et jouir de la même qualité de vie que les Canadiens.

Services d'établissement destinés aux nouveaux arrivants

Chaque année, les nouveaux arrivants bénéficient des programmes et services d'établissement qui les aident à réussir leur intégration au Canada. CIC offre trois programmes de base : le Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants (PEAI), les Cours de langue pour les immigrants au Canada (CLIC) et le Programme d'accueil. Les services prévus dans le cadre de ces trois programmes sont fournis par des fournisseurs de services, tels que des organismes communautaires ayant signé des ententes de contribution officielles avec CIC.

Grâce à la signature d'accords fédéraux-provinciaux, la Colombie-Britannique, le Manitoba et le Québec assument eux-mêmes la conception, l'administration et l'exécution des programmes et des services d'établissement offerts aux nouveaux arrivants qui s'établissent dans ces provinces.

Plusieurs initiatives d'envergure ont pris leur envol en 2006. Le gouvernement s'est notamment engagé, en mai 2006, à augmenter de 307 millions de dollars sur deux ans les fonds d'aide à l'établissement des immigrants. Dans son budget de 2007, il a confirmé les fonds alloués dans le budget de 2006 et annoncé de nouveaux fonds pour les trois années suivantes, pour un total de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans et 342 millions de dollars permanents versés chaque année. Ces fonds permettront à CIC d'améliorer les programmes d'établissement actuels en vue d'aider les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles rencontrés au cours du processus d'établissement. En outre, une partie des nouveaux fonds ont été utilisés pour réaliser des projets pilotes adaptés aux besoins des clients à l'échelle nationale. Ces projets constituent un des éléments de la nouvelle approche adoptée pour l'élaboration des programmes d'établissement.

Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants

Le PEAI aide les nouveaux arrivants à s'établir et à s'intégrer pour qu'ils puissent participer le plus rapidement possible à la vie de la société canadienne. Ce programme finance la prestation de divers services, entre autres : des services de renseignements généraux sur la vie au Canada, de traduction et d'interprétation, d'aiguillage vers des ressources communautaires, de counselling axés sur les solutions ainsi que des services de base liés à l'emploi. Le PEAI prévoit également le versement de fonds aux fournisseurs de services pour qu'ils entreprennent, avec d'autres organisations communautaires, des activités visant à établir des liens entre les services

ainsi que des projets spéciaux destinés à compléter et améliorer la prestation des services d'établissement.

L'initiative Orientation canadienne à l'étranger (OCE) fait partie des services offerts dans le cadre du PEAI. Cette initiative a pour objectif de fournir aux nouveaux arrivants des conseils d'orientation sur la vie au Canada avant leur arrivée au pays. L'OCE comporte différents modules, conçus pour répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. Les sujets abordés sont les suivants : présentation du Canada, période d'établissement, emploi et formation, droits et responsabilités, climat, logement, vie dans une société multiculturelle, coût de la vie, vie familiale, communications et adaptation au mode de vie canadien. Au cours de l'année 2006-2007, 13 831 personnes ont suivi des séances d'OCE dans environ 24 pays.

Outre l'OCE, la stratégie de CIC relative à l'élaboration et à la diffusion de renseignements sur l'établissement au Canada prévoit la publication de documents, le portail Se rendre au Canada et une vidéo intitulée *La vie au Canada*.

Cours de langue pour les immigrants au Canada

Le programme CLIC offre aux nouveaux arrivants adultes des cours de langue de base dans l'une des deux langues officielles du Canada. Les cours en question, destinés à faciliter l'intégration sociale, culturelle et économique, sont offerts à temps plein ou partiel dans des commissions scolaires, des collèges, des organismes communautaires, ou encore sur les lieux de travail ou en milieu communautaire. Le programme aide également les participants à se familiariser avec le mode de vie canadien.

CIC est résolu à rehausser le niveau actuel des services offerts en français. En 2005-2006, le Ministère a accordé des fonds au Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens pour qu'il effectue la révision sémantique, lexicale et syntaxique des *Standards linguistiques canadiens 2002* (version française de *Canadian Language Benchmarks*). Le nouveau document, intitulé *Niveaux de compétence linguistique canadiens 2006*, a été autorisé en 2006-2007.

Programme d'accueil

Reposant sur le concours de bénévoles, le Programme d'accueil a pour but de jumeler les nouveaux arrivants à des bénévoles canadiens qui les aident à se familiariser avec les services offerts dans leur milieu, à s'exercer à parler le français ou l'anglais, à participer à des activités communautaires, à comprendre le fonctionnement du marché du travail canadien et à établir des relations dans leur domaine de travail. En jumelant les nouveaux arrivants avec des Canadiens, le programme favorise l'inclusion et la diversité, améliore la compréhension interculturelle et aide à limiter la propagation des stéréotypes raciaux. Plus de 4 988 clients ont profité de services de ce programme en 2006.

Initiatives spéciales pour faciliter l'intégration au marché du travail

Chaque année, le Canada accueille des milliers d'immigrants compétents qui désirent combler le manque de travailleurs qualifiés au pays. Toutefois, un grand nombre de nouveaux arrivants trouvent difficile de faire leur entrée sur le marché du travail en raison de problèmes comme le manque de reconnaissance des titres de compétences étrangers et de l'expérience, et d'obstacles liés à la langue et à leur capacité de lire et d'écrire dans une des deux langues officielles.

RHDSC, en étroite collaboration avec CIC, a mené de vastes consultations interministérielles et intergouvernementales auprès des intervenants en vue de définir le mandat, les activités et les structures de gouvernance liés à la création du Bureau d'orientation relatif aux titres de

compétences étrangers (BORTCE), qui a été annoncée dans le budget de 2007. Établi en mai 2007, le BORTCE est un nouveau bureau fédéral, situé à CIC, dont la mission est d'aider les personnes ayant étudié à l'étranger à obtenir les renseignements et les services d'orientation et d'aiguillage nécessaires pour faire reconnaître leurs compétences dès leur arrivée au Canada. De plus, le Bureau collabore étroitement avec ses partenaires de l'ensemble des provinces, ainsi qu'avec les employeurs et les autres intervenants, en vue d'améliorer les processus d'évaluation et de reconnaissance des titres de compétences étrangers au Canada.

Les Cours de langue de niveau avancé (CLNA) sont avantageux à la fois pour les nouveaux arrivants et les employeurs, et ont démontré qu'ils pouvaient faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au marché du travail canadien. Ces cours ont permis à des immigrants d'améliorer leur connaissance de la langue, leur prononciation et leurs compétences en milieu de travail, ainsi que d'acquérir une meilleure confiance en soi grâce à une variété d'activités et de services d'insertion professionnelle. De nombreux employeurs ont participé à l'initiative en fournissant des mentors ou des possibilités de placement, et bon nombre d'entre eux en ont retiré un bénéfice en recrutant avec succès de nouveaux arrivants dans leur entreprise.

La deuxième Conférence nationale sur les CLNA a eu lieu en novembre 2006. Elle réunissait des représentants des provinces et des territoires et des fournisseurs de services de partout au pays (à l'exception du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest) qui participent à la prestation de ces cours de langue avancés aux nouveaux arrivants , qui sont des travailleurs qualifiés, afin qu'ils échangent sur les leçons retenues et les pratiques prometteuses.

Également en 2006, la gestion et la surveillance des ententes de contribution liées aux CLNA conclues avec les fournisseurs de services ont été décentralisées afin d'intégrer davantage la prestation des services d'établissement et d'intégration dans les collectivités canadiennes, et de fournir un soutien continu à ces fournisseurs de services à l'échelon local.

Trois ans après le lancement des CLNA, plus de 246 projets sont terminés ou en cours et, selon nos estimations, des services sont offerts à 9 000 nouveaux arrivants qualifiés. Les renseignements recueillis par les fournisseurs de services confirment que tout bien pesé, les CLNA rejoignent leur public cible, soit les nouveaux arrivants qualifiés. Ce qui importe par-dessus tout est que des services sont offerts aux nouveaux arrivants pour les aider à améliorer leurs compétences linguistiques, à se familiariser avec le milieu de travail canadien et à établir des relations dans leur domaine professionnel.

Les CLNA font actuellement l'objet d'une évaluation formative; le rapport d'évaluation devrait être remis à l'automne 2007.

Le portail sur l'immigration Se rendre au Canada, élaboré par CIC et RHDSC, offre aux immigrants potentiels et aux nouveaux arrivants de l'information cohérente et complète pour les aider à se préparer à vivre, travailler et étudier au Canada. Les outils et le contenu du portail sont toujours en cours d'élaboration, et des ententes ont été conclues avec les provinces et les territoires.

Immigrants pour les communautés francophones en situation minoritaire

Au cours de la dernière année, CIC a réalisé d'importants progrès pour aider à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire (CFSM). Afin d'atteindre cet objectif, le Ministère collabore avec ses partenaires en vue d'encourager les immigrants francophones à s'établir et à s'intégrer dans les communautés francophones hors Québec.

En 2006, le Comité directeur CIC-CFSM, coprésidé par CIC et un représentant des CFSM, a publié son *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Le Plan sera exécuté par le Comité responsable de la mise en œuvre, formé en janvier 2007, ainsi que par toute une gamme de comités régionaux constitués de représentants des différents ordres de gouvernement et de membres des CFSM. Le mandat du Comité directeur a également été reconduit en 2007 pour une période de cinq ans.

Les activités menées en faveur des CFSM ont lieu au Canada et dans des régions francophones étrangères précises. CIC organise de nombreuses séances d'information et activités de communication dans le but de fournir aux immigrants francophones éventuels des renseignements pertinents et à jour. Par exemple, l'activité *Destination Canada* a eu lieu à Paris, Nice et Bruxelles, l'activité *Promotion Canada* s'est tenue à Rabat et des foires de promotion destinées aux étudiants ont été organisées à Tunis. CIC et les provinces ont également collaboré avec des représentants des secteurs canadiens de l'éducation et de l'emploi en vue de cibler les étudiants et les immigrants éventuels.

Par ailleurs, CIC a appuyé la recommandation de réfugiés francophones au Canada. Un des projets particulièrement réussis a été la recommandation de 149 réfugiés de la région des Grands Lacs en Afrique orientale. Ces réfugiés arriveront au Canada au cours de l'année. CIC favorise également les projets visant à informer et à renforcer la capacité des CFSM à accueillir des réfugiés.

Pour encourager l'intégration des nouveaux arrivants francophones dans la société canadienne, CIC a financé de nombreux projets, accordant une aide financière aux provinces et aux territoires, ainsi qu'une aide directe aux fournisseurs de services. Ces projets ont pour effet de mieux informer les CFSM et d'accroître leur capacité d'accueil, en plus de fournir des outils et du soutien aux immigrants francophones. Par exemple, grâce à l'initiative CLNA de CIC, des établissements d'enseignement de l'Ontario reçoivent des fonds pour offrir des cours de langue axés sur le marché du travail aux immigrants francophones. Des outils et des services ont également été créés en vue de répondre aux besoins particuliers des femmes et des jeunes des CFSM.

Compte tenu de son mandat, CIC doit, dans le cadre de ses activités, promouvoir l'importance de la dualité linguistique et tenir compte des priorités relatives aux CFSM. Des activités, des discussions et des publications continuent de favoriser la sensibilisation à cet égard au sein du Ministère. De plus, CIC tient compte de l'aspect CFSM dans bon nombre de ses politiques, programmes et structures de reddition de comptes. Par exemple, comme il s'est fixé un objectif encore plus ambitieux concernant l'immigration dans les CFSM après avoir redéfini le terme « immigrant d'expression francophone » dans son *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, CIC étudiera à fond les nouvelles façons d'atteindre cet objectif d'une importance accrue. La définition a été modifiée pour veiller à ce que les immigrants francophones qui s'établissent hors du Québec contribuent à la croissance des CFSM et s'y intègrent. CIC continue également d'introduire des clauses linguistiques dans toutes ses ententes fédérales-provinciales/territoriales, nouvelles ou reconduites.

À maintes occasions, CIC a montré l'exemple, de plusieurs façons, en favorisant l'épanouissement des CFSM et en appuyant la dualité linguistique. En vertu de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*[1], les institutions fédérales ont l'obligation exécutoire de prendre des « mesures positives » en vue de mettre en œuvre

[1] La *Loi sur les langues officielles* a été modifiée le 25 novembre 2005. Les modifications ont pour effet d'accroître la responsabilité des institutions fédérales quant à la mise en œuvre de la partie VII de la Loi.

l'engagement du gouvernement décrit à la partie VII de la *Loi*. Dans le *Rapport annuel de 2006-2007* du commissaire aux langues officielles, CIC a obtenu une note exemplaire et a été cité comme un exemple à suivre en raison des « mesures positives » qu'il a prises.

Citoyenneté canadienne

En obtenant la citoyenneté, l'immigrant franchit une étape importante de son intégration puisqu'il devient ainsi un membre à part entière de la société canadienne. En 2006, 259 802 personnes ont obtenu la citoyenneté canadienne.

Les résidents permanents qui vivent au Canada depuis trois ans ont le droit de demander la citoyenneté. Le niveau d'immigration qu'a connu le pays de 2000 à 2006 (plus de 225 000 immigrants par année) a entraîné une augmentation du nombre des demandeurs de la citoyenneté. Au cours des deux dernières années, un grand nombre de résidents permanents de longue date ont aussi décidé de demander la citoyenneté pour diverses raisons : le besoin d'obtenir une carte de résident permanent, le fait qu'un grand nombre de résidents permanents sont tenus d'obtenir un visa pour entrer aux États-Unis et qu'ils sont soumis à un contrôle frontalier, et les changements d'orientation de certains pays qui autorisent désormais leurs citoyens à posséder plusieurs nationalités.

En raison de la demande accrue de passeports canadiens et de l'attention médiatique accordée à la citoyenneté, le site Web de CIC a été mis à jour et fournit maintenant plus de renseignements aux personnes qui se posent des questions au sujet de leur statut de citoyen. CIC procède actuellement à la mise à jour de ses publications et en prépare de nouvelles pour répondre à ces questions. Le Ministère a collaboré avec Service Canada, Passeport Canada et le MAECI à la mise à jour de leurs sites Web.

Le projet de loi C-14, *Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (adoption)*, a reçu la sanction royale en juin 2007. Les nouvelles dispositions permettront aux enfants nés à l'étranger adoptés par un citoyen canadien après le 14 février 1977 d'obtenir la citoyenneté sans avoir à obtenir au préalable la résidence permanente. CIC a appuyé le projet de loi C-14 à la Chambre des communes et se prépare à sa mise en œuvre en menant notamment des consultations auprès des provinces et des intervenants au sujet de l'éventuel contenu du règlement.

Une politique et des procédures opérationnelles ont récemment été mises en œuvre, après l'annonce par la ministre, en janvier 2007, que des mesures seraient prises pour localiser les personnes qui ont résidé pendant la majorité de leur vie au Canada en croyant raisonnablement, mais faussement, posséder la citoyenneté canadienne, et les aider à présenter une demande de citoyenneté. Un décret de remise visant les frais liés à la citoyenneté a été approuvé en mars 2007, conférant à CIC le pouvoir d'accorder une remise des frais liés à la citoyenneté aux personnes qui ont présenté une demande ou obtenu la citoyenneté en vertu du paragraphe 5(4) de la *Loi sur la citoyenneté* et qui répondent aux critères prévus dans le décret de remise.

Par ailleurs, en mars 2007, à la suite d'un projet pilote amorcé en décembre 2006, CIC s'est joint à la première phase du Projet d'identification en temps réel de la GRC, qui autorise la transmission des empreintes digitales électroniques. Ce projet permettra de diminuer le délai de traitement des demandes de citoyenneté présentées par des personnes qui doivent fournir leurs empreintes.

Activités de promotion

Les activités de promotion de la citoyenneté sont un bon moyen de poursuivre l'intégration des nouveaux arrivants et des nouveaux citoyens à la société canadienne. Plusieurs initiatives ont été

entreprises en 2006 pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Par exemple, CIC a lancé l'Initiative des cérémonies de citoyenneté améliorées visant à donner plus de sens aux cérémonies et à les rendre plus interactives pour les nouveaux Canadiens et ceux déjà admis, et à encourager la participation des collectivités. Parmi les activités mises en œuvre dans le cadre de cette initiative, on compte les réceptions tenues après la plupart des cérémonies, les récits des candidats à la citoyenneté pendant la cérémonie, l'invitation des membres de la communauté à assister à des cérémonies organisées dans les bureaux de CIC et non uniquement à celles qui ont lieu ailleurs, et l'augmentation du nombre de Canadiens déjà admis qui réaffirment leur citoyenneté à l'occasion de cérémonies. En 2006-2007, 2 999 cérémonies de citoyenneté ont eu lieu au total.

À l'échelle nationale, des activités spéciales ont été organisées, comme le Séminaire national des 4-H sur la citoyenneté, tenu en collaboration avec le Conseil des 4-H du Canada; le programme *Redécouvrons notre citoyenneté* du Rotary Club d'Ottawa, organisé en collaboration avec ce dernier; des cérémonies spéciales tenues partout au pays le jour de la fête du Canada et pendant la Semaine des anciens combattants; et une cérémonie du crépuscule, organisée en collaboration avec la GRC. La Semaine de la citoyenneté du Canada, qui a lieu la troisième semaine d'octobre, est une occasion pour tous les Canadiens de réfléchir sur la valeur de la citoyenneté, sur ce que signifie le fait d'être canadien, ainsi que sur les droits, les privilèges et les responsabilités de la citoyenneté.

En 2006, la planification et l'organisation du 60e anniversaire de la citoyenneté canadienne se sont poursuivies. Les célébrations ont débuté à l'occasion d'une cérémonie de citoyenneté spéciale tenue à la Cour suprême du Canada le 16 février 2007. Dix-sept familles venues de partout au Canada y ont participé. Cette cérémonie a été diffusée en direct à la télévision nationale et a grandement stimulé l'intérêt pour la citoyenneté. Au cours de la cérémonie, trente jeunes ont réaffirmé leur engagement envers le Canada, et la Gouverneure générale du Canada a fait prêter le serment de citoyenneté. Dans le cadre du 60e anniversaire, de nouveaux articles promotionnels ont été lancés, dont une épinglette, un logo, des bannières et des reliures de programme concernant les cérémonies.

Plan d'action du Canada contre le racisme

Pour assurer une intégration efficace, un des principaux défis consiste à établir un dialogue avec les partenaires communautaires et à faire participer un large éventail de Canadiens à l'intégration facile des nouveaux arrivants. CIC joue un rôle actif dans la mise en œuvre du plan d'action *Un Canada pour tous : Plan d'action canadien contre le racisme*. Dirigé par le ministère du Patrimoine canadien, ce plan permet une concertation des ministères et organismes fédéraux pour assurer l'avènement d'une société sans racisme et l'établissement d'un partenariat entre les gouvernements et la société civile. La contribution de CIC à cet effort pluriministériel est l'Initiative de développement de collectivités accueillantes (IDCA). Cette initiative appuie tout un éventail d'activités contre le racisme visant à faire la promotion de collectivités ouvertes et accueillantes et à encourager la participation complète des nouveaux arrivants à la société canadienne. Dans le cadre de l'IDCA, des fonds sont alloués aux provinces afin qu'elles organisent des activités de lutte contre le racisme à l'intention des nouveaux arrivants jeunes et adultes, de leurs collectivités et des organismes communautaires. Ainsi, l'objectif de ces projets est d'aider les nouveaux arrivants à affronter le racisme de façon appropriée, et les collectivités et organismes à le combattre de l'intérieur. En 2006, un appel de propositions national a été lancé en vue d'accorder un soutien aux activités nationales de lutte contre le racisme de 2006 à 2008. À la suite de ce processus, CIC a établi six liens de

financement nationaux, dont quatre constituent de nouveaux partenariats. Les projets étaient les suivants :

- l'élaboration d'une boîte à outils destinée à aider les petites collectivités à améliorer leur capacité d'attirer et de retenir les nouveaux arrivants au Canada, qui offre des moyens de contrer le racisme et la discrimination dans la collectivité (Inter-Cultural Association of Greater Victoria);

- la formation de groupes de discussion sur les conséquences du racisme interne ainsi que l'élaboration d'outils pour lutter contre le racisme interne et informer les femmes immigrantes des lois contre les comportements racistes et des recours à leur disposition pour réagir aux cas de racisme (Alberta Network of Immigrant Women);

- l'adoption d'une démarche axée sur les partenariats entre le secteur de l'établissement et le secteur des programmes de ressources pour la famille en vue d'améliorer l'élaboration des programmes liés à la famille afin de s'assurer que les nouveaux arrivants peuvent bénéficier de programmes qui respectent les différences culturelles et répondent aux besoins particuliers des familles d'immigrants; comprend également la traduction de ressources destinées aux parents en six langues ainsi que l'élaboration et la traduction d'une brochure sur les programmes de ressources pour la famille (Association canadienne des programmes de ressources pour la famille);

- la création de groupes de discussion composés de jeunes, d'ateliers et d'outils multimédias présentant de l'information sur les difficultés des immigrants liées au racisme et les stratégies pour lutter contre le racisme et régler les conflits au travail (Congrès du travail du Canada);

- l'élaboration d'un programme de lutte contre le racisme ayant pour objectif d'appuyer les travailleurs de l'établissement, et d'une boîte à outils contre le racisme destinée aux nouveaux arrivants et ayant pour but de les sensibiliser aux réalités du racisme, de mettre en évidence les recours juridiques existants contre la discrimination fondée sur la race ainsi que de cerner les moyens d'affronter le racisme lorsqu'il se présente (National Anti-Racism Council of Canada);

- la création d'une base de données interrogeable sur le Web et d'un document de consultation sur les ressources actuelles et les pratiques prometteuses de lutte contre le racisme (Université Carleton — Division de ressources pour la recherche sur les réfugiés).

SECTION 6

Analyse comparative entre les sexes des répercussions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

La LIPR oblige à rendre compte annuellement des conséquences de sa mise en œuvre et de celles de son règlement d'application, du point de vue de l'analyse comparative entre les sexes (ACS). Il s'agit d'une situation sans précédent dans les textes législatifs fédéraux.

L'ACS n'est pas une activité ou un produit indépendant. Il s'agit d'un processus d'analyse continue qui guide la prise de décisions et l'élaboration de politiques publiques améliorées. Toutefois, l'ACS ne représente qu'un aspect de l'analyse touchant l'élaboration des politiques ainsi que la création, la gestion et l'évaluation des programmes. L'analyse des répercussions sur chacun des sexes porte sur les importantes différences socioéconomiques entre les hommes et les femmes et entre les divers groupes d'hommes et de femmes au cours des étapes de vie. Elle a pour objet l'examen des politiques, programmes et lois en vigueur ou à l'état de propositions, dans le but de garantir la réalisation des effets escomptés et la production de résultats équitables.

Au début de 2005, CIC a établi un *Cadre stratégique pour l'analyse comparative entre les sexes (2005–2010)*. Celui-ci énonce les principes et les objectifs stratégiques de l'ACS ainsi que les mesures qui seront prises pour renforcer la capacité et accroître le rendement à cet égard au sein du Ministère.

Occupant une place centrale dans la mise en œuvre du Cadre stratégique, les plans d'ACS des directions générales aident à définir les questions prioritaires qui se prêtent à une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la LIPR. Cinq directions générales ont élaboré des plans d'ACS : Réfugiés, Intégration, Immigration, Contrôle du risque et Politiques stratégiques.

Le Ministère a subi une réorganisation en avril 2006, et la fonction d'ACS a été transférée au Secteur des services corporatifs. Grâce à cette mesure, il y a de plus fortes chances pour que l'ACS soit intégrée aux processus de planification et de reddition de comptes. De plus, le Comité des politiques de CIC, qui guide les orientations politiques, les priorités et la prise de décisions au sein du Ministère, jouera un rôle de surveillance et veillera à ce que les considérations liées au sexe soient prises en compte dans le processus d'élaboration des politiques.

Répercussions de la LIPR sur les sexes : points saillants des activités des directions générales

Collecte de données

L'analyse documentaire des besoins relatifs à l'établissement des hommes et des femmes et des obstacles qu'ils rencontrent ainsi que les renseignements obtenus des fournisseurs de services et des provinces et territoires ont facilité

l'analyse des difficultés pertinentes, en insistant sur les problèmes propres aux femmes ou aux hommes. L'analyse présente d'abord les tendances concernant l'ensemble des nouveaux arrivants, puis établit des liens avec les questions relatives au sexe propres aux sous-groupes, comme les jeunes, les aînés, les nouveaux venus sur le marché du travail, les immigrants francophones et les réfugiés. Le recours à une optique d'analyse qui tient compte de la spécificité des sexes dans l'élaboration des programmes d'établissement permettra, dans le cadre des projets à venir, d'améliorer les services offerts aux nouveaux arrivants en vue de diminuer les obstacles, de mieux répondre à leurs besoins et d'aider les hommes et les femmes à mieux réussir leur établissement.

Une autre analyse documentaire des obstacles à l'intégration et des résultats des réfugiés a été effectuée. Cette analyse s'intéresse également aux différents besoins en matière d'établissement et d'intégration des réfugiés des deux sexes. Ce travail de recherche met en lumière les résultats d'intégration propres à chacun des sexes et servira de référence pour l'élaboration de futurs programmes et politiques d'intégration à l'intention des réfugiés réétablis.

Comité directeur CIC-Communautés francophones en situation minoritaire

Une des principales orientations du *Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire* est une meilleure intégration des immigrants et des réfugiés déjà installés dans les communautés, selon laquelle un appui soutenu serait apporté aux clientèles vulnérables, notamment les femmes. En outre, les plans d'action 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009, portant sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*, prévoient des mesures de soutien à l'intégration qui prêtent une attention particulière aux groupes vulnérables, comme les femmes et les enfants. Au cours de l'année 2006, un projet d'élaboration d'outils de communication ayant pour objet la sensibilisation à la diversité et une intégration plus facile des femmes francophones issues de communautés ethnoculturelles a été mis en œuvre au Nouveau-Brunswick.

Surveillance de l'Entente sur les tiers pays sûrs

L'année dernière, CIC s'est engagé à établir des données de base qui permettront de suivre les répercussions et les tendances chez les hommes et les femmes dans le cadre de l'Entente sur les tiers pays sûrs conclue entre le Canada et les États-Unis. Une analyse comparative entre les sexes a été entreprise en vue d'assurer une surveillance continue et d'examiner les processus liés à l'entente.

Le tableau 11 montre que la proportion de femmes parmi l'ensemble des demandeurs d'asile à la frontière est comparable à la proportion de femmes parmi l'ensemble des demandeurs, pour les cinq dernières années. La proportion de femmes parmi l'ensemble des demandeurs d'asile et parmi les demandeurs d'asile à la frontière est demeurée sensiblement la même, malgré une légère hausse au cours des cinq dernières années (42 % en 2002 contre 45 % en 2006). À l'exception d'une légère augmentation de la proportion de femmes parmi les demandeurs d'âge mineur à la frontière au cours de la dernière année (47 % en 2005 contre 49 % en 2006), la proportion de mineurs parmi l'ensemble des demandeurs d'asile et des demandeurs d'asile à la frontière est également restée relativement stable au cours des cinq dernières années. Cette analyse préliminaire laisse croire que l'entente n'a pas constitué une mesure de dissuasion forte, que les femmes et les mineurs souhaitent encore présenter leur demande d'asile au Canada et qu'ils pouvaient le faire en vertu de l'entente.

Tableau 11 : Proportion de femmes et de mineurs chez les demandeurs, 2002–2006

	Sexe		Âge		
Année de la demande	Personnes de sexe féminin parmi l'ensemble des demandeurs (%)	Personnes de sexe féminin parmi les demandeurs d'asile à la frontière (%)	Mineurs parmi l'ensemble des demandeurs (%)	Mineurs parmi les demandeurs d'asile à la frontière (%)	Personnes de sexe féminin parmi les demandeurs d'asile d'âge mineur à la frontière (%)
2002	42 %	43 %	21 %	29 %	48 %
2003	42 %	41 %	22 %	30 %	47 %
2004	43 %	44 %	21 %	28 %	47 %
2005	44 %	47 %	20 %	28 %	47 %
2006	45 %	46 %	20 %	26 %	49 %

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*.

Les demandes d'asile présentées à un poste frontalier du Canada par des personnes provenant des États-Unis sont irrecevables, à moins qu'elles soient considérées comme une exception. Ces exceptions relèvent des principes établis par la LIPR favorisant la réunification des familles et la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Selon le tableau 12, 47 % des demandeurs d'asile à un poste frontalier qui n'étaient pas des citoyens américains et qui étaient visés par une exception étaient des femmes. Ce pourcentage est pratiquement identique à la proportion de personnes du sexe féminin parmi l'ensemble des demandeurs d'asile à un poste frontalier (46 %) et parmi l'ensemble des personnes visées par des exceptions (47 %). Si le nombre total de demandeurs d'asile d'âge mineur non accompagnés n'a pas changé en 2006, la proportion de femmes a, pour sa part, diminué à 35 %. Étant donné la grande vulnérabilité de ce sous-groupe, et vu l'engagement du gouvernement à tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, cette catégorie continuera d'être surveillée de près.

Tableau 12 : Exceptions en fonction du sexe en 2006

Type d'exceptions	Nombre d'exceptions accordées	Proportion de femmes
Total des demandes — Citoyens américains exclus	3 489	47 %
Personnes apparentées	1 737	47 %
Pays visés par le moratoire	1 672	48 %
Visa canadien	9	33 %
Mineur non accompagné	49	35 %
Visa canadien non exigé	22	46 %

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*.

Politique et programmes de l'immigration

CIC a appuyé l'introduction de modifications à la LIPR par le gouvernement en vue d'éviter que les travailleurs étrangers vulnérables fassent l'objet d'exploitation ou de mauvais traitements. Grâce à ces modifications, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration pourra émettre des directives accordant aux agents d'immigration le pouvoir discrétionnaire de refuser un permis de travail aux personnes normalement admissibles, y compris les danseuses exotiques, susceptibles de faire l'objet de traitements humiliants et dégradants, notamment d'exploitation sexuelle, au Canada.

Selon les résultats préliminaires, si la majorité des personnes qui ont présenté une demande pour des motifs d'ordre humanitaire entre 1992 et la fin du premier semestre de 2006 étaient des hommes (57 %), le taux d'acceptation est plus élevé chez les femmes (65 % comparativement à 54 %). Un examen des données en fonction de l'âge révèle que le taux d'acceptation des femmes adultes de tous les groupes d'âge est de 10 % à 17 % plus élevé que celui des hommes, le plus grand écart se situant dans le groupe d'âge des 56 à 65 ans. Par contre, les taux d'acceptation des enfants de sexe masculin et de sexe féminin étaient pratiquement les mêmes.

En complément aux directives pour la protection des victimes de la traite de personnes décrites à la section 3 du présent rapport, CIC, en collaboration avec l'ASFC, élabore actuellement des programmes de formation visant à sensibiliser davantage les agents de première ligne à la question de la traite des personnes. Même si les données internationales indiquent que la traite de personnes vise surtout les femmes et les enfants, les hommes peuvent également en être victimes. Ce fait sera pris en compte dans les documents de formation sur la traite des personnes.

L'année à venir

Toute une panoplie d'initiatives et d'activités se poursuivront au cours de la prochaine année. CIC mettra à jour le matériel didactique utilisé lors de la formation ministérielle sur l'ACS. CIC envisagera également l'élaboration de nouveaux outils destinés à appuyer la mise en œuvre de l'ACS. À CIC, tous les efforts possibles seront déployés pour renforcer la capacité des directions générales d'effectuer l'ACS et leur fournir du soutien suivant les besoins.

CIC intégrera des éléments de l'ACS à l'examen du Programme d'immigration des entrepreneurs. De plus, comme l'indique le budget de 2007, CIC s'est engagé à instaurer des mesures pour faciliter l'immigration d'étudiants étrangers formés au Canada et de travailleurs étrangers temporaires ayant de l'expérience. Selon les tendances actuelles, il se peut que cette initiative offre la possibilité à davantage de femmes immigrantes de demander la résidence permanente au Canada. Les mesures consistant à faciliter l'immigration des étudiants étrangers formés au Canada et des travailleurs étrangers temporaires ayant de l'expérience pourraient avoir pour effet de créer un plus grand équilibre entre les sexes dans les programmes d'immigration du Ministère. Les considérations liées au sexe seront prises en compte lors de l'éboration du nouveau programme. Également, les répercussions en fonction du sexe continueront d'être surveillées une fois l'initiative en cours.

Dernièrement, CIC a engagé des négociations avec les provinces et les territoires au sujet d'un cadre d'évaluation des PCP, et le Ministère prévoit informer les provinces et les territoires de ses exigences en matière d'ACS. Après avoir consulté les intervenants au sujet du Programme concernant les aides familiaux résidants, CIC procédera à une ACS à l'égard de la prorogation de la durée de validité des permis de travail à un maximum de trois ans et trois mois, comme cela avait été annoncé en février 2007. Par ailleurs, le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur

les résultats concernant les permis de travail hors campus accordés ainsi qu'aux étudiants des cycles supérieurs sera mis à jour en 2007 et comprendra une ACS.

L'ACS sera intégrée aux Résumés de l'étude d'impact de la réglementation dans le cadre de tous les changements proposés au Règlement concernant la politique et les programmes de l'immigration. L'analyse des données liées à la politique des motifs d'ordre humanitaire continuera de tenir compte des considérations relatives au sexe.

Les initiatives se rapportant à l'ERAR et aux tiers pays sûrs ont été désignées par la LIPR comme des secteurs prioritaires relativement à l'ACS. Une analyse plus détaillée de l'admission des personnes protégées, fondée sur les sexes et la diversité, sera également entreprise. Le Protocole de tutelle et le PAR ont été désignés comme des secteurs devant faire l'objet d'une ACS dans le futur.

Tableau 13 : Nouveaux résidents permanents admis en 2006, selon la catégorie et le sexe

	Hommes		Femmes		
CATÉGORIE D'IMMIGRANTS	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**	**TOTAL**
IMMIGRATION ÉCONOMIQUE					
Travailleurs qualifiés	56 251	46,0	49 698	38,4	105 949
Gens d'affaires immigrants	6 273	5,1	5 804	4,5	12 077
Candidats des provinces et des territoires	6 995	5,7	6 341	4,9	13 336
Aides familiaux résidants	2 377	2,0	4 518	3,5	6 895
Total — Catégorie de l'immigration économique (y compris les personnes à charge)	**71 896**	**58,8**	**66 361**	**51,3**	**138 257**
REGROUPEMENT FAMILIAL					
Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux, enfants et autres*	19 585	16,0	30 913	23,8	50 500
Parents et grands-parents	8 931	7,3	11 075	8,6	20 006
Total — Catégorie du regroupement familial*	**28 516**	**23,3**	**41 988**	**32,4**	**70 506**
PERSONNES PROTÉGÉES					
Réfugiés parrainés par le gouvernement	3 811	3,1	3 505	2,7	7 316
Réfugiés parrainés par le secteur privé	1 802	1,5	1 535	1,2	3 337
Personnes protégées au Canada	8 434	6,9	7 458	5,8	15 892
Personnes à charge à l'étranger	2 644	2,2	3 303	2,5	5 947
Total — Personnes protégées	**16 691**	**13,7**	**15 801**	**12,2**	**32 492**
AUTRES					
Motifs d'ordre humanitaire et intérêt public	4 957	4,1	5 266	4,1	10 223
Autres**	81	0,1	78	0,1	159
Total — Autres	**5 038**	**4,2**	**5 344**	**4,2**	**10 382**
Catégorie non précisée	5	0,0	7	0,0	12
TOTAL*	**122 146**	**100**	**129 501**	**100**	**251 649**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*

* Nous ne possédons pas l'information sur le sexe de deux personnes appartenant à cette catégorie.

** L'expression « Autres » désigne les demandeurs non reconnus du statut de réfugié, les immigrants visés par une mesure de renvoi à exécution différée et les titulaires de permis de séjour temporaire.

Tableau 14 : Résidents permanents admis en 2006 au titre de la catégorie économique, selon les demandeurs principaux, les époux, les personnes à charge, par sexe

CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE	Demandeurs principaux		Époux et personnes à charge	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Travailleurs qualifiés	31 053	13 110	25 198	36 588
Gens d'affaires immigrants	2 803	539	3 470	5 265
Entrepreneurs	*709*	*112*	*947*	*1 330*
Travailleurs autonomes	*228*	*92*	*271*	*361*
Investisseurs	*1 866*	*335*	*2 252*	*3 574*
Candidats des provinces et des territoires	3 568	1 104	3 427	5 237
Aides familiaux résidants	164	3 383	2 213	1 135
TOTAL — IMMIGRATION ÉCONOMIQUE	**37 588**	**18 136**	**34 308**	**48 225**

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, *Faits et chiffres 2006*.

SECTION 7

Conclusion et principaux défis à relever

L'immigration est l'un des traits caractéristiques du développement du Canada en tant que nation et de son avenir. De nombreux éléments qui définissent aujourd'hui notre pays ont été créés ou façonnés par les immigrants du passé, et les nouveaux arrivants continueront, au cours des prochaines décennies, de contribuer dans une large mesure à la prospérité du Canada. CIC se fait un devoir d'exploiter cette force en prenant les dispositions nécessaires pour attirer et retenir les immigrants, et en les aidant à réussir leur intégration une fois au Canada.

Au cours de la dernière année, des mesures concrètes ont été prises pour renforcer notre capacité d'aider les nouveaux arrivants au début de leur période d'établissement, et veiller à ce que nous disposions des ressources humaines nécessaires pour mieux rivaliser sur la scène internationale. Des ressources supplémentaires ont notamment été attribuées aux services d'aide à l'établissement, et des mesures ont été prises pour renforcer notre capacité d'évaluer et de reconnaître les titres de compétences étrangers. Des mesures législatives ont également été prises pour offrir une certitude à tous les Canadiens quant à leur statut de citoyen. Nous avons également continué de contribuer à l'effort humanitaire mondial en réétablissant les personnes qui ont le plus besoin de protection, et en répondant aux besoins de celles qui sont victimes de la traite des personnes. La façon dont la migration est gérée à l'échelle mondiale fait partie des principaux éléments considérés par le Canada au moment d'élaborer ses politiques et ses programmes. Grâce à son engagement actif sur le plan international, et de concert avec d'autres gouvernements et organismes régionaux et multilatéraux, CIC tente d'influencer les tendances internationales en matière de migration.

Bien que le système d'immigration du Canada constitue une base solide sur laquelle édifier les orientations futures, l'un des défis fondamentaux auxquels il doit faire face est le nombre important et toujours grandissant de demandes, ce qui entraîne des délais considérables pour la clientèle. CIC a l'obligation de traiter toutes les demandes reçues jusqu'à ce qu'une décision soit rendue à leur sujet. Le nombre de demandes reçues par CIC dépasse de loin le taux d'admissions annuel. Ainsi, le grand nombre de demandeurs, en particulier dans la catégorie des travailleurs qualifiés, continue d'accroître les pressions sur l'exécution du programme, de réduire la capacité d'adaptation du système et d'ébranler la confiance du public. De plus, l'augmentation régulière du nombre de travailleurs temporaires, essentiels pour combler les besoins immédiats en matière de main-d'œuvre, amplifie les pressions sur le système, les catégories des immigrants admis à titre temporaire et des immigrants permanents étant toutes deux administrées par le même réseau. Des mesures visant à contrôler les demandes présentées et à diminuer les cas à traiter revêtiront, à l'avenir, une importance capitale pour l'atteinte des objectifs en matière d'immigration du Canada.

Le service à la clientèle demeure une priorité pour CIC. En 2006, des dispositions ont été prises pour simplifier le processus visant les résidents temporaires (en particulier les étudiants et les travailleurs temporaires), les résidents permanents (en particulier les travailleurs qualifiés) et les réfugiés, et faciliter leur admission. Les politiques et procédures opérationnelles concernant la citoyenneté ont été modifiées de façon à accélérer le traitement des cas d'exception et à régulariser la situation des demandeurs concernés. Ces mesures concrètes illustrent la volonté du Ministère d'accorder les intérêts économiques, sociaux et humanitaires du Canada avec les aspirations légitimes de la clientèle immigrante courtisée par un nombre croissant de pays industrialisés, voire en développement. Les enjeux sont élevés et les ressources, limitées. Il est, par conséquent, plus important que jamais de cibler les initiatives dans lesquelles nous voulons investir et de travailler de concert avec nos partenaires de tous les échelons en vue d'offrir des renseignements et des services de qualité en temps opportun. L'approche du Ministère est progressive, adaptable aux besoins changeants et axée sur la satisfaction du client. En 2007, CIC poursuivra ses efforts pour accroître l'efficacité de la prestation des services tout en offrant à ses clients des possibilités novatrices grâce au recours à une technologie fiable, moderne et sûre.

Ces efforts entrent dans le cadre d'un engagement continu à répondre aux besoins économiques et sociaux du Canada, à poursuivre sa tradition humanitaire et à faire de l'immigration un avantage pour le Canada d'aujourd'hui et de demain.

Annexes

Annexe A : Article 94 de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*

Voici un extrait de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2002 qui énonce les exigences relatives au rapport annuel que CIC doit présenter au Parlement.

Rapports au Parlement

94 (1) Au plus tard le 1er novembre ou dans les trente premiers jours de séance suivant cette date, le ministre dépose devant chaque chambre du Parlement un rapport sur l'application de la présente loi portant sur l'année civile précédente.

(2) Le rapport précise notamment :

a) les activités et les initiatives en matière de sélection des étrangers et notamment les mesures prises en coopération avec les provinces;

b) pour le Canada, le nombre d'étrangers devenus résidents permanents et dont il est prévu qu'ils le deviendront pour l'année suivante;

b.1) pour le Canada, le profil linguistique des étrangers devenus résidents permanents;

c) pour chaque province partie à un accord visé au paragraphe 9(1), les nombres, par catégorie, de ces étrangers devenus résidents permanents, d'une part, et, d'autre part, qu'elle prévoit qu'ils y deviendront résidents permanents l'année suivante;

d) le nombre de permis de séjour temporaire délivrés au titre de l'article 24 et, le cas échéant, les faits comportant interdiction de territoire;

e) le nombre d'étrangers à qui le statut de résident permanent a été octroyé au titre du paragraphe 25(1);

f) une analyse comparative entre les sexes des répercussions de la présente loi.

Annexe B : Glossaire

Aide familial résidant

Résident temporaire du Canada ayant terminé avec succès des études d'un niveau équivalent à des études secondaires au Canada; l'intéressé a une formation à temps plein de six mois dans un domaine ou une catégorie d'emploi liés au travail pour lequel le permis de travail est demandé; il peut parler, lire et comprendre l'anglais ou le français suffisamment pour communiquer de façon efficace dans une situation non supervisée; il a conclu un contrat avec son futur employeur. Les participants au programme peuvent demander le statut de résident permanent s'ils ont occupé un emploi d'aide familial résidant pendant deux ans au cours des trois années ayant suivi leur entrée au Canada.

Candidat d'une province

Immigrant sélectionné par une province ou un territoire du fait que ses compétences contribueront à l'économie locale. Le Règlement établit la sous-catégorie des candidats des provinces, qui permet aux provinces et territoires ayant signé des ententes avec CIC de désigner un certain nombre de travailleurs. Pour être admissible, le candidat doit respecter les exigences du gouvernement fédéral en matière, par exemple, de santé et de sécurité, mais il n'est pas assujetti à la grille de sélection, contrairement aux travailleurs qualifiés sélectionés par le fédéral.

Catégorie du regroupement familial

Catégorie d'immigrants comprenant les proches parents du répondant au Canada, y compris l'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal; les enfants à charge; les parents et grands-parents; les enfants de moins de 18 ans que le répondant a l'intention d'adopter au Canada; les frères, sœurs, neveux, nièces et petits-enfants qui sont orphelins et qui ont moins de 18 ans; et tout autre parent, si le répondant n'a aucun des parents mentionnés ci-dessus, à l'étranger ou au Canada.

Demandeur d'asile

Les demandeurs d'asile sont des résidents temporaires qui font partie du groupe visé par des considérations humanitaires; ils sollicitent une protection dès leur arrivée au Canada, ou après. Le demandeur d'asile bénéficie de la protection du Canada lorsqu'il est reconnu comme un réfugié au sens de la Convention (Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, signée à Genève en 1951, et son protocole de 1967), ou lorsqu'il est établi que sa vie est menacée, ou qu'il risque de subir des peines ou des traitements cruels et inusités, ou encore d'être soumis à la torture au sens de la Convention contre la torture.

Demandeur principal (immigration économique)

Personne susceptible d'accumuler le plus de points dans son autoévaluation ou au nom de qui la demande d'immigration est présentée.

Demandeur principal (gens d'affaires)

Personne répondant le mieux à la définition de l'un ou de plusieurs des types de gens d'affaires immigrants, ou au nom de qui la demande d'immigration est présentée.

Entrepreneur

Immigrant ayant été admis au Canada à titre de résident permanent, après avoir démontré :

- qu'il a géré et contrôlé un pourcentage des capitaux propres d'une entreprise admissible pendant au moins deux ans au cours de la période commençant cinq ans avant la date à laquelle il a demandé la résidence permanente;
- qu'il a un avoir net d'au moins 300 000 dollars canadiens, et qu'il l'a obtenu licitement.

Étudiant étranger

Résident temporaire autorisé par un agent d'immigration à étudier au Canada. Le permis d'études indique le niveau d'études et la durée de la période pendant laquelle l'intéressé peut séjourner au Canada à titre d'étudiant. Les étudiants inscrits à des cours d'une durée égale ou inférieure à six mois n'ont pas besoin d'obtenir un permis d'études s'ils terminent leurs cours avant l'expiration de la période autorisée au moment de leur entrée, soit habituellement six mois. Avant le 28 juin 2002, les étudiants n'avaient pas besoin d'un permis pour suivre des cours de français ou d'anglais langue seconde d'une durée égale ou inférieure à trois mois. En plus du permis d'études obligatoire, les étudiants étrangers peuvent être titulaires d'autres types de permis.

Gens d'affaires immigrants

Les gens d'affaires immigrants se répartissent entre trois catégories : les investisseurs, les entrepreneurs et les travailleurs autonomes. Les gens d'affaires peuvent devenir résidents permanents du fait de leur capacité à réussir leur établissement économique au Canada. Les époux et les enfants des gens d'affaires immigrants font aussi partie de cette catégorie.

Immigrant économique

Personnes sélectionnés pour l'obtention de la résidence permanente en fonction de ses compétences et de sa capacité à contribuer à l'économie canadienne; cela comprend les travailleurs qualifiés, les gens d'affaires immigrants, les aides familiaux résidants et les candidats des provinces.

Investisseur

Immigrant admis au Canada à titre de résident permanent pour les raisons suivantes :

- il a de l'expérience dans l'exploitation d'une entreprise, tel que décrit dans le Règlement;
- il a un avoir net d'au moins 800 000 dollars canadiens qu'il a obtenu licitement;
- il a fait un placement de 400 000 dollars canadiens avant d'obtenir un visa.

Le gouvernement canadien remet le placement aux provinces et territoires participants, qui garantissent le placement et l'utilisent pour développer leur économie et créer des emplois. Le placement est remboursé, sans intérêt, après cinq ans.

Membre de la famille

L'époux, le conjoint de fait ou le partenaire conjugal, ainsi que les enfants à charge ou les enfants des enfants à charge d'un résident permanent. L'enfant à charge peut être un enfant biologique ou un enfant adoptif. L'enfant à charge doit remplir l'une des conditions suivantes :

- il est âgé de moins de 22 ans et n'est pas un époux ni un conjoint de fait;
- il étudie à temps plein et a commencé ses études avant l'âge de 22 ans; il est inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire; il dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et a commencé à en dépendre avant l'âge de 22 ans, ou depuis qu'il est devenu un époux ou un conjoint de fait;
- il est âgé de 22 ans ou plus et dépend, pour l'essentiel, du soutien financier de l'un ou l'autre de ses parents et a commencé à en dépendre avant l'âge de 22 ans parce qu'il ne peut subvenir à ses besoins du fait de son état physique ou mental.

Personne protégée

Personne dont le statut de réfugié au sens de la Convention a été reconnu ou personne dans une situation semblable outre-frontières, personne dont le statut de réfugié au sens de la Convention a été reconnu par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada ou personne ayant besoin de protection au Canada. Sont également dites protégées la plupart des personnes ayant obtenu une décision favorable à l'issue d'un examen des risques avant renvoi.

Personne protégée ayant obtenu la résidence permanente au Canada

Personne ayant été reconnue comme une personne protégée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, ou par suite d'un examen des risques avant renvoi, et qui a en conséquence obtenu le statut de résident permanent.

Réfugié au sens de la Convention

Toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques : i) soit se trouve hors de tout pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection d'aucun de ces pays, ii) soit, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner.

Réfugié parrainé par le gouvernement

Personne sélectionnée à l'étranger en vue d'être réétablie au Canada à titre de réfugié au sens de la Convention, en vertu de la LIPR, ou à titre de réfugié au sens de la Convention outre-frontières, et qui bénéficie d'une aide au réétablissement accordée par le gouvernement fédéral.

Réfugié parrainé par le secteur privé

Réfugié sélectionné à l'étranger en vue d'être réétabli au Canada et qui bénéficie d'une aide au réétablissement attribuée par le secteur privé.

Travailleur autonome

Immigrant ayant montré : i) qu'il a l'intention et est en mesure de créer son propre emploi au Canada et ii) qu'il peut apporter une contribution importante à la vie économique du Canada, à titre d'agriculteur, ou bien à la vie culturelle ou sportive.

Travailleur étranger

Étranger autorisé à entrer au Canada et à y demeurer temporairement à titre de travailleur. Sont exclus les étudiants étrangers et les personnes qui ont obtenu un permis de travail pour des motifs d'ordre humanitaire. En plus du permis de travail obligatoire pour la plupart des travailleurs étrangers, ceux-ci peuvent aussi être titulaires d'autres types de permis.

Travailleur qualifié

Immigrant sélectionné en raison de ses compétences, qui lui permettront de réussir sur un marché du travail en constante évolution. Le Règlement souligne l'importance des études, de la connaissance de l'anglais ou du français, et de l'expérience acquise par rapport à certaines compétences plutôt que dans des professions particulières.